



Centre local de développement

Plan de développement de la zone agricole de la MRC de l'Érable



Juillet 2012



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
<u>PREMIÈRE PARTIE: DIAGNOSTIC</u>	
CONTEXTE	3
1. TERRITOIRE DE LA MRC DE L'ÉRABLE	5
1.1 PORTRAIT GÉOGRAPHIQUE	6
1.1.1 <i>Atlas agricole</i>	6
1.1.2 <i>Zones physiographiques</i>	6
1.2 PORTRAIT DÉMOGRAPHIQUE	8
1.3 PORTRAIT SOCIOÉCONOMIQUE	11
1.4 PLANIFICATION INITIÉE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ	13
1.5 UTILISATIONS NON AGRICOLES	15
1.6 DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE DE LA MRC	16
1.6.1 <i>Forces</i>	16
1.6.2 <i>Faiblesses/contraintes</i>	17
1.6.3 <i>Opportunités</i>	17
1.6.4 <i>Menaces</i>	18
1.6.5 <i>Défis</i>	18
2. AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE	19
2.1 SECTEUR ÉCONOMIQUE MAJEUR	19
2.1.1 <i>Importance économique</i>	19
2.1.2 <i>Fermes réparties sur l'ensemble de la zone agricole</i>	21
2.1.3 <i>Consolidation des fermes</i>	22
2.2 PRODUCTIONS ANIMALES	24
2.2.1 <i>Production laitière</i>	26
2.2.2 <i>Production bovine</i>	29
2.2.3 <i>Production porcine</i>	31
2.2.4 <i>Production ovine</i>	32
2.2.5 <i>Production caprine</i>	33
2.2.6 <i>Diagnostic secteur animal</i>	34

2.3	PRODUCTIONS VÉGÉTALES.....	37
2.3.1	<i>Céréales et protéagineux</i>	38
2.3.2	<i>Fruits et légumes et cultures abritées</i>	41
2.3.3	<i>Production fruitière et abritée</i>	42
2.3.4	<i>Canneberge</i>	43
2.3.5	<i>Production acéricole</i>	46
2.3.6	<i>Productions émergentes</i>	50
2.3.7	<i>Autres productions végétales</i>	51
2.3.8	<i>Diagnostic secteur végétal</i>	52
2.4	FRICHES, TERRES LOUÉES ET ESPACES VACANTS.....	55
2.4.1	<i>Friches</i>	55
2.4.2	<i>Terres offertes en location</i>	56
2.4.3	<i>Surfaces vacantes</i>	57
3.	TRANSFORMATION ALIMENTAIRE.....	58
3.1	PORTRAIT GÉNÉRAL.....	58
3.2	DIAGNOSTIC DE LA TRANSFORMATION ALIMENTAIRE.....	59
3.2.1	<i>Forces</i>	59
3.2.2	<i>Faiblesses/contraintes</i>	59
3.2.3	<i>Opportunités</i>	60
3.2.4	<i>Menaces</i>	61
3.2.5	<i>Défis</i>	61
4.	DISTRIBUTION ALIMENTAIRE	62
4.1	DIAGNOSTIC DE LA DISTRIBUTION	63
4.1.1	<i>Force</i>	63
4.1.2	<i>Faiblesses/contraintes</i>	63
4.1.3	<i>Opportunités</i>	63
4.1.4	<i>Menaces</i>	63
5.	L'AGROTOURISME ET LE TOURISME RURAL.....	64
5.1	PORTRAIT GÉNÉRAL	64
5.2	PORTRAIT DU QUÉBEC	64
5.3	PORTRAIT DU CENTRE-DU-QUÉBEC.....	65
5.4	MRC DE L'ÉRABLE	66
5.5	DIAGNOSTIC DE L'AGROTOURISME	66
5.5.1	<i>Forces</i>	66
5.5.2	<i>Faiblesses/contraintes</i>	67
5.5.3	<i>Opportunités</i>	67
5.5.4	<i>Menaces</i>	68

5.5.5 Défis.....	68
6. RELÈVE AGRICOLE	69
7. ORGANISATION DES SERVICES.....	71

DEUXIÈME PARTIE: VISION STRATÉGIQUE ET PLAN D'ACTION

CONTEXTE	75
1. VISION STRATÉGIQUE.....	77
2. PLAN D'ACTION.....	82
2.1 NOUVEAU MODÈLE D'OCCUPATION TERRITORIALE.....	82
2.1.1 <i>Stratégie</i>	82
2.1.2 <i>Déploiement en fonction des grandes affectations territoriales</i>	82
2.2 CONSOLIDATION ET DIVERSIFICATION DES ACTIVITÉS AGROALIMENTAIRES	93
2.2.1 <i>Stratégie</i>	93
2.2.2 <i>Consolidation et diversification des productions et axes de transformation</i>	93
2.3 MISE EN MARCHÉ	104
2.3.1 <i>Contexte</i>	104
2.4 DÉPLOIEMENT D'UN RÉSEAU AGROTOURISTIQUE.....	107
2.5 AGROFORESTERIE	109
2.6 ÉNERGIE.....	111
3. MISE EN OEUVRE	115
3.1 STRATÉGIE	115
3.2 STRUCTURE D'ACTION	115
3.3 INSTRUMENTATION DE LA DÉMARCHE.....	120
CONCLUSION	126

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	MRC de L'Érable, évolution de la population entre 1981-2006.....	9
Tableau 2 :	Population selon le groupe d'âge, sexes réunis, MRC de L'Érable, 2001, 2004 et 2006	10
Tableau 3 :	Répartition en pourcentage des emplois de la MRC de L'Érable selon les secteurs d'activité	12
Tableau 4 :	Autorisations de la CPTAQ en zone agricole permanente de la MRC, 1979-2008	15
Tableau 5 :	Répartition en pourcentage des entreprises de la MRC de L'Érable selon les secteurs d'activité.....	20
Tableau 6 :	Nombre total de fermes et nombre total d'exploitants agricoles, 2006 et 2001.....	22
Tableau 7 :	Nombre de fermes et d'exploitants agricoles par municipalité, 2006	22
Tableau 8 :	Évolution de la superficie des fermes dans la MRC de L'Érable, 2001 et 2006.....	23
Tableau 9:	Répartition des productions animales par municipalité en 2007.....	25
Tableau 10:	Répartition du nombre de producteurs laitiers et du cheptel par municipalité, 2009.....	26
Tableau 11 :	Statistiques relatives à la production totale de lait pour le Centre-du-Québec, la MRC de L'Érable et le Québec, 2008	27
Tableau 12 :	Nombre de producteurs laitiers et quota détenu par municipalité, 2006-2009.....	28
Tableau 13 :	Répartition du nombre de producteurs et du cheptel en production bovine par municipalité, 2007	30
Tableau 14 :	Répartition du nombre de producteurs en production porcine et du cheptel par municipalité, 2007	31
Tableau 15 :	Répartition du nombre de producteurs en production ovine et du cheptel par municipalité, 2007	33
Tableau 16 :	Répartition des productions végétales dans la MRC de L'Érable, 2005	37
Tableau 17 :	Répartition des producteurs et des superficies en production de céréales et oléagineux.....	39
Tableau 18 :	Nombre de producteurs et la superficie en céréales et oléagineux par municipalité, 2007.....	40
Tableau 19 :	Nombre de fermes légumières et fruitières par municipalité, MRC de L'Érable, 2006.....	41
Tableau 20 :	Cultures abritées par municipalité.....	43
Tableau 21 :	Nombre de fermes et nombre d'entailles par municipalité, MRC de L'Érable, Centre-du-Québec, Québec, 2006	46

Tableau 22: Potentiel de production non exploité par municipalité, MRC de L'Érable, 1999.....	48
Tableau 23 : Répartition des superficies sous-utilisées ou en friche	56
Tableau 24 : Synthèse des critères applicables en vue d'une nouvelle construction résidentielle en lien avec un projet d'agriculture à temps partiel.....	86

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : MRC de L'Érable	5
Figure 2 : Organisation du milieu agricole et agroalimentaire	72
Figure 3 : Les grandes aires d'affectation	88

ÉQUIPE DE RÉALISATION :

CLD ET MRC DE L'ÉRABLE :

Monsieur Rick Lavergne,
Directeur général

Monsieur Carl Plante,
Aménagiste régional

Monsieur Éric Champigny,
Géomaticien

Madame Isabelle Fillion,
Agente de développement rural

GROUPE IBI/DAA :

Jean-Yves Bouchard,
Géographe, urbaniste
Chargé de projet

Denis Cormier,
Agronome

Marc Mercier,
Géographe

Alexandra Savard,
Technicienne en cartographie

Sylvie Bérubé,
Éditique

COMITÉ DE PILOTAGE :

CLD ET MRC DE L'ÉRABLE :

Monsieur Yvon Gingras, maire
Municipalité de Saint-Pierre-Baptiste

Monsieur Gilles St-Pierre, maire
Municipalité d'Inverness

Monsieur Maurice Vigneault, représentant
Secteur agroalimentaire-forêt

Monsieur Rick Lavergne,
Directeur général

Monsieur Carl Plante,
Aménagiste du territoire

Madame Isabelle Fillion,
Agente de développement rural

ORGANISMES :

Monsieur Martial Duc, propriétaire
Ferme Les Laviaux

Monsieur Jocelyn Monty, propriétaire
La P'tite Virée, Ferme agrotouristique

Monsieur Antonio Vigneault, propriétaire
Ferme Antonio et Daniel Vigneault

Monsieur Pierre Bouffard, aménagiste
UPA Lotbinière-Mégantic

Madame Sonia Dumoulin, conseillère
en aménagement du territoire et développement rural
MAPAQ

INTRODUCTION

La MRC de L'Érable est fortement marqué par un secteur agroalimentaire diversifié qui occupe ses espaces en relation avec les potentiels divers qu'il offre. Son paysage se module selon un relief qui de plaine humide intègre progressivement le piémont, puis les Appalaches. Son secteur agroalimentaire s'avère solide et constitue sa base économique.

Par ailleurs, on constate que ses communautés se sont progressivement fragilisées à la faveur de migrations qui ont réduit sa population et l'équilibre de cette dernière. De la sorte, à terme, les services aux communautés pourraient être menacés.

Dans ce contexte, la MRC a résolu de tabler sur son secteur agroalimentaire, vital dans son économie, comme vecteur de la revitalisation de ses communautés. La MRC inscrit ainsi une prémisse à sa démarche, soit de faire en sorte que ce plan permette de supporter et d'encadrer une occupation accrue de son territoire, de l'habiter davantage.

Le plan de développement de la zone agricole comporte d'abord un diagnostic territorial, lequel puise à diverses sources, dont les informations provenant du service de l'évaluation de la MRC et du bureau régional du Centre du Québec ou MAPAQ. Ce diagnostic circonscrit les enjeux reliés au secteur agroalimentaire en vue de soutenir le plan.

La seconde partie de ce plan se veut une proposition d'intervention soutenue sur le territoire, avec le parti d'occupation territoriale préconisée par la MRC, lequel est appuyé étroitement sur une démarche de développement et de diversification de son secteur agroalimentaire et sur une organisation formelle visant à en structurer la mise en œuvre.

Il importe de mentionner que ce plan a été établi avec la participation assidue du Conseil de la MRC et l'encadrement précieux d'un comité de suivi.



Centre local de développement

Plan de développement de la zone agricole de la MRC de l'Érable PREMIÈRE PARTIE: DIAGNOSTIC



Juillet 2012



CONTEXTE

Ce diagnostic s'inscrit dans une approche de gestion sur une base territoriale, c'est-à-dire faisant de l'occupation de la zone agricole l'objet des préoccupations. Des liens seront donc faits entre les activités agricoles et agroalimentaires réalisées sur le territoire de la MRC et d'autres activités économiques, récréatives, culturelles et sociales des communautés. Cet exercice permet d'avoir une vision d'ensemble de l'utilisation du territoire des municipalités concernées et de situer l'espace de la zone agricole dans son environnement global.

L'agriculture offre dans cette perspective et par sa fonctionnalité, un levier économique et social au service des communautés. L'enjeu principal est de favoriser sa contribution au développement économique, à la revitalisation du milieu rural et à l'occupation de la zone agricole. Plusieurs stratégies s'offrent pour relever cet enjeu dont notamment :

- une diversification des activités, par de l'emploi et la diversification d'entreprises,
- la protection de la biodiversité et de certains milieux physiques sensibles,
- une meilleure préservation de l'environnement,
- la mise en valeur des paysages ou du patrimoine rural et notamment une plus grande contribution à l'économie touristique.

Le secteur agricole et agroalimentaire de la MRC doit donc faire partie des solutions qui contribuent à freiner le dépeuplement observé dans la région. L'économie et l'emploi se situent au cœur du maintien et du développement des communautés. Dans ce contexte, l'importance du secteur agroalimentaire fait en sorte que son développement s'articule à celui des communautés.

La MRC joue plusieurs rôles cruciaux pour articuler une meilleure occupation de la zone agricole et possède divers moyens d'intervention pour initier des actions de changement en faveur d'une évolution souhaitée et souhaitable de la zone agricole et de ses communautés. Parmi ces moyens et pouvoirs, voici les principaux :

- Le pouvoir politique de la MRC, de son conseil;
- La gestion du territoire qui constitue l'une des missions fondamentales de la MRC principalement par son schéma de développement et d'aménagement et divers autres modes d'intervention territoriale;
- Sa capacité de catalyser l'action avec divers acteurs gouvernementaux et son milieu, et celle d'utiliser ses leviers financiers.

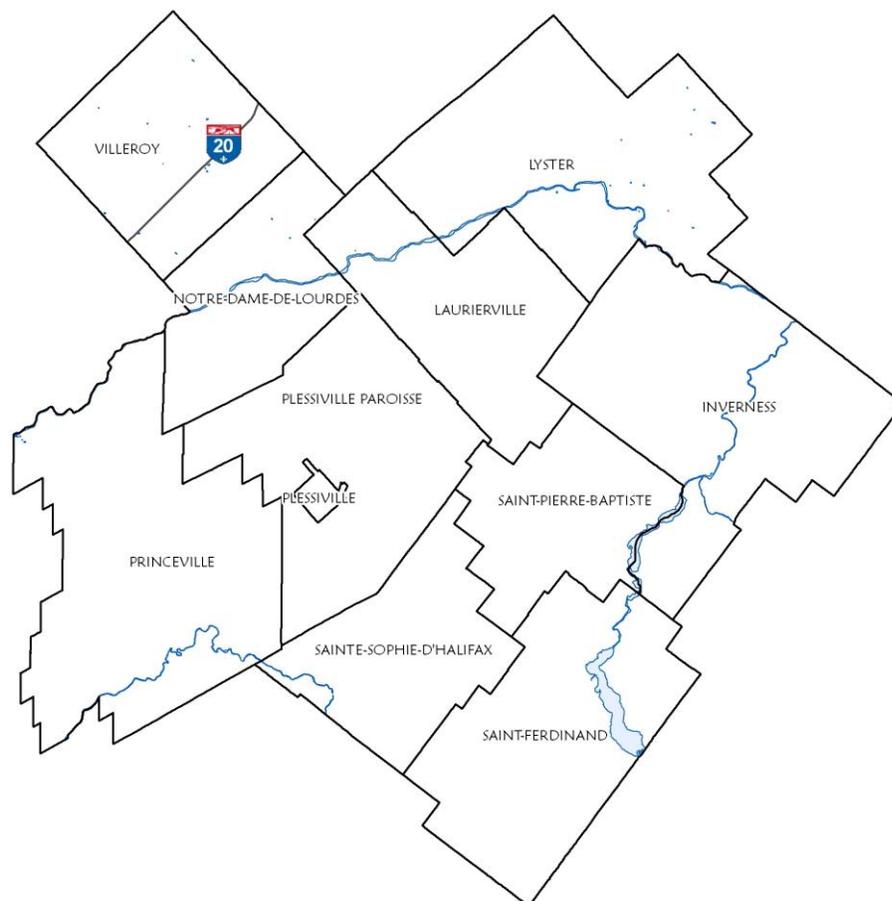
Ce rapport d'étape veut intégrer la connaissance des enjeux et défis qui marquent le territoire dans une perspective de développement autocentré impliquant la rétention et l'addition de population au profit de la structuration des communautés. C'est pourquoi il aborde les composantes susceptibles d'influencer une telle démarche.

1. TERRITOIRE DE LA MRC DE L'ÉRABLE

« La MRC de L'Érable est située dans la partie est de la région administrative du Centre-du-Québec (région 17) et couvre une superficie de 1 288 km² selon le Recensement de 2006 de Statistique Canada. La MRC de L'Érable est bornée par la région de la Chaudière-Appalaches et par les MRC Athabaska et de Bécancour. La route 116, traversant tout le territoire dans l'axe est-ouest, est l'un des éléments structurants de la MRC. La majorité de la population, des commerces et des industries se regroupent le long de cet axe routier » (Emploi Québec, 2009).

La MRC de L'Érable est composée de onze municipalités, lesquelles sont présentées à la figure 1 ci-dessous. En ordre alphabétique, ces municipalités sont : Inverness, Lyster, Laurierville, Notre-Dame-de-Lourdes, Plessisville (paroisse), Plessisville (ville), Princeville, Saint-Ferdinand, Saint-Pierre-Baptiste, Sainte-Sophie-d'Halifax et Villeroy.

Figure 1 : MRC de L'Érable



1.1 PORTRAIT GÉOGRAPHIQUE

1.1.1 *Atlas agricole*

Afin de bien circonscrire la géographie agricole de la MRC, un atlas agricole a été produit. Cet atlas puise son information à diverses sources. En toile de fond, la carte écoforestière permet d'exprimer le découpage des espaces par la forêt, de distinguer les peuplements d'érables qui ont ici une valeur productive et identitaire, les milieux humides, les plans et cours d'eau. Bien que cette carte date d'une dizaine d'années, l'information qu'elle contient demeure généralement pertinente et précieuse. Sur cette toile de fond sont superposées des informations provenant de la base de données fournie par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) de la région du Centre du Québec. Ce sont ces informations qui ont permis la confection des diverses cartes de l'Atlas, lesquelles expriment les diverses productions agricoles et autres informations pertinentes. Cet atlas a constitué un apport sensible à la démarche. Toutefois, compte tenu de la confidentialité de certaines informations, il n'est pas publié avec ce rapport.

Le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de L'Érable contient aussi des informations précieuses, dont une analyse de la vitalité relative des espaces agricoles, des fonctions spécifiques qui leur sont attribuées (affectation) et une politique agricole visant le développement coordonné de la zone agricole.

Enfin, une mosaïque aérienne fournie par la MRC de L'Érable a permis de localiser les cannebergières. Cette information demeure imprécise compte tenu du fait que cette mosaïque date déjà d'une dizaine d'années (note : cette information sera précisée avec l'aide de l'Association des producteurs de canneberges).

1.1.2 *Zones physiographiques*

Trois grandes zones physiographiques marquent le territoire de la MRC de L'Érable : les basses terres vers le nord-ouest, le piémont au cœur du territoire et les Appalaches vers le sud-est. Les limites de chacune de ces zones ont été établies par la MRC de L'Érable dans son schéma d'aménagement et de développement révisé.

Les conditions biogéographiques de chacune de ces zones imprègnent fortement les potentiels et la mise en valeur agricole.

1. Basses terres

La zone des basses terres constitue un corridor variant de 3 à 20 kilomètres de largeur entre la limite ouest de la MRC et le piémont, s'étendant du sud-ouest au nord du territoire. Cette zone englobe les municipalités de Notre-Dame-de-Lourdes et Villeroy, de même qu'une partie des municipalités de Princeville, Plessiville, Laurierville et Lyster.

La topographie y est plane au point de provoquer un drainage imparfait ou mauvais y expliquant la présence de nombreux milieux humides souvent de grande dimension, les sols y sont sablonneux ou organiques.

À l'intérieur de cette zone, on retrouve d'abord de grandes cannebergières qui constituent dorénavant un important identificateur régional. Dans les aires mieux drainées, on trouve aussi des occupations agricoles associées le plus souvent à l'élevage laitier ou de bovins. La configuration des occupations y est généralement orientée du sud-ouest vers le nord-est. C'est dans ce secteur qu'on trouve l'autoroute 20, laquelle traverse la municipalité de Villeroy.

2. Piémont

Il s'agit d'une zone agricole intensive de 4 à 14 km de largeur et d'environ 40 km de longueur située entre les basses terres et les Appalaches.

Cette zone englobe la ville de Plessiville, de même qu'une partie des municipalités de Princeville, Plessisville patoise, Sainte-Sophie-d'Halifax, Laurierville et Lyster. Le piémont présente des avantages indéniables pour l'agriculture : les pentes et la pierrosité sont faibles, tandis que le potentiel agricole des sols est généralement bon à moyen avec des sols de classes 2 mais prédominance de classe 3 selon l'ARDA. Le drainage y est bon. Les fermes laitières y dominent le paysage. L'occupation du territoire y est généralement orientée sud-ouest/nord-est dans le sens du paysage. Le piémont présente un espace agricole marqué par la continuité de la mise en valeur et son intensité, en particulier dans sa partie sud.

3. Appalaches

Il s'agit d'une zone agricole morcelée, à la topographie montueuse d'environ 15 km de largeur par 30 km de longueur. Cette zone englobe les municipalités de Saint-Ferdinand et Saint-Pierre-Baptiste, de même qu'une partie des municipalités de Sainte-Sophie-d'Halifax, Plessiville-paroisse, Laurierville et Inverness.

Les Appalaches présentent diverses contraintes à l'agriculture : potentiel agricole limité (classe 5 en moyenne selon l'ARDA), pierrosité et pentes fortes, sols minces et affleurements rocheux. Certains secteurs se prêtent cependant aux grandes cultures et à l'élevage. Le paysage agricole est orienté différemment ici dans l'axe est-ouest, le domaine agricole offrant constamment ici un arrière-plan forestier correspondant souvent à l'érablière, dont la mise en valeur est associée aux fermes. L'occupation agricole y est diversifiée, plus qu'ailleurs sur le territoire. Ce secteur est résolument le domaine des érablières et de leur exploitation. On y trouve un grand espace récréotouristique et de villégiature à son extrémité sud-est.

Bref, le territoire agricole de la MRC de L'Érable est sensiblement marqué par sa géographie et son écologie. D'ouest en est, la zone des basses terres est morcelée, la mise en valeur y est discontinue, affectée par l'humidité des terres et la présence de grandes tourbières. Le piémont constitue un espace agricole continu, intensément mis en valeur et regroupant le noyau dur des fermes sur le territoire. La zone appalachienne montre un territoire agricole fortement découpé par sa forêt où domine l'érable, tissant un paysage rural de fort attrait.

1.2 PORTRAIT DÉMOGRAPHIQUE

La MRC de L'Érable était composée de 23 155 personnes en 2008. Cela représente une densité de population de 18,0 habitants par km², comparativement à 33,2 hab/km² en moyenne pour le Centre-du-Québec¹.

Le tableau 1 montre que **cinq des onze municipalités, pratiquement la moitié d'entre elles, comptaient une population de moins de 1000 habitants** en 2006, soit Inverness, Notre-Dame-de-Lourdes, Sainte-Sophie-d'Halifax, Saint-Pierre-Baptiste et Villeroy. Il est également à noter que Villeroy, avec une population de 496 personnes en 2006 et un indice de développement de -9,5², est reconnue comme une municipalité dévitalisée.

Alors que le Québec connaît une augmentation de sa population entre 2001 et 2006 (4,3 %) **la MRC de L'Érable voit pour sa part sa population diminuer de 3,4 %**. Bien que Lyster (+0,4 %), Notre-Dame-de-Lourdes (+0,3 %) et Sainte-Sophie-d'Halifax (+1,9 %) fassent exception à la règle, ce mouvement des populations est présent dans la majorité des municipalités de la MRC. Cette décroissance est d'autant plus marquée à Saint-Pierre-Baptiste (- 14,7 %), Saint-Ferdinand (- 11,4 %) et Laurierville (-8,1 %)³.

¹ Institut de la statistique du Québec, 2008.

² Source : Site internet FQM.

³ Statistique Canada, recensement de 2006.

Tableau 1 : MRC de L'Érable, évolution de la population entre 1981-2006

Municipalités	1981	1986	1991	1996	2001	2006	Variation 1981 / 2006	Variation 2001 / 2006
Plessisville (Ville)	7 249	7 042	6 952	6 810	6 756	6 677	- 7,9 %	- 1,2 %
Princeville	5 755	5 611	5 631	5 750	5 703	5 571	- 0,4 %	- 2,3 %
Plessisville (paroisse)	2 635	2 723	2 691	2 728	2 671	2 557	- 2,9 %	- 4,3 %
Saint-Ferdinand	2 819	2 815	2 639	2 825	2 477	2 195	- 22,1 %	- 11,4 %
Lyster	1 985	1 872	1 740	1 715	1 638	1 644	- 17,2 %	+ 0,4 %
Laurierville	1 711	1 680	1 556	1 586	1 528	1 404	- 17,9 %	- 8,1 %
Inverness	1 009	940	850	855	847	838	- 16,9 %	- 1,1 %
Notre-Dame-de-Lourdes	737	744	719	752	714	716	- 2,8 %	+ 0,3 %
Sainte-Sophie-d'Halifax	757	699	643	662	626	638	- 15,7 %	+ 1,9 %
Villeroiy	546	544	544	493	519	496	- 9,2 %	- 4,4 %
Saint-Pierre-Baptiste	544	510	479	508	495	422	- 22,4 %	- 14,7 %
MRC de L'Érable	25 747	25 180	24 444	24 684	23 974	23 158	- 10,1 %	- 3,4 %
		(- 2,2 %)	(- 2,9 %)	(+ 1,0 %)	(- 2,9 %)	(- 3,4 %)		
Province de Québec	6 438 400	6 532 461	6 895 963	7 138 795	7 237 479	7 546 131	+ 17,2 %	+ 4,3 %

Sources : Statistique Canada, recensements de 1981, 1986, 1991, 1996, 2001 et 2006.

La MRC de L'Érable connaît la plus forte décroissance de population parmi l'ensemble des MRC de la région du Centre-du-Québec. Entre 2006 et 2007, 220 citoyens de la MRC de L'Érable ont migré vers d'autres régions du Québec. Il semble que ce déplacement des populations ait été davantage concentré vers les autres MRC du Centre-du-Québec et de la Mauricie. **Ce phénomène migratoire semble d'autant plus répandu chez les personnes de 15 à 29 ans ainsi que de 60 ans et plus⁴. Il s'agit de jeunes sur lesquels l'avenir de la MRC repose en grande partie et chez lesquels se trouvent des entrepreneurs de demain.** Bref, ce sont fondamentalement les strates dynamiques qui s'effondrent.

Les statistiques à plus long terme confirment la tendance négative de cette migration des populations dans la MRC de L'Érable. Selon l'Institut de la Statistique du Québec, **la perspective démographique 2001-2026 est négative (-4,5 %) pour cette MRC**, contrairement à 3,2 % pour la région du Centre-du-Québec⁵. Il est à noter que **la population âgée de 15 à 65 ans, soit la population active, dans la MRC de L'Érable pourrait diminuer de 16,7 % entre 2006 et 2026⁶**. Cette perspective démographique calculée par l'Institut de la statistique du Québec a été revue pour la période 2006/2031 et s'établit à 12 % pour le Centre du Québec. Cette donnée n'est pas disponible actuellement pour la MRC de L'Érable.

⁴ Emploi Québec, 2009.

⁵ Institut de la statistique du Québec, 2006.

⁶ Emploi Québec, 2009.

En lien avec cette dépopulation, les municipalités de la MRC de L'Érable vieillissent. Le tableau 2 montre que les strates d'âges de 0 à 44 ans perdent de l'importance au fil des années comparativement aux strates d'âges de 45 ans et plus. En 2006, 16,60 % de la population était âgée de 65 ans et plus, soit près de 2 % de plus qu'en 2001.

Tableau 2 : Population selon le groupe d'âge, sexes réunis, MRC de L'Érable, 2001, 2004 et 2006

	2001			2004			2006 ^r		
	Population	%	%	Population	%	%	Population	%	%
0-14 ans	4 340	17,74 %	32,08 %	4 138	17,27 %	30,62 %	3 854	16,57 %	29,28 %
15-24 ans	3 506	14,33 %		3 198	13,35 %		2 956	12,71 %	
25-34 ans	2 712	11,09 %		2 643	11,03 %		2 594	11,16 %	
35-44 ans	3 859	15,78 %	26,86 %	3 388	14,14 %	25,17 %	3 100	13,33 %	24,49 %
45-54 ans	3 671	15,01 %		3 763	15,71 %		3 665	15,76 %	
55-64 ans	2 768	11,32 %	26,32 %	3 084	12,87 %	28,58 %	3 226	13,87 %	29,63 %
65-74 ans	2 043	8,35 %		2 079	8,68 %		2 157	9,28 %	
75 ans et +	1 561	6,38 %	14,73 %	1 667	6,96 %	15,63 %	1 702	7,32 %	16,60 %
Total	24 460	100,00 %	100,00 %	23 960	100,00 %	100,00 %	23 254	100,00 %	100,00 %

Source : Statistique Canada, Division de la démographie et Institut de la statistique du Québec, Direction des statistiques sociodémographiques.

La dynamique démographique est intimement liée à celle du développement économique et de l'emploi. Les mouvements touchent principalement les jeunes qui migrent et qui sont souvent suivis par leurs parents. L'économie et l'emploi sont donc au cœur de cette problématique. **Comment la zone agricole peut-elle dans l'avenir contribuer sensiblement à maintenir et enrichir les populations dans les municipalités les plus fortement touchées par cet exode?** C'est l'une des questions majeures à laquelle le plan de développement de la zone agricole doit chercher à répondre, voir son enjeu principal.

Bien que la main-d'œuvre immigrante ne soit pas très nombreuse sur le territoire de la MRC. Il est rapporté que l'immigration européenne a une influence positive sur les activités du secteur agricole et agroalimentaire. Face à la problématique démographique actuelle et future, il est légitime de se demander si les immigrants peuvent occuper une plus grande place dans l'échiquier agroalimentaire et contribuer de façon plus marquée à la dynamique des communautés rurales.

La MRC de L'Érable affiche la plus faible proportion d'immigrants sur son territoire (1,6 % comparativement à 2,2 % en moyenne pour le Centre-du-Québec). Par contre, elle a connu la plus forte augmentation d'immigrants entre 2001 et 2006.

1.3 PORTRAIT SOCIOÉCONOMIQUE

Selon le recensement de Statistique Canada effectué en 2006, 65,1 % de la population de plus de 15 ans est active dans la MRC de L'Érable. Parmi ce nombre, 94 % occupe un emploi tandis que 6 % de la population est au chômage. Cette proportion varie toutefois d'une municipalité à l'autre. La municipalité de Villeroy (13,5 %) affiche le plus haut taux de chômage, suivi de Notre-Dame-de-Lourdes (10,5 %) et de Sainte-Sophie-d'Halifax (9,3 %). Ces trois municipalités comptent également le plus faible nombre de citoyens dans la MRC de L'Érable, immédiatement après Saint-Pierre-Baptiste.

En 2005, la MRC de L'Érable générait 11,4 % des emplois dans la région du Centre-du-Québec. La majorité de ces emplois étaient concentrés dans les municipalités les plus densément peuplées, c'est-à-dire Plessisville (41,5 %), Princeville (27,9 %) et Saint-Ferdinand (6,8 %)⁷.

Le tableau 3 montre que les secteurs de la fabrication (34,1 %) et de l'agriculture, foresterie et chasse et pêche (12,5 % comparativement à 3,7 %⁸ pour le Québec) embauchent le plus grand nombre de personnes dans la MRC de L'Érable. Ces deux secteurs occupent également une part de l'économie plus importante dans la MRC que dans la région du Centre-du-Québec (7,9 % et 27,8 %). **L'économie de la MRC est fondamentalement articulée autour du secteur agricole et de l'industrie.** Il est à noter qu'une entreprise agricole sur trois embauche l'équivalent d'un employé à temps plein. **En 2006, 6,9 millions de dollars ont été versés en salaires à des employés de ferme autres que des membres de la famille des propriétaires, ce qui correspond à un peu plus de 275 emplois à temps plein rémunérés à 25 000 \$ par année⁹.**

⁷ Emploi Québec, 2006.

⁸ Statistique Canada, recensement 2006.

⁹ Agriculture et agroalimentaire dans la MRC de L'Érable : un moteur pour l'économie, un secteur en mutation, des enjeux et des défis. Direction régionale Centre du Québec, MAPAQ, 2008.

Tableau 3 : Répartition en pourcentage des emplois de la MRC de L'Érable selon les secteurs d'activité

Secteurs d'activité	MRC de L'Érable	Centre-du-Québec
Fabrication ¹	34,10	27,80
Agriculture, foresterie, chasse et pêche	12,50	7,90
Commerce de détail	7,30	10,90
Transport et entreposage	7,10	3,90
Soins de santé et assistance sociale	5,90	8,60
Hébergement et services restauration	5,90	6,50
Autres services, sauf administrations publiques	5,40	5,30
Commerce de gros	4,30	5,50
Administrations publiques	4,10	3,60
Services d'enseignement	3,30	4,60
Construction	3,00	4,90
Finance et assurances	2,00	2,50
Arts, spectacles et loisirs	1,50	1,80
Services professionnels, scientifiques et techniques	1,30	2,40
Extraction minière, de pétrole et de gaz	0,60	0,30
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement	0,50	1,30
Services immobiliers et services location	0,40	0,80
Industrie information et industrie culturelle	0,30	0,70
Services publics	0,00	0,70
Total 100 % 100 %	100,00	100,00
Proportion de la MRC / Région	11,40	N/A

Source : *Portrait des entreprises de la MRC de L'Érable, Emploi Québec, 2006.*

1 : Le secteur de la fabrication inclut des entreprises œuvrant dans le secteur agroalimentaire.

L'emploi et la formation des personnes sont liés. En effet, la population active de la MRC de L'Érable n'ayant aucun certificat ni diplôme d'études affiche un taux de chômage supérieur (6,5 %) à celle où le niveau d'étude est plus élevé (5,7 %). Les pourcentages passent de 5,9 % pour les détenteurs d'un diplôme d'études professionnelles à 4,6 % pour ceux ayant un diplôme d'études collégiales et à 3,3 % pour ceux détenant un diplôme d'études universitaires, tout cycle confondu.

Le déficit démographique est associé principalement aux migrations, et l'organisation générale de l'économie suggère des défis pouvant en partie s'associer au secteur agroalimentaire. L'enjeu est de vitaliser les communautés en y favorisant le retour de la population et des familles.

La formation des acteurs en agriculture et agroalimentaire comme entrepreneurs ou main-d'œuvre spécialisée est un levier et un enjeu qu'il faut considérer dans le plan de développement. La formation contribue au développement des individus et entrepreneurs dans certains cas et de façon plus générale, apporte une plus value à l'emploi. Des mesures doivent être supportées par la MRC et ses partenaires pour faire en sorte d'attirer sur le territoire les personnes détenant une formation répondant aux besoins des employeurs et de faciliter l'acquisition d'une formation appropriée à ceux et celles qui travaillent ou qui envisagent travailler dans le secteur agricole et agroalimentaire. **Des efforts de recrutement d'une main-d'œuvre bien formée doivent être consentis pour s'assurer de la qualité et de la disponibilité de celle-ci et pour soutenir l'innovation.**

1.4 PLANIFICATION INITIÉE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

Le schéma d'aménagement et de développement révisé est en processus d'adoption. Dans le cadre de la planification, le secteur agroalimentaire et la zone agricole occupent une place prépondérante.

Au-delà de la protection du territoire agricole, de la gestion de la cohabitation des usages, de la question des paysages et de l'environnement, ce schéma d'aménagement interpelle la mise en valeur de la zone agricole comme un instrument de dynamisation des communautés, en privilégiant des voies favorables à de nouvelles implantations en zone agricole en lien avec une activité agricole ou agrotouristique. Le schéma veut aussi promouvoir la durabilité et la cohabitation par des mesures à caractère environnemental, mais aussi par une gestion et un aménagement durable des érablières et cannebergières.

L'originalité de ce schéma est de prévoir une politique particulière d'aménagement de la zone agricole axée fondamentalement vers le développement des communautés, tout en privilégiant les fondements agricoles de la zone. L'agriculture à temps partiel, la consolidation des îlots déstructurés, le développement d'ateliers artisanaux au sens large, le déploiement d'un circuit agrotouristique dans les zones agricoles et forestières constituent des bases de cette politique. Cette politique conduit logiquement à une demande à portée collective auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec. .

Le schéma d'aménagement et de développement départage aussi le territoire au niveau des grandes affectations du territoire. Il identifie ainsi des affectations agricoles dynamiques à laquelle il accorde une protection stricte, et des aires d'affectation agricole viable, où la cohabitation d'usages plus diversifiés est envisagée. Une aire d'affectation agrotouristique vient affirmer les rôles que pourrait jouer la mise en valeur agricole avec le pôle récréatif et

de villégiature au sud-est du territoire. Enfin, l'affectation forestière reconnaît de grands blocs de forêt continus où une sensibilité écologique est davantage requise.

Si la MRC comporte un terreau particulièrement favorable à la production de canneberge, cette production se situe en marge ou à l'intérieur de milieux humides. La production de canneberge est devenue un fort identificateur régional, mais elle interpelle en même temps un arbitrage visant à maintenir un équilibre entre l'utilisation des espaces aux fins de cette production et le maintien de milieux humides à leur état naturel. Les grandes affectations partent cet arbitrage par le biais d'aires de conservation.

Le schéma identifie et veut contenir les îlots déstructurés en zone agricole tout en favorisant une consolidation et, le cas échéant, leur contribution au développement agricole. Une carte des grandes affectations du schéma illustre ces aires d'affectation.

Par ailleurs, dans son document complémentaire, la MRC prévoit des dispositions qui se situent en cohérence avec sa politique.

Autre constat, la MRC intègre divers usages agrotouristiques à sa banque d'usages compatibles avec les activités agricoles. De plus, elle laisse place à des usages agroindustriels en lien avec les fermes tel que la transformation alimentaire.

Le schéma d'aménagement et de développement reconnaît donc non seulement le primat de la valorisation agricole du milieu, mais il en recherche l'accentuation dans une perspective d'apport de nouvelle population.

1.5 UTILISATIONS NON AGRICOLES

La MRC de L'Érable couvre une superficie de 1288 km². Au total, 96 % de son territoire se situe en zone agricole et 52 % de cette zone conserve un couvert forestier, tandis que 10 % est constitué de milieux humides¹⁰.

On observe sur le territoire un certain nombre d'utilisations du territoire non agricole ayant une emprise significative. C'est le cas notamment d'importantes zones de villégiature située au sud-est du territoire, du terrain de golf situé à Plessisville, d'une station de ski et de grands sites dédiés à l'industrie extractive

La gestion de la zone agricole doit se faire en accord avec la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles. En effet, l'objet du régime de protection du territoire agricole est d'assurer la pérennité d'une base territoriale pour la pratique de l'agriculture et de favoriser la protection et le développement des activités et des entreprises agricoles en zone agricole dans une perspective à long terme. Entre 1979 et 2008, la CPTAQ a délivré 1 378 autorisations dans la zone agricole permanente de la MRC. Celles-ci sont détaillées au tableau 4.

Tableau 4 : Autorisations de la CPTAQ en zone agricole permanente de la MRC, 1979-2008

Municipalité	Résidentiel	Industrie et exploitation des ressources	Transport, énergie, communication, services publics	Tourisme, récréation et loisirs	Autre	Total
Princeville	125	52	17	13	74	281
Plessisville	138	28	13	3	76	258
Inverness	89	31	7	1	18	146
Lyster	73	17	2	2	37	131
Saint-Ferdinand	70	16	13	6	24	129
Notre-Dame-de-Lourdes	76	14	6	0	21	117
Saint-Pierre-Baptiste	68	10	4	3	16	101
Laurierville	50	9	1	0	18	78
Sainte-Sophie-d'Halifax	54	3	6	0	12	75
Villeroy	29	16	4	0	13	62
Total	772	196	73	28	309	1 378

Source : CPTAQ, 2009.

¹⁰ Agriculture et agroalimentaire dans la MRC de l'Érable : un moteur pour l'économie, un secteur en mutation, des enjeux et des défis. Direction régionale Centre du Québec, MAPAQ, 2008.

Le secteur résidentiel est celui dans lequel le plus grand nombre d'autorisations de la CPTAQ a été enregistré avec 56 % (772 sites) des autorisations, suivi des autres usages avec 22 % et des industries et exploitations de ressources avec 14 %. Parmi l'ensemble des municipalités de la MRC, Princeville et Plessisville affichent le plus grand nombre de demandes d'autorisation sur leur territoire. Il s'agit également des deux municipalités les plus peuplées dans la MRC de L'Érable (tableau 4) et où le nombre d'emplois est le plus élevé.

La loi a été révisée pour faire en sorte que la gestion du territoire soit facilitée tant pour la CPTAQ que pour les communautés régionales et locales. En effet, si le tableau 4 fait état de demandes d'autorisations individualisées, il est dorénavant permis à une MRC de procéder à des demandes à portée collective, lesquelles sont négociées en tenant compte de la cohabitation des usages et de la protection de la zone agricole. De telles demandes portent sur des espaces vacants situés à l'extérieur des zones dynamiques.

Cette option constitue une opportunité de planification globale de l'occupation des espaces vacants en zone agricole dans une perspective de cohésion et d'insertion de nouveaux occupants dans la zone.

1.6 DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE DE LA MRC

1.6.1 Forces

- La MRC de L'Érable présente une zone agricole hétérogène. Elle est composée de trois zones géographiques soit les basses terres, le piémont et les Appalaches. Cette caractéristique a permis d'atteindre une diversité de la production agricole;
- Les exploitations agricoles et forestières représentent plus de 63 % des entreprises présentes sur le territoire de sept des onze municipalités de la MRC;
- La MRC se trouve à proximité géographique des marchés et des fournisseurs en agriculture et agroalimentaire;
- La MRC met de l'avant une politique de développement visant le déploiement de nouvelles occupations de la zone agricole au profit des communautés;
- Les secteurs agricole et forestier sont très importants dans la dynamique sociale, environnementale et économique de la MRC. Ces secteurs offrent des paysages aptes à supporter des fonctions multiples (productive, résidentielle, environnementale, récréative, esthétique) qui profitent à l'ensemble de la collectivité et qui représentent un attrait touristique à mettre à profit;

- Plusieurs entreprises et filiales de grandes entreprises agroalimentaires, leaders dans leur secteur se trouvent sur le territoire de la MRC, telles que Agropur, Olymel, Fruit d'or, Citadelle, Fromages Côté (Saputo).
- Présence d'une cinquantaine d'organismes support des entrepreneurs et des entreprises.

1.6.2 *Faiblesses/contraintes*

- Plusieurs municipalités comptent une population de moins de 1000 habitants. Cela limite la capacité des municipalités à soutenir le développement économique et leur vitalisation en termes de services offerts à la population. Cette situation offre peut de pouvoir d'attraction ;
- La population est vieillissante et en décroissance. Cela affecte à plusieurs égards le dynamisme du territoire en termes de main-d'œuvre locale et d'entrepreneuriat.
- Le taux de chômage est plus élevé dans les municipalités les moins peuplées.

1.6.3 *Opportunités*

- **La Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles permet d'utiliser les demandes à portée collective en vue d'accepter de nouvelles occupations en zone agricole par la construction de résidences.**
- Caractériser les lots mal utilisés ou laissés en friche afin d'évaluer les opportunités d'accueillir de nouvelles entreprises à la recherche de terre à cultiver ou de consolider celles existantes. Ces lots sont en général de petites surfaces qui pourraient satisfaire de plus petites entreprises dans des secteurs de production tels que le maraîcher, les petits fruits. Il s'agit de s'offrir un cartable d'opportunités d'affaires qui augmenterait le pouvoir d'attraction du territoire;
- Plusieurs immigrants sont qualifiés. Il faut penser emploi pour ces individus dans le cadre d'un plan régional stratégique d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre. Ce plan doit contenir les secteurs avec du potentiel d'emplois en fonction des actions de développement qui seront planifiées par secteur (maraîcher, serre, transformation, petits fruits, agroforestier, etc.) ;
- Le développement de marchés à l'extérieur de la région (commercialisation extrarégionale) est opportun étant donné que la demande alimentaire n'est pas

suffisante et que la population est en décroissance dans la MRC. Il faut encourager les entreprises à étudier ces marchés pour celles dont les objectifs d'affaires et le potentiel de production le permettent.

- Caractériser les lots vacants dans la MRC afin d'identifier les perspectives d'utilisation agricole à temps plein ou partiel et d'établissement de nouvelle population.

1.6.4 Menaces

- L'érosion démographique des municipalités de la MRC menace l'occupation dynamique du territoire et la qualité des services aux citoyens et aux entreprises. Il est plus difficile d'y attirer et d'y conserver la main-d'œuvre et les entrepreneurs et ainsi générer de l'activité économique. La vitalité de certaines municipalités pourrait être un frein à l'occupation du territoire par leur difficulté ou incapacité à soutenir les services.

1.6.5 Défis

- Le redressement de la structure démographique et l'occupation du territoire constituent des défis auxquels le secteur agricole et agroalimentaire peut contribuer positivement.

2. AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

L'agriculture et l'agroalimentaire sont au cœur du dynamisme socioéconomique de la MRC. Ces secteurs seront pour les prochaines décennies, essentiels pour assurer la vitalité économique des communautés, l'occupation du territoire, la préservation de l'environnement et une croissance durable. Les productions animales, végétales et acéricoles tapissent la zone agricole dans son ensemble avec une plus grande concentration dans le couloir central (Piémont) du territoire et la zone des Appalaches. La plaine des basses terres offre des conditions moins favorables à la production agricole. Toutefois, l'industrie de la canneberge y a connu un fort développement au cours des dernières années. Dans les pages qui suivent, on aborde d'abord l'importance économique du secteur agroalimentaire à la suite de quoi chacun des grands secteurs de la production de la transformation et de la distribution et de la filière agrotouristique sont évalués. Les faits d'organisation du milieu agricole, et la problématique de la relève sont ensuite abordés.

2.1 SECTEUR ÉCONOMIQUE MAJEUR

2.1.1 Importance économique

Bien que seulement 3 %¹¹ de la population active de la MRC de L'Érable possède une formation scolaire dans le domaine de l'agriculture, ressources naturelles et conservation, il n'en demeure pas moins que l'agriculture représente un secteur économique important dans la MRC. 47 % des entreprises appartiennent à ce secteur et aux services connexes¹². En 2007, l'ensemble des 675 entreprises agricoles de la MRC a généré des revenus d'environ 150,3 M\$, soit l'équivalent de 15 % des revenus agricoles totaux de la région Centre du Québec¹³.

Ramenés au niveau de l'entreprise, on constate que 41,3 % des entreprises se situent dans le secteur agricole et forestier (tableau 5). Les revenus moyens par fermes de la MRC en 2007 étaient de 247 621 \$ avec des variantes selon les municipalités, le type d'entreprise et les productions concernées. Ainsi, les fermes de Lyster généraient un chiffre d'affaires moyen

¹¹ Statistique Canada, recensement de 2006.

¹² Agriculture et agroalimentaire dans la MRC de L'Érable : un moteur pour l'économie, un secteur en mutation, des enjeux et des défis. Direction régionale Centre du Québec, MAPAQ, 2008.

¹³ Données produites à partir des fiches d'enregistrement du MAPAQ, 2007 (tableaux Excel).

de 500 888 \$, Notre-Dame-de-Lourdes 454 249 \$ et Princeville 310 804 \$, Inverness 111 093 \$, Sainte-Sophie-d'Halifax 110 450 \$ et Saint-Ferdinand de 99 160 \$¹⁴.

Tableau 5 : Répartition en pourcentage des entreprises de la MRC de L'Érable selon les secteurs d'activité

Secteurs d'activité	Plessisville	Princeville	Saint-Ferdinand	Autres (7)	MRC de L'Érable	Centre-du-Québec
Agriculture, foresterie, chasse et pêche	16,8	29,2	52,8	63,3	41,3	29,4
Autres services, sauf administrations publiques	16,2	11,4	9,9	4,8	10,1	12,3
Fabrication ¹	10,2	17,2	3,7	6,6	9,5	8,7
Commerce de détail	14,0	8,3	6,8	3,1	7,8	11,9
Hébergement et services restauration	3,8	5,2	7,5	4,7	4,8	4,7
Construction	5,5	3,7	5,6	2,9	4,1	6,2
Soins de santé et assistance sociale	7,0	4,0	2,5	2,3	4,1	5,1
Transport et entreposage	3,0	3,4	1,2	3,4	3,1	2,8
Commerce de gros	4,7	4,0	0,0	1,3	2,8	3,4
Services professionnels, scientifiques et techniques	5,1	2,5	0,6	1,3	2,6	4,1
Administrations publiques	2,6	2,2	3,1	2,0	2,4	2,4
Finance et assurances	2,8	1,5	1,2	1,0	1,7	2,2
Arts, spectacles et loisirs	1,1	3,4	1,2	0,4	1,3	1,5
Services d'enseignement	1,5	1,2	0,6	1,0	1,2	1,5
Services immobiliers et services location	2,3	0,9	0,0	0,9	1,2	1,3
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement	1,9	0,9	0,6	0,6	1,1	1,6
Extraction minière, de pétrole et de gaz	0,6	0,6	1,9	0,0	0,5	0,2
Industrie information et industrie culturelle	0,9	0,3	0,6	0,3	0,5	0,7
Services publics	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Proportion de la ville/MRC	31,2	19,1	9,5	40,2	100,0	N/A

Source : Portrait des entreprises de la MRC de L'Érable, Emploi Québec, 2006.

1 Des entreprises agroalimentaires font partie de cette industrie

Les fermes du territoire de la MRC ont réalisé en 2006¹⁵ des dépenses de 123 millions de dollars (intrants agricoles, frais de vétérinaire, entretien machinerie, équipement et bâtiment, etc.), ce qui crée dans la communauté une activité économique de première importance. La majorité de ces entreprises (55 %) présente à leur bilan des actifs de plus de 500 000 \$ et cette valeur se chiffre à plus d'un million pour 23 % d'entre elles. La superficie agricole moyenne par entreprise est de 105 hectares, ce qui se compare à celles du Centre-du-Québec et à l'ensemble du Québec. **Les entreprises agricoles présentes sur le territoire**

¹⁴ Données produites à partir des fiches d'enregistrement du MAPAQ, 2007 (tableaux Excel).

¹⁵ Statistique Canada, recensement 2006.

agricole de la MRC sont donc des PME génératrices d'emplois contribuant à la vitalité économique de leurs communautés.

Autre considération économique, plus de la moitié des entreprises agricoles (58,7 %) de la MRC ont déclaré un chiffre d'affaires de moins de 100 000 \$ en 2007, alors que cette proportion se chiffre à 54 % au Québec¹⁶. Selon les fiches d'enregistrement du MAPAQ de 2007, 25 % des exploitants consacraient moins de 20h/semaine de travail à la ferme en 2006. **Ces résultats laissent présager que l'agriculture à temps partiel se pratique sur le territoire de la MRC.**

Sans avoir de définition formelle reconnue du temps partiel, celui-ci peut être associé aux revenus tirés de l'exploitation agricole en proportion des revenus totaux gagnés par le ménage.. C'est ainsi qu'en 2003¹⁷, 62 % du revenu global des familles agricoles québécoises provenait d'un travail réalisé hors ferme. Pour l'ensemble du Canada c'est 73 % et en Ontario, les revenus agricoles ne comptent que pour 17 % du revenu global des ménages agricoles. Ainsi, les revenus courants de l'agriculture ne constituent pas la totalité du revenu des propriétaires des fermes et de leur famille. Mais ces statistiques ne disent pas si l'agriculteur travaille à temps plein sur l'entreprise en plus de tirer un revenu supplémentaire hors ferme.

L'agriculture à temps partiel est donc une réalité qu'il faut considérée comme un mode vie t une forme d'activités économiques qui contribue à la dynamique économique de la zone agricole de la MRC.

2.1.2 Fermes réparties sur l'ensemble de la zone agricole

La MRC de L'Érable se classe au troisième rang parmi les MRC de la région du Centre-du-Québec quant au nombre de fermes situées sur son territoire. Le tableau 6 montre que près de 20 % des fermes de la région du Centre du Québec y sont installées, soit 675 fermes en 2006. Les municipalités de Saint-Ferdinand (102), Inverness (101) et Plessisville (96) comptent le plus grand nombre de fermes dans la MRC (tableau 7). Les deux municipalités qui se trouvent entièrement dans la zone géographique des basses terres soit Villeroy et Notre-Dame-de-Lourdes, de même que les parties des municipalités de Princeville, Plessisville, Laurierville et Lyster incluses dans la zone des basses terres, sont celles où les fermes sont moins présentes à titre d'occupant de la zone agricole. Par contre, cette zone agricole offre des conditions idéales de production de la canneberge.

¹⁶ Statistique Canada, recensement 2006.

¹⁷ Rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, février 2008.

Tableau 6 : Nombre total de fermes et nombre total d'exploitants agricoles, 2006 et 2001

Géographie	Nombre total de fermes		Variation 2006-2001	Nombre total d'exploitants agricoles		Variation 2006-2001
	2006	2001		2006	2001	
Québec	30 675	32 139	-5 %	45 470	47 385	-4%
Centre-du-Québec	3 448	3 743	-8 %	5 275	5 625	-6%
L'Érable	675	748	-10 %	1 005	1 100	-9%
Bécancour	466	491	-5 %	705	740	-5%
Arthabaska	936	993	-6 %	1 435	1 520	-6%
Drummond	813	883	-8 %	1 260	1 315	-4%
Nicolet-Yamaska	558	628	-11 %	860	950	-9%

Source : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture de 2006, Données sur les exploitations et les exploitants agricoles

Tableau 7 : Nombre de fermes et d'exploitants agricoles par municipalité, 2006

Municipalités	Nombre de fermes	Nombre d'agriculteurs
Inverness	101	145
Saint-Ferdinand	102	140
Plessisville	96	150
Princeville	81	130
Sainte-Sophie-d'Halifax	76	105
Laurierville	65	105
Saint-Pierre-Baptiste	61	90
Lyster	53	90
Notre-Dame-de-Lourdes	24	35
Villeroy	16	20

Source : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture de 2006, Données sur les exploitations et les exploitants agricoles

2.1.3 Consolidation des fermes

Le secteur agricole de la MRC comme pour l'ensemble du Québec, connaît une concentration de ses exploitations. Le nombre de fermes a diminué (-10,8 % entre 2001 et 2006) tandis que la taille de plusieurs entreprises augmente. Selon le tableau 8, le nombre de fermes cultivant 223 hectares et moins a diminué de 14,3 %, ce qui se traduit par une baisse de 88 fermes entre 2001 et 2006 dans cette strate d'entreprises. Pour leur part, les fermes cultivant plus de 224 hectares ont augmenté de 25 %, soit une augmentation de 15 fermes dans cette strate pour cette même période. **Une consolidation du tissu agricole comme résultat de l'augmentation de la productivité des entreprises est donc présente ici comme ailleurs au Québec. Cette consolidation apporte par contre une diminution de la population.**

Tableau 8 : Évolution de la superficie des fermes dans la MRC de l'Érable, 2001 et 2006

Superficie des fermes (ha)	Nombre de fermes en 2001	Nombre de fermes en 2006	Variation 2001-2006 (%)
Moins de 10 ha	25	25	0 %
4 à 27 ha	102	103	1 %
28 à 51 ha	127	100	-21 %
52 à 71 ha	91	77	-15 %
72 à 95 ha	116	94	-19 %
96 à 159 ha	175	155	-11 %
160 à 223 ha	67	61	-9 %
224 à 303 ha	24	34	42 %
304 à 447 ha	11	14	27 %
448 à 639 ha	8	8	0 %
640 à 895 ha	2	4	100 %
Total	748	675	-10 %

Source : Fiches d'enregistrement du MAPAQ, 2007.

En résumé, l'agriculture est un apport économique de première instance pour toutes les communautés grâce aux activités des 675 fermes présentes sur l'ensemble de la zone agricole et dont la concentration est plus marquée dans les zones géographiques du Piémont et des Appalaches. **L'agriculture est bien présente sur le territoire de la zone agricole de la MRC mais peut être développée encore soit notamment par une diversification, le développement de marchés, la production de valeur ajoutée par la transformation.**

Autre aspect positif est que les consommateurs s'intéressent de plus en plus à l'alimentation locale et aux produits agricoles frais. **Il existe un intérêt renouvelé pour l'alimentation et la santé.** L'adoption de l'alimentation locale par des chefs réputés joue en faveur de ce développement. Cette tendance lourde est favorable à la création de valeur en zone agricole par la mise en marché de produits agricoles du terroir et créer de nouvelles occasions pour les producteurs.

2.2 PRODUCTIONS ANIMALES

Les productions animales sur le territoire de la MRC de L'Érable sont très importantes et elles sont réparties sur l'ensemble de la zone agricole. Elles contribuent à l'occupation spatiale, avec une plus grande concentration dans les zones du Piémont et des Appalaches. Elles sont résumées au tableau 11. Quelque huit espèces animales sont recensées sur le territoire de la MRC, ce qui présente une certaine diversification.

Près de 60 %, des revenus agricoles de la MRC proviennent de deux productions, soit le lait et le porc¹⁸. **Parmi l'ensemble des exploitations agricoles localisées sur le territoire de la MRC de L'Érable, 57 % sont en production animale.** Les trois plus importantes productions sont le lait, le bovin et le porc. Les fermes de ces secteurs se trouvent principalement dans les zones du Piémont et des Appalaches et elles sont réparties sur l'ensemble de ce territoire. Par contre, elles sont peu nombreuses dans les basses terres.

Les autres productions animales (chevaux, chèvres, volailles. Ovins, veaux) se répartissent principalement dans les zones du Piémont et des Appalaches et elles sont aussi peu nombreuses dans la zone des basses terres.

Quelque 525 producteurs s'adonnent à l'une ou l'autre production animale présente sur le territoire de la MRC, dont la distribution est présentée par municipalité au tableau suivant. Seules les productions laitière et bovine se trouvent dans toutes les municipalités. La municipalité de Villeroy est la moins diversifiée en production animale comptant 8 producteurs dont 5 laitiers et 3 de bovins. Les porcs, les chevaux et les veaux se produisent dans toutes les municipalités sauf dans Villeroy. **La plus forte concentration de la production porcine se situe dans les municipalités voisines que sont Inverness, Laurierville et Lyster avec 75 % du cheptel.** Le cheptel a tendance à se maintenir au cours des dernières années.

¹⁸ MAPAQ, Agriculture et agroalimentaire dans la MRC de L'Érable, un moteur pour l'économie un secteur en mutation, des enjeux et des défis, Direction régionale Centre du Québec, MAPAQ 2008.

Tableau 9: Répartition des productions animales par municipalité en 2007

MRC DE L'ÉRABLE	BOVINS LAITIERS		BOVINS DE BOUCHERIE		PORCS		CHEVAUX		VEAUX		OVINS		VOLAILLES		CHÈVRES		
	Municipalité	Producteurs	Têtes	Producteurs	Têtes	Producteurs	Têtes	Producteurs	Têtes	Producteurs	Têtes	Producteurs	Têtes	Producteurs	Têtes	Producteurs	Têtes
Inverness	9	690	36	3 130	12	25 612	12	42		265	5	1 440					
Laurierville	25	2 226	27	2 386	15	27 150	7	24		320		124	3	51 001			
Lyster Notre-Dame-de- Lourdes	19	2 682	11	858	16	46 360	6	23		300		4					
			6	435			6	14		312		46					
Plessisville	30	3 421	7	614	5	14 233	7	27	3	906	3	1 970	3	139 112			
Princeville	34	3 606	13	1 896			11	41	9	1970							
Sainte-Sophie-d'Halifax	15	1 015	15	858			11	30		750	7	2 486					
Saint-Ferdinand	19	1 196	21	1 636	4	5 132	8	46	3	930		158	-	-			2
Saint-Pierre-Baptiste	13	876	16	1 531			8	32	4	1577	-	-	-	-	-	-	-
Villeroy	5	321	3	102	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Regroupement	2	123			8	14 452			6	1 947	5	332	6	23 367	6	945	
TOTAL	171	16 156	155	13 446	60	132 912	76	279	25	7 330	20	6 228	12	213 480	6	945	

MAPAQ, Centre du Québec, 2009

Les productions animales constituent un atout important dans l'équilibre de l'environnement. En effet, la production fourragère et le maintien des pâturages contribuent à maintenir et préserver ces espaces qui jouent un rôle environnemental fondamental en termes de maintien de la biodiversité, préservation de la qualité de l'eau (prévention de l'érosion et de la pollution diffuse), et contrôle des gaz à effet de serre. De plus, ceux-ci contribuent à la beauté des paysages et leur typicité.

2.2.1 Production laitière

1. Profil des fermes

Les fermes laitières sont présentes sur l'ensemble de la zone agricole de la MRC avec une plus forte concentration dans la zone du Piémont (Princeville, Plessisville, Laurierville, Lyster), suivie de celle des Appalaches. La zone des basses terres compte au total beaucoup moins de fermes laitières qu'ailleurs sur le territoire (tableau 10).

Tableau 10: Répartition du nombre de producteurs laitiers et du cheptel par municipalité, 2009

Municipalités	Producteurs	Têtes	Têtes/producteurs
Princeville	31	1946	63
Plessisville	30	2048	68
Laurierville	24	1284	53
Lyster	16	1162	73
Saint-Ferdinand	14	611	44
Sainte-Sophie-d'Halifax	15	628	42
Saint-Pierre-Baptiste	13	510	39
Inverness	9	404	45
Villeroy			
Autres municipalités			
Total	159	8834	57

Source : MAPAQ Centre du Québec, 2009

Parmi les cinq MRC de la région du Centre-du-Québec, L'Érable se classe en troisième position quant aux recettes brutes totales générées dans les fermes laitières. Le tableau 11 montre que ces revenus correspondent à 54 171 100 \$, soit 15,5 % des recettes de la région et 2,6 % des recettes du Québec.

Les fermes laitières de la MRC possédaient un quota laitier moyen de 45,5 kg M.G/jour en 2006¹⁹ ce qui se rapproche de la moyenne provinciale. En 2008, une ferme laitière sur ce territoire produisait en moyenne 4 351,6 hl alors que les moyennes pour le Centre-du-Québec et la province de Québec étaient de 4 694,4 hl et 4 100,6 hl respectivement. Plusieurs entreprises laitières exploitent aussi une érablière comme source de diversification des revenus.

Tableau 11 : Statistiques relatives à la production totale de lait pour le Centre-du-Québec, la MRC de L'Érable et le Québec, 2008

		Centre-du-Québec	MRC de L'Érable	Québec
Producteurs laitiers ¹	n	985	166	6 810
Production totale	hl	4 623 985	722 359	27 925 049
Recettes brutes totales	k \$	348 993,00	54 171,10	2 095 571,50

¹ Le nombre de producteurs distincts qui ont vendu du lait à la Fédération des producteurs de lait du Québec.

Source : Institut de la statistique du Québec.

De 1981 à 2006, selon les données fournies par le MAPAQ du Centre-du-Québec, le nombre de fermes laitières a diminué de 61 % alors que le volume de lait produit a augmenté de 20 % et la valeur des ventes réalisées a augmenté 4,7 millions de dollars, soit une augmentation d'environ 11 %. Ce secteur de production a donc connu une très forte consolidation grâce à sa modernisation et l'augmentation de la productivité des fermes.

Plus récemment, depuis les quatre dernières années (2006-2009), les quotas de lait de la MRC ont augmenté de 6 % (tableau 12) alors que le nombre de fermes laitières sur le territoire diminuait de 6 % (125 à 118 fermes). Cette diminution a été enregistrée dans toutes les municipalités à l'exception de Plessville où le nombre de fermes n'a pas changé au cours de cette période. Par ailleurs, toutes les municipalités ont connu une hausse du quota laitier sur les fermes. L'augmentation moyenne a été de 6 % avec un maximum de 15 % enregistré dans la municipalité de Saint-Ferdinand. La production laitière continue donc d'affirmer son dynamisme.

¹⁹ Données produites à partir des fiches d'enregistrement du MAPAQ, 2007 (tableau Excel).

Tableau 12 : Nombre de producteurs laitiers et quota détenu par municipalité, 2006-2009

Municipalités	Janvier 09		Janvier 08		Janvier 07		Janvier 06		2009/2006	
	Nombre producteurs	Quota Kg/j	Nombre producteurs	Quota Kg/j	Nombre producteurs.	Quota Kg/j	Nombre producteurs	Quota Kg/j	Prod %	Quota %
Laurierville	23	1044	24	1025	24	991	24	1004	-4	+5
Lyster	15	1158	15	1104	16	1070	16	1096	-6	+8
Plessisville	30	1777	30	1721	30	1622	30	1652	0	+10
Princeville	34	1972	36	2031	36	1944	36	1928	-6	+1
Sainte-Sophie-d'Halifax	14	534	14	531	14	508	16	557	-13	+5
Saint-Ferdinand	16	567	15	531	15	495	17	553	-6	+15
Saint-Pierre-Baptiste	13	456	13	442	14	425	14	421	-7	+7
Villeroi et Notre-Dame-de-Lourdes	7	160	7	164	7	159	8	184	-13	+1
Total	118	5696	118	5518	120	5270	125	5467	-6	+6

Sources : Fédération des producteurs de lait de Québec et du Centre du Québec (Princeville).

La MRC de L'Érable compte cinq fermes laitières biologiques sur son territoire. Parmi ce nombre, seulement une seule d'entre elles y génère 100 % de ses revenus. Les quatre autres entreprises tirent en moyenne 88 % de leurs revenus de cette production alors que l'acériculture biologique représente en moyenne 8 % de leur chiffre d'affaires²⁰.

2. Répartition

La production laitière offre un niveau de concentration et une productivité différemment répartie dans l'espace. On observe ainsi un noyau dur de fermes dans la partie sud du piémont où les fermes disposent généralement de quotas supérieurs à 40 kg de matières grasses et s'avèrent concentrées. Il s'agit de la principale production de ce secteur. Dans la partie nord-est du piémont, la densité des fermes laitières s'avère moindre, bien que leur productivité soit bonne (plus de 40 kg de matières grasses).

Dans la zone appalachienne, la configuration du territoire et le jumelage avec d'autres productions, en particulier l'érable font en sorte que les fermes soient plus petites, affichent des quotas souvent moindres que 40 kg de matières grasses. La production laitière y est moins exclusive, mais y demeure importante.

Autrement, dans les basses terres, on observe peu de fermes laitières et elles offrent une production limitée.

²⁰ Données produites à partir des fiches d'enregistrement du MAPAQ, 2007 (tableau Excel).

3. Enjeux et défis

La production laitière continue à jouer un rôle de premier plan dans l'occupation du territoire agricole de la MRC et contribue de façon marquée au dynamisme des communautés. **Ce secteur de production est le pivot central des activités par son importance économique et sa distribution sur l'ensemble du territoire de la MRC.**

Le défi est de développer la zone agricole de la MRC autour de la production laitière qui jouit d'une grande stabilité en termes de prix des produits et de marché. Cette production n'est pas en développement, mais à se consolider. Par contre, ce secteur de production possède des actifs (capital fonds de terre, bâtiments, équipements, quota de production) de grande valeur répartis sur l'ensemble du territoire. Il faut s'assurer de faire fructifier ce capital auprès d'une relève agricole dynamique supportée par la collectivité. Les entreprises laitières peuvent contribuer à l'établissement et au développement d'entreprises dans d'autres secteurs de production en partageant par exemple leur expertise (mentorat, accompagnement, partage d'expérience) et leurs moyens de production (machinerie et équipements par exemple) afin d'aider financièrement et techniquement de nouveaux entrepreneurs.

2.2.2 Production bovine

1. Profil des fermes

La production bovine occupe une place importante sur le territoire de la MRC de L'Érable. Parmi l'ensemble des productions animales dans la MRC, 35 % appartiennent à ce type d'élevage, soit 155 fermes de bovins de boucherie et 25 fermes de veaux lourds²¹. La MRC de L'Érable compte une ferme bovine certifiée biologique sur son territoire²².

2. Répartition

L'élevage de bovins de boucherie et de veaux lourds est relativement concentré dans les municipalités d'Inverness et de Laurierville au nord du territoire (plus de 40% du cheptel et des producteurs). On en trouve aussi de bonnes concentrations dans la partie sud du

²¹ Données produites à partir des fiches d'enregistrement du MAPAQ 2007 (tableau Excel).

²² Données produites à partir des fiches d'enregistrement du MAPAQ 2007 (tableau Excel).

territoire (carte 11 et tableau 13), alors que plusieurs fermes sont dispersées dans la zone appalachienne.

Tableau 13 : Répartition du nombre de producteurs et du cheptel en production bovine par municipalité, 2007

Municipalités	Producteurs	Têtes	Têtes/producteur
Inverness	36	3 130	87
Laurierville	27	2 386	88
Princeville	13	1 896	146
Saint-Ferdinand	21	1 636	78
Saint-Pierre-Baptiste	16	1 531	96
Lyster	11	858	78
Sainte-Sophie-d'Halifax	15	858	57
Plessisville	7	614	88
Notre-Dame-de-Lourdes	6	435	73
Villeroy	3	102	34
Total	155	13 446	87

Source : MAPAQ Centre du Québec, 2009

En termes de tendances, de 1981 à 2006, le cheptel bovin a augmenté de 75 % et le nombre d'entreprises de 43 %. Par contre, ces entreprises demeurent petites avec en moyenne 48 têtes par troupeau.

Le nouveau mode de gestion de l'Assurance stabilisation des revenus basé sur les kg de viande produits et non plus sur le nombre de têtes en inventaire, changera vraisemblablement dans l'avenir le portrait de cette production. Le nouveau programme basé sur l'efficacité des entreprises en assurant la quantité de viande produite en une année plutôt que le nombre de tête en inventaire fera en sorte que dans un premier temps le nombre de têtes sur le territoire risque de diminuer, car les entreprises qui gardaient des têtes parce que l'ASRA les couvrait décideront peut-être d'abandonner la production ou de la réduire. Par contre, les entreprises les plus performantes décideront peut-être d'augmenter leur cheptel selon les conditions du marché.

3. Défi

Le défi qui se présente pour ce secteur de production est de poursuivre son évolution afin de conserver l'expertise, mettre en valeur la vocation herbagère de la zone agricole en assurant une présence marquée dans la zone du Piémont et des Appalaches, ce qui représente plus de la moitié de la superficie de la zone agricole de la MRC. Ce secteur de production doit mettre en marché des produits différenciés et l'un des moyens pourrait être d'utiliser une

Appellation d'origine contrôlée²³, ou encore les Appellations réservées. La gestion de chaînes de valeur est un autre outil favorisant le développement de produits différenciés impliquant et concertant l'ensemble des acteurs de la chaîne de production²⁴.

2.2.3 Production porcine

1. Profil des fermes

En 2007, 60 producteurs porcins étaient recensés dans la MRC de L'Érable, ce qui représente environ 20 % de l'ensemble de fermes porcines de la région Centre du Québec. Le tableau 14 présente la répartition des producteurs et du cheptel par municipalité de la MRC.

Tableau 14 : Répartition du nombre de producteurs en production porcine et du cheptel par municipalité, 2007

Municipalités	Producteurs	Têtes	Têtes/producteur	% du cheptel total
Lyster	16	46 360	28 975	35
Laurierville	15	27 150	1 810	20
Inverness	12	25 612	2 134	19
Plessisville	5	14 233	28 466	11
Saint-Ferdinand	4	5 132	1 283	4
Regroupement	8	14 425	1 803	11
Total	60	132 912	2 215	100

Source : MAPAQ Centre du Québec, 2009

Bien que le cheptel porcine ait connu une progression plutôt lente entre 2001 et 2006 (1 %), la présence de maladies ainsi que la Faiblesse des prix sur le marché exercent actuellement une pression à la baisse sur cette production²⁵.

Est-ce que la production porcine est appelée à se développer davantage au sein de la MRC dans les parties du territoire où cette production est peu présente et que les superficies d'épandage du lisier sont disponibles?

²³ <http://www.agrireseau.qc.ca/bovinsboucherie/documents/Noury252.pdf>

²⁴ <http://www.fdta.qc.ca/fr/chainesdevaleur.htm>

²⁵ Statistique Canada, recensement 2001 et 2006.

La conjoncture actuelle sur les marchés ne favorise pas l'expansion dans cette production, du moins pour le marché de la grande distribution et des produits de masse. De plus, l'application du modèle de l'ASRA sur la production de viande et non sur le nombre de tête de même que le plafond fixé par la Financière sur le nombre maximum de têtes assurées, changeront l'évolution de ce secteur de production dans les années à venir. Cette orientation basée sur l'efficacité, la performance et la gestion des risques par les entreprises aura par ailleurs l'effet d'encourager les entreprises les plus performantes.

Parmi les fermes porcines présentes dans la MRC de L'Érable, 2 d'entre elles sont certifiées biologiques. En moyenne, ces 2 exploitations tirent 90 % de leurs revenus de la production porcine biologique²⁶. Plusieurs producteurs porcins exploitent parallèlement une érablière comme production secondaire.

2. Répartition

Quelque 85 % du cheptel porcin se situent dans 4 municipalités soit par ordre d'importance, Lyster (35 %), Laurierville (20 %), Inverness (19 %) et Plessisville (11 %), dans la partie nord-est du territoire de la MRC.

3. Enjeu et défi

Une avenue de développement dans ce secteur de production est de produire une viande qui se démarque des produits de masse en donnant une plus value à la production et satisfaire ainsi des créneaux de niche. Toutefois, une telle avenue pose les défis de s'accorder au marché et de se déployer dans une perspective de cohabitation des usages.

2.2.4 Production ovine

1. Profil des fermes

Le Québec comptait en 2006 1 337 fermes ovines avec un cheptel de 306 808 têtes. Selon l'Institut de la statistique du Québec, l'inventaire moyen de moutons et d'agneaux dans la région Centre du Québec s'élevait à 21 929 têtes en 2005-2006. La MRC de L'Érable avait pour sa part à son actif sur son territoire un cheptel de 6 228 têtes, impliquant le travail d'une vingtaine de producteurs.

²⁶ Données produites à partir des fiches d'enregistrement du MAPAQ, 2007 (tableau Excel).

2. Répartition

La production est concentrée dans trois municipalités et principalement dans les zones du Piémont et des Appalaches. Les municipalités de Sainte-Sophie-d'Halifax, de Plessisville et d'Inverness regroupaient 95 % du troupeau de la MRC avec respectivement 2 486 (40 %), 1 970 (32 %) et 1 440 têtes (23 %) (Tableau 15).

Tableau 15 : Répartition du nombre de producteurs en production ovine et du cheptel par municipalité, 2007

Municipalités	Producteurs/fermes	Têtes	Têtes/producteur	% du cheptel total
Sainte-Sophie-d'Halifax	7/5	2 486	355	40
Inverness	5/4	1 440	288	23
Autres municipalités	8/8	2 302	288	37
Total	20/16	6 228	311	100

Source : MAPAQ Centre du Québec, 2009

Parmi l'ensemble des MRC de la région, celle de L'Érable se classe au deuxième rang quant au nombre d'exploitations ovines sur son territoire, soit 16 entreprises. Ce secteur a connu un essor au cours des dernières décennies. Mais la période de 2001 à 2006 a été marquée par un ralentissement avec la fermeture de 7 entreprises.

3. Défi

Le défi qui se présente est de poursuivre l'essor qu'a connu ce secteur de production au cours des dernières décennies afin de ne pas perdre l'expertise acquise et de poursuivre son évolution en produisant des produits différenciés de marque.

2.2.5 Production caprine

1. Profil des fermes

En 2006, le cheptel de chèvres au Québec comptait 20 499 têtes, réparties dans 268 exploitations de 10 chèvres et plus²⁷. Parmi ce nombre, 6 fermes étaient situées dans la MRC de L'Érable et aucune d'entre elles n'était certifiée biologique. La MRC de L'Érable se classe au quatrième rang dans la région du Centre-du-Québec quant au nombre d'entreprises.

²⁷ Association laitière de la chèvre du Québec, 2006-2007

En moyenne, les fermes laitières caprines produisent 738 hectolitres de lait par année²⁸. L'arrivée d'une nouvelle usine de transformation et de commercialisation du lait de chèvre dans la MRC, Madame Chèvre établie à Princeville, s'avère un élément majeur au niveau du développement de la production sur le territoire en assurant un débouché pour la production de lait.

2. Répartition

Le cheptel se trouvait dans 6 municipalités de la zone agricole avec un troupeau global de 945 têtes réparties dans 6 entreprises distinctes (2007)²⁹.

3. Défi

Le défi qui se pose est de poursuivre le développement de cette filière en prenant appui sur l'expertise en place, la vocation herbagère de la zone agricole, tout en accueillant et soutenant de nouveaux entrepreneurs, afin d'augmenter si possible le cheptel à la recherche d'une masse critique plus importante. Comme dans d'autres secteurs animaux, la recherche de produits différenciés est à prioriser afin de se démarquer au plan régional et territorial.

2.2.6 *Diagnostic secteur animal*

2.2.6.1 *Forces*

- L'agriculture est diversifiée sur le territoire de la MRC grâce à la présence de 8 types de productions animales;
- Le cheptel moyen des productions animales de la MRC est en progression et occupe l'ensemble du territoire des Appalaches et du Piémont avec une présence moins marquée dans la zone des basses terres;
- La production laitière demeure la principale production en termes de revenus et de nombre de fermes sur le territoire de la MRC, c'est le moteur. Ce secteur de production est structurant et dynamise les communautés présentes dans la zone agricole;
- La consolidation de ses entreprises laitières a été marquée par une augmentation de la production et une diminution du nombre de fermes et du cheptel; les entreprises ont amélioré leurs quotas et s'avèrent plus productives;

²⁸ Données produites à partir des fiches d'enregistrement du MAPAQ, 2007 (tableau Exel).

²⁹ Données produites à partir des fiches d'enregistrement du MAPAQ, 2007 (tableau Exel).

- La productivité moyenne des fermes laitières de la MRC de L'Érable est supérieure à la moyenne provinciale;
- La production laitière valorise les sols de la zone agricole par la culture de fourrage, de pâturage, de céréales et oléagineux;
- La production animale met en valeur le paysage de la zone agricole ce qui est bénéfique lorsqu'il est question de tourisme et d'agrotourisme.

2.2.6.2 *Faiblesses/contraintes*

- Les productions bovines et porcines offrent des produits peu différenciés. Peu d'entreprises sont certifiées biologiques;
- La production porcine est concentrée dans quelques municipalités situées principalement au nord-est du territoire. L'évolution de cette production ne peut engendrer des problématiques de cohabitation sur le territoire (odeur principalement). De plus, la culture de céréales, maïs et protéagineux servant en partie à l'alimentation du cheptel entraîne une dégradation de l'environnement par la pollution de l'eau des cours d'eau. Cette zone est considérée dégradée et en excédent pour les fumiers et lisiers et aucune augmentation des superficies en culture n'est autorisée;
- En général, quand il est question de commercialisation et de mise en marché des produits frais et transformés, dans les productions non contingentées les compétences des producteurs en la matière sont moins développées que celles touchant les techniques de production.

2.2.6.3 *Opportunités*

- La production animale est omniprésente sur l'ensemble du territoire de la MRC et de façon plus marquée dans la zone du Piémont et des Appalaches. La diversification des produits d'élevage sur la base de la quantité et la qualité des herbages retrouvés dans les pâturages (ex. : ovins, caprins, bœufs à l'herbe) est opportune pour augmenter les cheptels en fonction de produits distincts du terroir et assurer une occupation encore plus dynamique du territoire agricole de la MRC. ;
- La viande de chevreau connaît une demande à la hausse au Québec depuis quelques années. Il serait intéressant de promouvoir cette production en émergence sur le territoire et de soutenir l'établissement de nouveaux entrepreneurs pour assurer le développement de cette filière;

- L'abattoir multi espèces de la Coopérative de viande les deux Rives situé à Bécancour et dont la salle de découpe se trouve à Saint-Grégoire constitue un actif important pour le développement, la diversification des productions animales et la valorisation des viandes du terroir de la MRC, particulièrement dans des petits créneaux de marché. Cet abattoir manque actuellement de volume pour atteindre la rentabilité. Les opérations d'abattage se font pour le veau, le porc, le bœuf, l'agneau et les grands gibiers.

2.2.6.4 Menaces

- La fermeture de l'abattoir multi-espèces de Bécancour.
- L'endettement est élevé dans les entreprises agricoles et tout particulièrement dans le secteur laitier. Dans une étude publiée en 2006, Raymond Lavallois stipule qu'il y a 20 % et plus de fermes en nette surcapitalisation et 25 à 50 %, voire plus, qui sont au-delà d'un niveau de capitalisation permettant les meilleurs résultats économiques³⁰. Ces résultats d'étude sont généralisables à la MRC de L'Érable, puisque l'échantillon de fermes laitières servant à l'étude provenait majoritairement du Centre du Québec.

Les risques financiers sont réels et les agriculteurs doivent en assurer une gestion adéquate afin d'assurer la pérennité des entreprises laitières d'une part et celles des autres secteurs de production, d'autre part, en s'assurant d'une marge de manœuvre pour contrer les situations non contrôlables comme une hausse des taux d'intérêt et/ou du prix des intrants agricoles. Le manque de rigueur à ce chapitre menace actuellement la pérennité de plusieurs entreprises.

³⁰ Raymond Lavallois, Surcapitalisation en agriculture au Québec : vrai ou faux? Colloque de l'entrepreneur gestionnaire, Drummondville, 23 novembre 2006, CRAAQ.

2.3 PRODUCTIONS VÉGÉTALES

1. Portrait général

Le territoire de la MRC de L'Érable est marqué par la diversité des productions végétales qui s'y trouvent. En 2005, huit productions se partageaient plus de 34 500 ha de terrain (tableau 16). Cela représente 28 % de la zone agricole de la MRC. En moyenne, la valeur des terres agricoles du Centre-du-Québec est inférieure à celles de la province, soit 6 165 \$ / ha contre 7 081 \$ / ha pour le Québec³¹.

Tableau 16 : Répartition des productions végétales dans la MRC de L'Érable, 2005

Type de production	Nombre d'entreprises	Superficie (ha)	Revenus dans la MRC (M\$)	% des revenus dans la MRC	Revenus dans la région (M\$)
Acériculture	344	7 082	10,2	33,9 %	18,0
Canneberge	17	299	7,7	25,6 %	30,0
Céréales et protéagineux	215	8 433	5,9	19,6 %	111,2
Horticulture	15	202	2,0	6,6 %	8,7
Serres	4	3	1,8	6,0 %	9,3
Légumes	5	152	1,5	5,0 %	14,0
Fourrages	426	18 240	1,0	3,3 %	4,3
Fruits	11	114	n.d.	n.d.	n.d.
Total	1 037	34 525	30,1	100 %	195,5

Source : Fiches d'enregistrement du MAPAQ, 2005.

Selon les données de la carte écoforestière, les terres cultivées et les pâturages couvrent 32 % du territoire de la MRC, soit 412,6 km² et elles se distribuent entre les trois zones de la façon suivante : 16,2 % (67 km²) de cette superficie est située dans les basses terres, 47,2 % (194,6 km²) dans le piémont et 36,6 % (151 km²) dans les Appalaches.

Bien que les fourrages, les céréales et protéagineux couvrent la plus grande superficie, soit plus de 77 % selon les données du tableau suivant, ces productions ne génèrent que 22,9 % des revenus dans la MRC. Ces productions servent principalement à l'alimentation du cheptel et ne sont pas comptabilisées comme des revenus. Par ailleurs, l'acériculture et la production

³¹ Valeur des terres agricoles dans les régions du Québec, AGECO et Financière agricole du Québec, édition 2009.

de canneberges contribuent à près de 60 % des revenus tirés des productions végétales dans la MRC. On comprend bien comment ces productions s'avèrent structurantes. Dans le premier cas, cette production offre aussi une valeur culturelle, dans le second, il s'agit d'une production d'émergence récente qui a fortement contribué à vitaliser les municipalités concernées.

La zone agricole de la MRC est principalement herbagère avec plus de 50 % des superficies et considérant l'importance des productions laitières et bovines.

2. Défi

Le défi qui se présente est de maintenir et développer cette vocation herbagère qui ouvre à la population et aux visiteurs un paysage rural de grande qualité et de l'associer à un ajout de valeur au niveau des productions animales. De plus, les surfaces fourragères et herbagères assurent une diversité de l'écosystème, la prévention de l'érosion des sols et de la pollution diffuse. Ces productions permettent aussi de stocker le CO₂ de l'atmosphère et de diminuer ainsi le gaz à effet de serre. Cette vocation herbagère est conditionnée par la présence de la production animale dans la zone agricole.

2.3.1 Céréales et protéagineux

Les céréales et protéagineux génèrent annuellement 5,9 millions de dollars dans les fermes de la MRC. Cette catégorie inclut le maïs grain, lequel accapare plus de 3 000 hectares. Les deux tableaux suivants présentent la distribution sur le territoire des superficies en culture et des producteurs. Ce secteur de production rejoint 320 producteurs qui cultivent 8 204 hectares. La majorité des superficies en céréales se trouvent dans la zone du Piémont. Par ordre d'importance en termes de superficies cultivées voici les principales cultures : le maïs (3 084 ha), le soja (1 631 ha), l'orge (1 528 ha), l'avoine (1 349 ha), le blé (410 ha), le canola (103) et les céréales mélangées (99 ha).

Tableau 17 : Répartition des producteurs et des superficies en production de céréales et protéagineux

MRC DE L'ÉRABLE Municipalité	Total céréales et protéagineux		
	Producteurs	ha	Ha/producteur
Princeville	102	2 396	24
Lyster	60	2 171	36
Plessisville	53	1 861	35
Laurierville	42	820	20
Sainte-Sophie-d'Halifax	26	503	19
Inverness	20	305	15
Saint-Pierre-Baptiste	8	97	12
Saint-Ferdinand	6	35	6
Notre-Dame-de-Lourdes	3	16	5
Total	320	8 204	25

Source : MAPAQ 2009

Les superficies dans ce secteur de production sont cultivées dans la zone du Piémont presque exclusivement. Il se fait un peu d'orge et d'avoine dans la zone des Appalaches, alors que dans les basses terres les superficiesensemencées sont négligeables.

Parmi l'ensemble des fermes produisant des céréales et protéagineux, deux d'entre elles se consacrent à l'agriculture biologique. En moyenne, ces entreprises y tirent 22 % de leurs revenus, alors que 70 % de leur chiffre d'affaires est assuré par l'acériculture biologique³².

³² Données produites à partir des fiches d'enregistrement du MAPAQ, 2007 (tableau Excel).

Tableau 18 : Nombre de producteurs et la superficie en céréales et oléagineux par municipalité, 2007

MRC DE L'ÉRABLE Municipalité	AVOINE		ORGE		SOYA		MAÏS		BLÉ		CÉRÉALES MÉLANGÉES		CANOLA	
	Producteurs	ha	Producteurs	ha	Producteurs	ha	Producteurs	ha	Producteurs	ha	Producteurs	ha	Producteurs	ha
Inverness	12	151	6	120										
Laurierville	8	70	12	160	6	156	13	380						
Lyster	8	169	12	172	10	548	24	969	4	235				
Notre-Dame-de- Lourdes														
Plessisville	8	381	12	426	8	254	22	701						
Princeville	16	356	30	581	21	531	31	847						
Sainte-Sophie-d'Halifax	11	168			6	132	5	163						
Saint-Ferdinand	4	18												
Saint-Pierre-Baptiste	4	27												
Villero y														
Regroupement	2	9	6	69	1	10	1	24	7	175	7	99	3	103
Total	73	1 349	78	1 528	52	1 631	96	3 084	11	410	7	99	3	103

Source : MAPAQ Centre du Québec, 2009

2.3.2 Fruits et légumes et cultures abritées

En 2007, Le MAPAQ a recensé 622 hectares en production fruitière et 108 hectares en légumes (tableau 19) sur le territoire de la MRC de L'Érable, chez quelque 41 producteurs. Parmi ces producteurs, 36 étaient spécialisés dans la production de fruits dont 21 cultivaient la canneberge. Cinq autres entreprises produisaient des légumes. La majorité des exploitations fruitières et légumières sont concentrées dans les zones géographiques des basses terres et du piémont, lesquelles offrent des conditions agroclimatiques adéquates. Selon la carte du MAPAQ intitulée « Sols propices à la culture de fruits et légume, MRC de L'Érable », les cultures de fruits et légumes poussent davantage dans les sols contenant plus de 70 % de sable, ce qui aide au drainage, limite l'incidence des maladies racinaires et facilite les travaux aux champs en tout temps.

Les fermes maraîchères et de cultures abritées sont peu présentes sur un territoire dont la vocation est avant tout animale et fourragère.

Tableau 19 : Superficies (ha) légumières et fruitières par municipalité, MRC de L'Érable, 2007

	Inverness	Laurierville	Lyster	Notre-Dame-de-Lourdes	Plessisville	Princeville	Sainte-Sophie-d'Halifax	Saint-Ferdinand	Saint-Pierre-Baptiste	Villeroy	MRC Érable
LÉGUMES											
Total	0	0	108	0	0	0	0	0	0	0	108
FRUITS											
Canneberges		77	45	240		84				88	534
Pommes	0	0	0	0	0	41	0	0	0	0	42
Fraises	2	0	0	0	14	2	0	0	2	0	21
Bleuets	2	0	0	0	15	1	0	0	2		20
Framboises	2	0	0	0	0	2	0	0	1	0	5
Total	6	0	0	0	29	46	0	0	5	0	622

Source : MAPAQ, 2009.

Production de légumes

Bien qu'elle ne compte que cinq entreprises sur le territoire de la MRC de L'Érable, la production légumière a généré 1,5 million de dollars de revenus en 2005. La production de choux, citrouilles, maïs sucrés et tomates se retrouvent dans les municipalités de Lyster, Princeville, Laurierville et Saint-Ferdinand. Pour sa part, Saint-Pierre-Baptiste se distingue en comptant, sur son territoire une variété de légumes tels que les betteraves, carottes, concombres, courges, échalotes, laitues, haricots, oignons, poivrons et tomates.

2.3.3 Production fruitière et abritée

1. État de la production

La production fruitière de la MRC de L'Érable est partagée entre les productions de canneberges (86 %), pommes (7 %), bleuets (3 %), fraises (3 %), framboises (1 %). Si on exclut la production de canneberges, 15 entreprises produisent des fruits dans la MRC. Certaines fermes produisent plus d'une catégorie de fruits. Il en est le cas pour les productions de fraises qui est combinée à celle de la framboise. Les combinaisons bleuets–pommes et bleuets-canneberges sont aussi pratiquées.

2. Défi

Le défi à relever est d'augmenter la valeur de production et les superficies en production de fruits et légumes dans les zones propices à la production tout en développant des circuits courts de commercialisation pour rejoindre les consommateurs de la MRC et les visiteurs. Le marché extérieur à la MRC doit également être considéré dans un plan de développement de ces productions étant donné la population relativement peu nombreuse de la MRC.

Les cultures abritées sont peu présentes sur le territoire de la MRC. Cinq entreprises ont pignon sur rue pour une superficie en production de 25 107m² (tableau 20). Ces entreprises se trouvent dans 3 municipalités soit Princeville, Laurierville et Plessisville avec respectivement 23 913, 915 et 279 m².

Tableau 20 : Cultures abritées par municipalité

Municipalité	Types de cultures (m ²)					Superficie totale	
	Fleurs	Potées fleuries	Plantes vivaces	Légumes	Autres	m ²	ha
Princeville	15 551	5 574	2 323	465	0	23 913	2,39
Laurierville	625	250	0	40	0	915	0,09
Plessisville	0	0	0	0	279	279	0,03
TOTAL	16 176	5 824	2 323	505	279	25 107	2,51

Source : MAPAQ 2009

2.3.4 Canneberge

État de la production

Général déjà plus de 25 % des revenus issus des productions végétales en 2005, la production de canneberges représente un secteur économique important dans la région. En fait, la MRC de L'Érable se classe au 2^e rang parmi les MRC du Centre-du-Québec quant au volume de canneberges produites sur son territoire³³. En 2007, 21 entreprises (17 en 2005) cultivaient 534 hectares de canneberges, réparties entre les municipalités de Notre-Dame-de-Lourdes (240 ha), Villeroy (88 ha), Princeville (84 ha), Laurierville (77 ha) et Lyster (45 ha). Il est à noter que la production biologique de canneberges se réalise sur près de 30 % des superficies en culture³⁴.

Les milieux humides potentiels représentent quelque 103 000 ha dans la région du Centre du Québec. Au regard de l'industrie de la canneberge, ils représentent bien un potentiel de

³³ Regard sur l'agriculture et les enjeux agroalimentaires, région Centre-du-Québec, Luc Couture et Sonia Dumoulin, MAPAQ, 19 juin 2008.

³⁴ Données produites à partir des fiches d'enregistrement du MAPAQ, 2007 (tableau Excel).

support à la production, alors qu'en contrepartie ils ont une importance écologique au regard du cycle de l'eau, de la faune et de la flore.

Selon Canards illimités, les milieux humides qui pourraient être dédiés à cette industrie représentent plutôt environ 38 000 ha.

À la recherche d'un consensus, le MAPAQ (Monsieur Jacques Painchaud, c. pers.) a proposé une cartographie faisant valoir que la superficie pouvait être consacrée à cette industrie serait de l'ordre de 53 000 ha. L'analyse ministérielle tient à un arbitrage entre les diverses vocations de ces milieux visant une conservation intégrale des milieux les plus favorables à l'écologie globale et la mise en valeur éventuelle de milieux favorables à l'industrie.

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs joue un rôle moteur dans la protection de ces milieux et le développement de l'industrie. Il vise la conservation des milieux humides et souhaite que les MRC concernées complètent ce mandat en adoptant des Règlements de contrôle intérimaire. Chacune des nouvelles implantations doit, en effet, être sanctionnée par un certificat d'autorisation. La MRC de L'Érable, pour sa part, a identifié un certain nombre d'espaces sous affectation de conservation afin de protéger les aires offrant la plus grande valeur écologique.

On le constate, le développement de cette industrie, porteuse en termes d'emploi et de structuration des communautés concernées (Julien Caron, 2008), ne fait pas l'objet d'un consensus affirmé quant à son extension sur le territoire dans les milieux humides. Mais les techniques de productions ont ainsi évolué dans le temps qu'aujourd'hui, **la canneberge se cultive mieux dans les sols minéraux (sable) que dans les milieux humides. Ces milieux sont plus faciles à aménager et donnent de meilleurs rendements.**

Le comité canneberge regroupe les MRC du Centre-du-Québec ainsi que différents ministères et travaille à développer une vision commune pour la conservation des milieux humides. De cette vision commune découlera certaines actions chez les producteurs telles que l'adoption de bonnes pratiques et d'un cahier de charges.

À l'intérieur de la MRC, les cannebergières sont concentrées dans la zone des basses terres. Pour se développer, la canneberge a besoin d'un sol sablonneux dont le pH se situe près de 4 et 5³⁵. Compte tenu des besoins spécifiques de cette production, la MRC accueille maintenant à Notre-Dame-de-Lourdes le Club Environnemental et Technique Atocas Québec (CÉTAQ). Parmi l'ensemble des intervenants dans le milieu agricole et agroalimentaire de la

³⁵ Wikipédia, site Internet consulté le 27 octobre 2009.

MRC, le CÉTAQ fait parti du secteur de services « Expertise / Support ». Leur localisation fine est produite à l’atlas agricole.

1. Défis

L’évolution de l’industrie de la canneberge offre plusieurs enjeux et défis. En termes d’enjeux, **le nécessaire arbitrage entre la préservation du milieu pour sa valeur écologique et son utilisation à des fins agricoles** se situe en lien direct avec la planification, le contrôle et la mise en valeur du territoire. D’autre part, le développement de cette industrie constitue un levier de dynamisation des communautés, d’autant que cette industrie intègre les fonctions de production et de transformation.

Compte tenu de l’importance de cette production sur le territoire, **l’émergence d’un plan de développement concerté impliquant l’industrie, l’Association des producteurs, les ministères et organismes municipaux impliqués favoriserait un développement mieux articulé de cette industrie** et surtout, une planification concertée représente un enjeu important pour les MRC concernées, en particulier celle de l’Érable. Il s’agit ici de mieux cerner le potentiel réel de déploiement de cette industrie dans l’espace en vue d’un développement optimal.

2.3.5 Production acéricole

L'acériculture est en quelque sorte l'emblème de la MRC de L'Érable. 48 % des entailles de la région du Centre-du-Québec s'y retrouvent. La zone géographique des Appalaches est en partie responsable de cette concentration. Les municipalités d'Inverness (25 % des entailles de la MRC), Saint-Pierre-Baptiste (17 %), Saint-Ferdinand (16 %) et Sainte-Sophie-d'Halifax (13 %), toutes situées dans cette zone, dominent la production (tableau 21).

Tableau 21 : Nombre de fermes et nombre d'entailles par municipalité, MRC de L'Érable, Centre-du-Québec, Québec, 2006

Municipalités	Nb producteurs	Nombre d'entailles	Entailles/producteur	Répartition dans la MRC	Nombre ha 1999 ¹	Nombre ha 2007	2007/1999 %
Inverness	65	375 300	5774	25 %	2545	1 709	-33 %
Saint-Pierre-Baptiste	53	256289	4836	17 %	1568	1238	-21 %
Plessisville	30	247225	8241	16 %	694	1137	64 %
Saint-Ferdinand	54	242700	4494	16 %	1373	1284	-6 %
Sainte-Sophie-d'Halifax	44	196207	4459	13 %	1228	924	-25 %
Laurierville	16	75100	4694	5 %	321	350	9 %
Princeville	16	73950	4622	5 %	601	378	-37 %
Lyster	6	17500	2917	1 %	244	88	-64 %
Villeroy	3	15800	5267	1 %	187	67	-64 %
Notre-Dame-de-Lourdes	1	2500	2500	0 %	134	8	-94 %
MRC Érable	288	1 502 571	5217	100 %	8 895	8 372	-6 %

Source : fiche d'enregistrement MAPAQ 2007.

¹Source : inventaire du potentiel acéricole, MAPAQ et CLD de L'Érable, 1999

L'acériculture est régulièrement combinée à d'autres productions agricoles et/ou forestières sur une même exploitation ce qui, n'en fait alors pas une production de spécialité, mais d'appoint. La combinaison de deux productions dans deux secteurs de spécialités sur une même entreprise, comme par exemple le lait, le porc, le bovin et l'acériculture, demande beaucoup de travail. Par ailleurs, l'ajout d'une production secondaire comme l'acériculture permet à des fermes de conserver et de rémunérer une main-d'œuvre à l'année. **Selon les données du MAPAQ, 38,5 % des producteurs acéricoles retirent plus de 90 % de leurs revenus totaux de cette production. On retrouve donc une partie relativement importante des producteurs pour qui il s'agit d'une production de spécialité.**

L'acériculture comme production d'appoint se caractérise par des érablières qui sont en moyenne relativement plus petite que les érablières dites industrielles qui, de façon générale, exploitent plus de 10 000 entailles, seuil minimum, selon les experts du secteur, pour permettre à l'exploitant d'en vivre convenablement. En effet, les érablières de la MRC comptent en moyenne 5 217 entailles par producteur soit l'équivalent d'environ 4 300 entailles par ferme tel que présenté au tableau 22. En 2001, la MRC de L'Érable se classait au 2^e rang chez les principales MRC acéricoles du Québec avec 1 168 entailles par km² et le nombre de fermes déclarantes avec 0,31/ km².

Pour la période 1999-2007, la superficie en exploitation a diminué de 6 % dans la MRC, avec des baisses significatives dans les municipalités grandes productrices telles qu'Inverness (-33 %), Sainte-Sophie-d'Halifax (-25 %) et Saint-Pierre-Baptiste (-21 %). Par contre, la municipalité de Plessisville a augmenté significativement sa superficie (64 %) en exploitation au cours de la même période permettant ainsi de maintenir le niveau de production de la MRC. La mise en marché est chapeauté par le plan conjoint qui contingente la production afin d'établir les conditions de production et de mise en marché des produits de façon ordonnée. L'imposition de quota de production, la faiblesse des prix, les stocks élevés peuvent expliquer la diminution de la production dans certaines municipalités.

Selon les fiches d'enregistrement du MAPAQ de 2007, 22 exploitations acéricoles possèdent la certification biologique. Malgré le caractère saisonnier de la production, près de 32 % des fermes acéricoles biologiques se consacrent uniquement à cette production. Pour les autres exploitations biologiques, l'acériculture représente en moyenne 65 % de leurs revenus³⁶.

Dans un document intitulé « Agriculture et agroalimentaire dans la MRC de L'Érable ; Un moteur pour l'économie, un secteur en mutation, des enjeux et des défis », le MAPAQ soutient que les érablières sur le territoire de la MRC sont souvent sous exploitées. En fait, les fermes acéricoles en exploitation occupent seulement 7 % de la zone agricole, soit 7 183 hectares.

³⁶ Données produites à partir des fiches d'enregistrement du MAPAQ, 2007 (tableau Excel).

Selon l’inventaire du potentiel acéricole de la MRC réalisé en 1999 par Martin Leblanc du MAPAQ pour le compte du CLD de L’Érable et du MAPAQ, on comptait alors en 1999 489 producteurs acéricoles, soit près de 30 % de plus qu’en 2007 (348), et 1,6 million d’entailles comparativement à 1,503 millions en 2007. Il était alors estimé par l’auteur de ce rapport que 5 444 ha d’érablières à bon potentiel étaient inexploitées. Seules les catégories EO (érablières rouges) et ER (érablières à sucre) avaient alors été retenues dans le calcul du potentiel (tableau 22). En termes d’occupation du territoire, le potentiel acéricole se situe principalement dans la zone géographique des Appalaches et du Piémont.

Tableau 22: Potentiel de production non exploité par municipalité, MRC de L’Érable, 1999

Municipalités	Érablière à sucre (ER) ha	Érablière rouge (EO) ha	Total ha
Princeville	243	1 203	1 446
Saint-Ferdinand	466	147	613
Lyster	100	470	570
Inverness	353	200	553
Plessisville	206	302	508
Villeroy	34	431	465
Sainte-Sophie-d’Halifax	321	138	459
Saint-Pierre-Baptiste	242	203	445
Laurierville	87	113	200
Notre-Dame-de-Lourdes	30	155	185
MRC Érable	3 362	2 082	5 444

Source : Inventaire du potentiel acéricole, MAPAQ et CLD de L’Érable, 1999.

Il faut par contre envisager ce potentiel de production dans le contexte de mise en marché des produits. **L’acériculture dépend dans une large mesure pour se développer du marché à l’exportation.** La diversité des produits et l’élargissement des marchés extérieurs sont donc des conditions essentielles à l’augmentation de la production acéricole. La coopérative Citadelle, la fédération des producteurs acéricoles du Québec et d’autres entreprises investissent beaucoup à ce chapitre à la fois pour développer le marché du Québec et celui de l’exportation. On conçoit donc que le développement de cette production doit être envisagé sous le prisme du système de quotas et de la diversité des produits livrés à la ferme.

Ce secteur de production offre également un terrain propice à l’innovation dans le processus de production. Le coût de chauffage est le plus important en production. La recherche de nouvelles sources et de nouvelles formes de combustibles est une option qui s’offre pour diminuer les coûts de production. C’est ainsi que des évaporateurs chauffés aux copeaux de bois pourraient être sur le marché bientôt. Les granules de bois demeurent également une

option au bois naturel ou au mazout à la condition que les approvisionnement soient en quantités nécessaires et régulières.

Quant à la transformation de la matière première, des efforts sont également consentis par l'industrie pour en augmenter la performance. Selon monsieur Richard Turmel du MAPAQ du Centre du Québec, des efforts sont actuellement consentis pour améliorer la technologie afin d'augmenter la concentration du sucre dans l'eau à bouillir. Au plan de l'innovation, ce secteur peut compter sur deux acteurs d'importance dans la région, soit la coopérative Citadelle et le centre de R&D Acer.

2. Enjeux et défis

Le développement de la filière "érable" suggère plusieurs enjeux et défis qui tiennent à la durabilité, à l'amélioration de l'efficacité, à la mobilisation des acteurs au pairage avec d'autres productions et globalement à l'affirmation d'un leadership.

Au plan de la durabilité, les érabières sont souvent des forêts matures. Le renouvellement de la ressource impose des pratiques sylvicoles bien documentées, qui pourraient contribuer à l'offre forestière. Au besoin, le remplacement des arbres coupés pour ouvrir la forêt à sa régénération pourrait favoriser une extension relative des érabières productives à même des aires potentielles. La durabilité, c'est-à-dire produire aujourd'hui selon les méthodes de gestion sylvicole reconnues qui garantissent la production de demain, constitue un enjeu à souligner.

L'innovation constitue aussi un enjeu de cette industrie. Elle peut prendre diverses formes soit l'économie d'énergie, la concentration de l'eau d'érable et le développement de produits. D'une part y a-t-il place à l'innovation, d'autre part, elle peut être appuyée financièrement.

La mobilisation des acteurs, producteurs et industriels interpelle un autre défi, celui de l'affirmation d'un leadership fort associé non seulement à l'image régionale, mais à l'innovation et la mise en marché.

Enfin, la diversité des productions animales et végétales suggère un défi d'associer l'érable à ces productions, comme ce pourrait aussi être le cas de la canneberge.

2.3.6 Productions émergentes

Les nouvelles cultures fruitières indigènes, telles le chèvrefeuille comestible (camerise), le cerisier nain et l'amélanchier à feuille d'aulne présentent selon les spécialistes du MAPAQ, un bon potentiel de développement. Une quinzaine de variétés sont plantées et expérimentées à travers un réseau d'essais et d'expérimentation dans plusieurs régions du Québec. Dans le cas du cerisier nain, soit des griottes qui ont été sélectionnées pour la qualité de leurs fruits, leur rendement et leur rusticité, plus de 30 000 plants ont été vendus au Québec. Il n'existe qu'un seul verger de cerisiers nains au Québec et il se trouve en Mauricie. L'autocueillette y est pratiquée dans la saison de la récolte. Un verger d'amélanches est exploité, pour sa part, dans la MRC de L'Érable.

Il y a donc de la place pour l'installation de nouvelles entreprises maraichères et fruitières en complément des productions plus conventionnelles comme la fraise, la framboise et le bleuet. Des efforts sont actuellement déployés pour accompagner le développement de ces nouvelles productions afin de mieux garnir l'assiette du consommateur québécois.

La MRC de L'Érable pourrait profiter de ces efforts en innovation et diversification des productions agricoles actuellement consentis. Cela contribue à l'enjeu de préservation et d'enrichissement de l'agroécosystème du territoire et à fournir aux consommateurs de la région et aux visiteurs une plus large gamme de produits aux couleurs et saveurs du terroir de L'Érable. Le développement de telles productions peut être associé à l'implantation en zone agricole de nouvelles unités de production.

2.3.7 *Autres productions végétales*

Cette section se veut plus théorique, car elle s'adresse à un secteur de production tout nouveau dans lequel la R&D et l'innovation prennent place de façon prioritaire. Très peu sinon pas d'activités sont en place sur le territoire de la MRC dans les domaines qui sont présentés. **Il est donc important de s'y intéresser afin d'évaluer comment ce secteur de production peut participer à l'évolution de la zone agricole de la MRC de L'Érable en termes de nouvelles entreprises et de nouveaux produits.**

Plusieurs segments de marchés se développent au Québec et ailleurs dans le monde pour la valorisation de biomasses en bioproduits industriels. Ce sont des produits non alimentaires et non pharmaceutiques qui sont élaborés à partir de biomasses, telles que les plantes cultivées, les arbres, les plantes aquatiques, les animaux et leurs résidus. Les plantes les plus connues au Québec pour la production de biomasse sont le saule, le panic érigé et le *miscanthus*.

À partir de cette biomasse, différents bioproduits de la bioénergie sont fabriqués, tels que des biocarburants (bioéthanol, biodiesel) et des biocombustibles solides (granules) ou gazeux (méthane) ou liquides (biohuile), des matériaux d'origine naturelle (biofibres, biocomposites, bioplastiques, etc.), des bioproduits de la chimie verte (biolubrifiants) et des bioproduits spécialisés en phytoprotection (biopesticides). La production de biocarburants de première génération, tels que le bioéthanol et le biodiesel, consomme plus d'énergie qu'elle n'en fournit et présente donc un bilan négatif en termes d'émission de gaz à effet de serre, alors qu'ils visent l'effet contraire³⁷. Par ailleurs, la bioélectricité et le biochauffage sont en général plus efficaces et produisent moins d'émissions de GES que les biocarburants liquides et les combustibles fossiles.

Les plantes à biomasse peuvent être intéressantes dans la composition des bandes riveraines, en bordure des champs pour contrer les effets néfastes de l'érosion des sols et éolienne ainsi que pour contrôler la pollution diffuse générée par les engrais et les pesticides. Ces biomasses sont donc utiles à l'environnement et finançables par le programme Prime-Vert.

Le choix des filières doit se faire localement en fonction des ressources disponibles dans les communautés rurales. Les types et les volumes de biomasse disponible, les propriétés de cette biomasse, les technologies de transformation adaptées, les ressources humaines et

³⁷ Évaluation internationale de la science et de la technologie agricoles au service du développement (2008). Recherche réalisée par David Pimentel et Tad Patzek de l'Université Cornell aux États-Unis.

financières disponibles, les besoins de la communauté, etc., sont autant de facteurs à prendre en compte pour le développement d'une production bioénergétique.

Le défi est donc d'intéresser des promoteurs à développer ces marchés et à produire dans la zone agricole de la MRC les produits offrant un potentiel commercial. L'accompagnement de ces promoteurs fait partie de la stratégie à explorer pour répondre à ce défi.

2.3.8 Diagnostic secteur végétal

2.3.8.1 Forces

- La MRC possède certaines caractéristiques géographiques et climatiques favorables à une diversité de productions : canneberge, petits fruits, érablières, pomme de terre, avoine, orge, blé, lin, canola, productions animales nourries à partir de fourrages, pâturages et céréales produites en région, etc. ;
- Une nouvelle usine de transformation du canola est en opération à Bécancour ce qui offre une opportunité de marché;
- L'acériculture et la production de canneberge sont des productions d'appel pour la MRC.
- Les producteurs de canneberges ont accès à de l'expertise à proximité grâce à la présence du CÉTAQ à Notre-Dame-de-Lourdes;
- L'esprit entrepreneurial apporté et développé par l'industrie de la canneberge;
- L'obtention d'une certification environnementale est en cours dans le domaine de la canneberge contribuant ainsi à donner un caractère durable à la zone agricole de l'Érable;
- La MRC compte dans sa zone agricole une diversité de productions végétales et animales ainsi qu'une zone forestière importante, qui contribuent à sa biodiversité, composante essentielle du développement durable;
- Les conditions agroclimatiques de la région sont favorables à la culture de petits fruits et de légumes ;
- Les conditions agroclimatiques de la MRC sont en théorie favorables à de nouvelles productions végétales, telles que le saule, le panic érigé et le myscanthus qui peuvent

être cultivées dans des zones mal utilisées présentement ou sur des sols en début de friche. Ces productions sont destinées à la transformation et donc à valeur ajoutée.

2.3.8.2 Faiblesses/contraintes

- La production biologique est présente sur le territoire, mais pas très répandue. Seulement 1 ferme fourragère possède cette certification. L'exemple de la canneberge est à considérer puisque la moitié des entreprises de ce secteur pratique un mode de production biologique;
- La production de fruits est peu diversifiée en termes de superficie cultivée. La canneberge occupe la plus large part avec plus de 85 % des superficies. Le coût d'implantation à l'hectare pour plusieurs productions est très élevé tel que la canneberge, la camerise et le cerisier nain. Il faut donc une bonne productivité pour rentabiliser cet investissement.;
- La gestion sylvicole des érablières tel que pratiquée actuellement ne permet pas, selon les experts, une régénération optimale de la population. La coupe d'arbres matures est nécessaire pour laisser la place aux jeunes pousses qui assureront le renouvellement de la production à long terme;
- L'expertise dans les productions émergentes (camerise, cerisier nain, amélanchier) est limitée, et peu d'entreprises et de superficies sont recensées dans la région, de même qu'au Québec ;

2.3.8.3 Opportunités

- Le couvert forestier correspond à 52 % de la zone agricole de la MRC. Cette étendue représente un milieu intéressant dans un premier temps pour l'exploitation acéricole et la sylviculture. Dans un second temps, les produits forestiers non ligneux tels que les champignons et le ginseng peuvent offrir des opportunités d'affaires. Un inventaire de ces produits doit être réalisé ainsi qu'une étude des marchés pour en évaluer le potentiel. Pour ce faire, la collaboration des propriétaires de boisés est nécessaire;
- La zone agricole offre un potentiel de mise en exploitation de nouvelles érablières qui se situent du côté des Appalaches principalement. Cette opportunité doit tenir compte des contingentements et des marchés, mais interpelle aussi la capacité d'innover et se distinguer;

- La valorisation des plantes fourragères et des céréales de la région en produits transformés à valeur ajoutée telle que la viande et les fromages;
- La diversification et l'augmentation de la production de légumes; seulement 5 fermes légumières sont présentes dans la zone agricole de la MRC.
- Il existe des possibilités de développement de la production de canneberge sur environ 2 000 ha sur le territoire de la MRC. Cette production doit servir de produit d'appel de la MRC et de secteur modèle pour les entrepreneurs de la région;
- L'augmentation de la production biologique.

La production biologique est un secteur qui jouit d'une demande toujours croissante au Québec et ailleurs dans le monde. À titre indicatif, en Amérique du Nord, les ventes de viandes biologiques ont augmenté de 51 % en 2005³⁸. En France, le marché des produits biologiques était en hausse de 25 % en 2008. Ce marché est structurellement en augmentation, avec une croissance moyenne annuelle de l'ordre de 10 % de 1999 à 2005 tous secteurs de produits confondus³⁹. Au Québec, cette croissance de la demande est évaluée à 20 % par année⁴⁰. Les produits biologiques se sont démocratisés et il y en a maintenant partout, sauf en ce qui concerne la viande biologique qui est encore très difficile à trouver dans les supermarchés. Le choix de ce mode de production se fait avant tout parce qu'il répond aux valeurs du producteur en plus de répondre à un marché de créneau qui a par ailleurs ses exigences. Un centre d'expertise et de transfert de connaissance est en place au Cégep de Victoriaville et dont l'expertise peut servir aux entreprises de la MRC;

- La production de bioproduits

Le gouvernement du Québec et le MAPAQ s'intéressent aux bioproduits dans une perspective de développement durable. Présentement, il existe une bonne demande à moyen terme pour certaines filières : biodiesel, bioéthanol, biogaz à partir du lisier, biocombustibles solides à partir de cultures pérennes et matériaux d'origine naturelle⁴¹. Les terres en friche ou les terres sous-utilisées peuvent présenter à petite échelle et de façon expérimentale une avenue intéressante pour la production de biomasse, notamment le panic érigé, le saule ou le miscanthus ;

³⁸ Tiré du Bio Clips, Volume 14, no 30, MAPAQ, octobre 2006.

³⁹ Site Internet <http://www.notre-planete.info/actualites>, consulté le 8 juin 09.

⁴⁰ Frédéric Paré, Vers un système agroalimentaire équitable et durable, Équiterre, 2005.

⁴¹ Bioproduits et bioprocédés industriels. Une perspective agricole québécoise. Document d'orientation (non publié) préparé par le Comité ministériel sur les bioproduits et bioprocédés industriels. Rapport final, juin 2008.

- La récolte et la transformation de biomasse forestière résiduelle servant au chauffage de serres, de bâtiments et aux évaporateurs dans les érablières.

2.3.8.4 Menaces

- Le secteur des productions végétales demande aux producteurs des compétences dans le marketing de leurs produits lorsqu'il s'agit de répondre aux besoins des consommateurs. Ces compétences ne sont pas les mêmes que celles pour produire. L'exemple de la canneberge en termes d'esprit d'entrepreneuriat est à suivre pour contrer cette menace.

2.4 FRICHES, TERRES LOUÉES ET ESPACES VACANTS

Les friches, les terres louées et les espaces vacants en zone agricole constituent autant d'espaces favorables à la mise en place de nouvelles occupations et de nouvelles productions agricoles. C'est dans un tel contexte que leur examen est regroupé ici.

2.4.1 Friches

Les espaces en friche ou en abandon peuvent constituer une opportunité de déploiement d'activités agricoles. On estime selon les données du MAPAQ que les surfaces en abandon représentent environ 900 ha.

Une analyse de leur répartition à partir des informations provenant du MAPAQ (fiches d'enregistrement) permet d'en situer l'importance relative. Ainsi, on retrouve deux blocs plus importants à Lyster (100 ha) et à Villeroy (185 ha) qui représentent plus du quart de ces surfaces et qui s'expliquent sans doute par l'humidité relative des sols (tableau 23).

Ailleurs sur le territoire, les friches déclarées par des producteurs représentent généralement des surfaces limitées, généralement de moins de 10 ha. De telles aires ne soulèvent pas une grande préoccupation, ni une grande opportunité pour de nouveaux établissements.

Il pourrait s'avérer d'un plus grand intérêt de caractériser les aires en friche de plus de 10 ha pour mieux en saisir le potentiel et les opportunités qui pourraient s'en dégager. Il en existe une vingtaine de sites.

Tableau 23 : Répartition des superficies sous-utilisées ou en friche

Municipalités	Superficies (ha)	Sites
Lyster	232	7
Villeroy	222	3
Princeville	116	8
Plessisville	85	5
Saint-Ferdinand	67	9
Laurierville	53	4
Notre-Dame-de-Lourde	51	3
Saint-Pierre-Baptiste	42	6
Inverness	31	3
Sainte-Sophie-d'Halifax	8	2
Total	907	50

Source : MAPAQ 2009

2.4.2 Terres offertes en location

L'atlas agricole produit a permis de visualiser l'importance des terres louées sur le territoire. La consolidation des fermes a sans doute joué un rôle important à cet égard. On peut croire aussi que des producteurs ayant abandonné la pratique agricole en ont conservé le capital foncier dont ils tirent profit par la location.

Quelque 12064 hectares sont déclarés en location à la base de données du MAPAQ. Il s'agit de surfaces importantes. Celles-ci constituent d'une part un soutien à la pratique agricole existante, d'autre part, au soutien de nouveaux projets agricoles le cas échéant. La carte des aspects fonciers produite à l'atlas montre la localisation des espaces concernés se concentrent dans la zone des Appalaches. Dans une perspective où l'un des enjeux de ce plan vise à un apport de nouvelles populations et de nouvelles activités en milieu agricole, ces surfaces pourraient jouer un rôle significatif.

2.4.3 Surfaces vacantes

Les surfaces vacantes en zone agricole constituent éventuellement la meilleure opportunité d'établissement en zone agricole. C'est pourquoi et compte tenu de l'orientation de la MRC de procéder à une demande à portée collective à la CPTAQ que le repérage en a été réalisé par le service de géomatique de la MRC.

3. TRANSFORMATION ALIMENTAIRE

3.1 PORTRAIT GÉNÉRAL

La transformation alimentaire dans la MRC de L'Érable touche deux types d'entreprises; les producteurs-transformateurs et les usines de transformation.

Les producteurs-transformateurs sont au nombre de 53 et plus de 60 % d'entre eux sont localisés dans la zone des Appalaches compte tenu de la présence de nombreuses érablières en exploitation⁴². Selon la carte du MAPAQ intitulée « Producteurs qui ont des revenus provenant de la transformation des produits à la ferme », les municipalités de Saint-Pierre-Baptiste (12), suivi de Sainte-Sophie-d'Halifax (11) et d'Inverness (8) et Saint-Ferdinand (8), comptent le plus grand nombre de producteurs-transformateurs sur leur territoire.

Selon une étude réalisée par Emploi Québec en 2005, plus de 6 % des entreprises du secteur de la fabrication de la MRC de L'Érable œuvrent en transformation alimentaire. Ce secteur d'activité procure également 11 % des emplois dans le domaine de la fabrication⁴³. La MRC compte plusieurs grandes entreprises de transformation de produits alimentaires sur son territoire, dont certaines d'importance qui jouent un rôle structurant dans la dynamique du territoire ;

Les principaux transformateurs alimentaires de la MRC de L'Érable sont⁴⁴ :

- Citadelle, Coopérative de producteurs de sirop d'érable du Québec	170 emplois
- Fromages Côté Ltée (Saputo)	163 emplois
- Olymel	
Aliments Prince SEC / division Aliments Vermont	610 emplois
Aliments Prince SEC / division Aliments	
- Fruit d'or	140 emplois
- Agropur	97 emplois
Total :	1 180 emplois

⁴² MAPAQ 2009, carte intitulée « Producteurs qui ont des revenus provenant de la transformation des produits à la ferme »

⁴³ Emploi Québec, 2005.

⁴⁴ Selon le Relevé des entreprises manufacturières du CLD de l'Érable, 2009.

À elles seules, ces cinq entreprises procurent 66 % des emplois en transformation alimentaire dans la MRC de L'Érable. Par ailleurs de plus petites entreprises telles qu'Éco-Délice et Madame Chèvre contribuent à l'innovation et au développement de produits alimentaires.

Plusieurs investissements majeurs ont été réalisés dans ce secteur depuis les dernières années. En 2008, Fruit d'Or inc., une entreprise de séchage de canneberges et bleuets située à Notre-Dame-de-Lourdes a injecté 4,8M\$ afin d'accroître sa capacité de séchage et de mettre en place une nouvelle ligne de production dédiée aux produits de spécialité⁴⁵. Cet investissement a permis de créer 15 nouveaux emplois.

3.2 DIAGNOSTIC DE LA TRANSFORMATION ALIMENTAIRE

3.2.1 Forces

- La MRC compte une cinquantaine de producteurs-transformateurs sur son territoire qui commercialise des produits locaux auprès de la population et des visiteurs. Plusieurs vendent leur produit directement aux consommateurs (circuits courts de commercialisation);
- La MRC de L'Érable compte plusieurs entreprises agroalimentaires d'importance qui présentent un caractère structurant pour l'évolution de son territoire agricole. Celles-ci offrent des forces vives qui doivent jouer un rôle de leader au sein de la communauté et agir comme mentors auprès de jeunes entrepreneurs et ainsi renforcer l'entrepreneuriat sur le territoire de la MRC;
- Des créneaux sont porteurs, soit celui de la canneberge, des produits de l'érable de même que la production fromagère et la filière caprine.

3.2.2 Faiblesses/contraintes

- Les producteurs-transformateurs sont des PME qui n'ont pas toujours l'information utile pour s'orienter dans l'accès à des services-conseils spécialisés en transformation en fonction de leurs besoins. Les grands transformateurs peuvent souvent s'offrir leur propre équipe de soutien;

⁴⁵ MDEIE, Centre-du-Québec, Communiqués de presse, 25 août 2008.

- Le manque de capitaux disponibles pour le prédémarrage et le démarrage peut menacer la formation de nouvelles entreprises de transformation ;
- La synergie entre les grandes entreprises de transformation et les autres acteurs du territoire de la MRC dédiés à l'appui et au développement des communautés est faible ou absente ce qui prive la MRC du soutien de leaders et d'entrepreneurs d'expérience.

3.2.3 *Opportunités*

- Le modèle de gestion des *chaînes de valeurs* permettrait de créer une synergie entre les producteurs agricoles, les transformateurs et les détaillants dans le but de mieux répondre aux besoins du consommateur. La participation du producteur au développement du produit est de mise et nécessaire pour produire la qualité que le consommateur réclame. Ce modèle permet aux partenaires de la chaîne de mieux coordonner leurs activités et livrer un produit qui corresponde aux besoins exprimés chez les consommateurs. Cette façon de faire s'avère intéressante pour la conception et la mise en marché de produits régionaux, artisanaux, distincts et innovants. Elle permet aux petites et moyennes entreprises dont les moyens sont limités de mettre en marché des produits de qualité et de tirer leur épingle du jeu ;
- Partager les équipements et les infrastructures de transformation entre entreprises de secteurs de productions distincts (canneberge-bleuet pour l'équipement de congélation et de séchage des fruits par exemple) peut offrir l'occasion de les rentabiliser et de se donner une marge de manœuvre financière plus confortable;
- Profiter de la nouvelle usine de traitement du canola à Bécancour pour étudier la possibilité d'augmenter cette production dans la zone agricole de la MRC ;
- Supporter l'abattoir multi espèces en opération à Bécancour et Saint-Grégoire de même que celui à Nicolet pour l'abattage d'oies. Ces nouveaux services peuvent ouvrir de nouvelles fenêtres pour la création de nouvelles entreprises agricoles sur le territoire de la MRC;
- La collaboration entre les transformateurs, les épiciers locaux et les restaurants est essentielle pour faire connaître et valoriser les produits transformés dans la MRC et donc une opportunité pour le secteur agricole et agroalimentaire d'augmenter leur présence sur le territoire;
- Mettre à profit le centre d'innovation (incubateur d'entreprises) en fonction dans le Centre du Québec et qui opère avec la participation de Cintech agroalimentaire et l'UQTR en permettant aux petites entreprises de transformation qui cherchent à innover, d'utiliser leurs services. Cet incubateur bioalimentaire est en lien avec celui de

La Pocatière qui est géré par le Centre de développement bioalimentaire du Québec inc. (CDBQ);

- Utiliser le Parc la Coulée d'érable ou une érablière privée pour mettre en place une vitrine technologique sur les sources d'énergie alternatives pour chauffer ses évaporateurs tout en faisant la promotion du territoire de l'Érable aux touristes et aux gens de la région en disposant d'une boutique et/ou d'un musée.
- Profiter du Réseau Agriconseil qui finance le développement de plan d'affaires;

3.2.4 *Menaces*

- La concurrence des produits venant d'autres régions du Québec et d'ailleurs dans le monde peut déstabiliser les marchés locaux;

3.2.5 *Défis*

L'expertise et le leadership de ces grandes entreprises doivent servir de levier pour supporter de jeunes entrepreneurs à s'établir, à innover et à ajouter de la valeur à leurs produits en organisant, par exemple, du mentorat sur le territoire. Ces entreprises constituent aussi des acteurs importants au niveau de la création de chaînes de valeur, de la création de nouveaux produits et le maillage de produits.

Dans le secteur de la transformation, un des défis à rencontrer est de créer une synergie autour des **grands transformateurs comme leaders** au sein de la communauté.

Un autre défi est de déployer une stratégie de production, de transformation et de mise en marché de produits de spécialité régionale.

Le défi est surtout de **soutenir les petites et très petites entreprises en coordonnant les services de soutien à la transformation** et si possible à améliorer l'offre de services en fonction des besoins de cette clientèle. Il faut aussi identifier de bons promoteurs.

4. DISTRIBUTION ALIMENTAIRE

Le maillon de la distribution et commercialisation est une étape cruciale du développement de nouveaux produits. Les agriculteurs et les agriculteurs transformateurs doivent donc eux-mêmes gérer ces activités et se positionner de façon stratégique sur les marchés.

La commercialisation en circuits courts (avec au maximum un seul intermédiaire entre le consommateur et l'agriculteur) représente une alternative pour répondre aux besoins d'un marché local et régional. Afin de stimuler cette alternative, le MAPAQ dispose d'un programme intitulé *Diversification et commercialisation en circuit court en région*.

Actuellement, la MRC de L'Érable compte sur son territoire quelques entreprises réalisant elles-mêmes une partie de la commercialisation de leurs produits. Selon la carte du MAPAQ intitulée « Producteurs qui ont des revenus provenant de l'autocueillette », 7 fermes accueillent directement chez elles les consommateurs lors de la saison des récoltes afin d'y pratiquer l'autocueillette. Pour leur part, les exploitations possédant un kiosque à la ferme sont au nombre de 24. Elles sont présentes dans toutes les municipalités de la MRC, mis à part Notre-Dame-de-Lourdes, mais davantage concentrées à Princeville (5), Sainte-Sophie-d'Halifax (4) et Inverness (4)⁴⁶.

Afin de joindre un plus grand volume de consommateurs, certaines entreprises agricoles vendent leurs produits directement dans les marchés publics. Dans la MRC de L'Érable, neuf fermes exploitent ce canal de diffusion, dont 2 à Inverness, 3 à Saint-Pierre-Baptiste, 2 à Sainte-Sophie-d'Halifax, 1 à Saint-Ferdinand et 1 à Plessisville⁴⁷. En 2009, deux marchés publics étaient mis à la disposition des producteurs sur le territoire de la MRC; un à Plessisville et un autre à Saint-Ferdinand.

Bien que les marchés publics fassent tranquillement leur apparition dans la MRC, **le défi qui se présente est de créer un mouvement de solidarité régionale qui favorise davantage la consommation des produits régionaux au sein des communautés de la région**. Les producteurs et les producteurs-transformateurs doivent établir avec leurs partenaires dont la MRC et le CLD, une stratégie de positionnement pour les marchés locaux et régionaux, dans un premier temps et, dans un second temps, cibler les marchés provinciaux et d'exportation. Il est important dans ce contexte d'établir des indicateurs de résultats.

⁴⁶ MAPAQ, 2009, carte intitulée « Producteurs qui ont des revenus provenant de l'exploitation de kiosques »

⁴⁷ MAPAQ, 2009, carte intitulée « Fermes qui vendent dans les marchés publics ».

4.1 DIAGNOSTIC DE LA DISTRIBUTION

4.1.1 Force

- Des producteurs-transformateurs (53) est présent sur le territoire de la MRC;
- La vente à la ferme (kiosques et autocueillette) concerne 31 entreprises ce qui représente une base de départ pour explorer ce circuit court de commercialisation;
- Présence de marchés publics.

4.1.2 Faiblesses/contraintes

- Les produits de la région sont peu vendus sur le territoire de la MRC;
- Faible solidarité pour favoriser l'achat de produits régionaux.

4.1.3 Opportunités

- Profiter du programme *Québec dans votre assiette* pour le Centre du Québec pour faire la promotion des produits régionaux;
- Profiter du Réseau Agriconseil qui finance le développement de plan d'affaires pour les producteurs-transformateurs de même que la Mesure pour stimuler le développement de produits de spécialité du MAMROT, et ceux de TRANSAQ pour la commercialisation (marketing, étiquetage, distribution, communication);
- Profiter du Programme diversification et commercialisation en circuits courts en région du MAPAQ.

4.1.4 Menaces

- Les produits alimentaires d'importation sont de plus en plus présents sur le marché local et régional ce qui commande une plus grande maîtrise de la mise en marché et de la commercialisation des produits locaux et régionaux dans les secteurs qui ne sont pas sous gestion de l'offre, afin de concurrencer les produits importés. Le consommateur retrouve aujourd'hui plus de 30 000 produits en épicerie et 18 000 nouveaux produits alimentaires arrivent sur le marché québécois chaque année⁴⁸.

⁴⁸ Conseil Canadien de la Distribution Alimentaire (CCDA).

5. L'AGROTOUTISME ET LE TOURISME RURAL

5.1 PORTRAIT GÉNÉRAL

« L'agrotourisme est une activité complémentaire à l'agriculture ayant lieu sur une exploitation agricole. Il met des producteurs agricoles en relation avec des touristes ou des excursionnistes, permettant à ces derniers de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production par l'accueil et l'information que leur réserve leur hôte »⁴⁹. Cette activité constitue un apport économique à la ferme.

Le tourisme rural est un concept plus large qui met les touristes en contact avec le milieu rural, ses paysages et ses communautés, fait connaître les produits, mais sans qu'un contact soit nécessairement établi avec les agriculteurs. Une fromagerie qui achète son lait des agriculteurs pour le transformer et vendre le fromage aux touristes de passage serait une organisation favorisant le tourisme rural. La MRC offre des attraits touristiques en lien avec son paysage, sa nature (lacs pour la pêche), son bâti et sa communauté rurale qu'elle pourrait faire connaître au moyen d'une stratégie marketing.

5.2 PORTRAIT DU QUÉBEC

Au Québec, l'agrotourisme était pratiqué par 534 producteurs en 2005. À ce nombre s'ajoute 800 producteurs et entreprises connexes, lesquels gravitent autour de l'agrotourisme et complètent l'offre agrotouristique de la province⁵⁰. L'agrotourisme est principalement concentré dans les régions limitrophes des grands centres urbains. Les Laurentides (16 %), la Montérégie (15 %), les Cantons-de-l'Est (11 %), Chaudière-Appalaches (9 %) et Lanaudière (9 %) accueillent la plus forte concentration d'agrotourisme⁵¹.

Les activités proposées aux visiteurs sont variées. Elles prennent la forme de dégustations, visites libres, mini-ferme, observations nature et faune, randonnées pédestres, visites de jardins et raquettes, pour n'en nommer que quelques-unes. Malgré cette diversité, une tendance se maintient. En fait, 91 % des fermes offrent la visite des lieux et l'animation, alors

⁴⁹ MAPAQ, 2003.

⁵⁰ Zins Beauchesne et associés, 2006.

⁵¹ UPA, 2008.

que la promotion et vente de produits agricoles et transformés sont réalisées dans 85 % des entreprises agrotouristiques⁵².

Les productions végétales demeurent le principal créneau des entreprises agrotouristiques, avec 66 %. Les productions animales et les produits ou aliments transformés représentent pour leur part, 45 % et 42 % respectivement des fermes agrotouristique du Québec⁵³.

Le Québec compte plus d'une trentaine de circuits agrotouristiques qui aident à promouvoir et faciliter la mise en marché des produits du terroir⁵⁴. 26,6 % de la population adulte québécoise visite au moins une entreprise agrotouristique par année. Chez les entreprises agrotouristiques, 39 % d'entre elles ont des activités sur quatre saisons et 59 % des producteurs déclarent un chiffre d'affaires annuel supérieur à 75 000 \$.

5.3 PORTRAIT DU CENTRE-DU-QUÉBEC

Selon l'enquête téléphonique auprès des entreprises agroalimentaires de la MRC de L'Érable faisant de la vente directe aux consommateurs ou accueillant des visiteurs réalisée par le CLD de L'Érable en 2009, le Centre-du-Québec compte sur son territoire 31 entreprises de type agrotouristique sur un total de 3 448 entreprises agricoles. Il s'agit d'un secteur d'activité en pleine expansion : 40 % des entreprises agrotouristiques interrogées ont moins de trois ans d'existence.

La majorité des entreprises agrotouristiques de la région se spécialisent dans la production végétale. Les fruits et légumes dominant avec 23 % alors que les produits de l'érable représentent 18 % des produits agroalimentaires destinés à la clientèle touristique.

Quant aux revenus générés par les activités agrotouristiques, les résultats suivants ont été compilés :

- 16 entreprises dégagent moins de 30 % de leurs revenus avec l'agrotourisme.
- Huit d'entre elles soutiennent obtenir entre 10 et 30 % de leurs revenus grâce à ce secteur d'activité,
- alors que l'agrotourisme représente moins de 10 % des recettes de huit autres entreprises.

⁵² Zins Beauchesne et associés, 2006.

⁵³ Zins Beauchesne et associés, 2006.

⁵⁴ Les Affaires. Édition du 11 au 17 juillet 2009. Pages 8-10

- 36 % des entreprises qui ont répondu à l'enquête affirment que l'agrotourisme génère plus de 51 % de leurs revenus annuellement.

Bien que les propriétaires comptent sur le bouche à oreille pour promouvoir leurs entreprises agrotouristiques, 64 % d'entre eux adhèrent à des organismes de tourisme en plus de faire partie, à 32 %, d'un circuit ou d'une route touristique de la région. Cela leur permet de rejoindre une plus large clientèle. De ce fait, 49 % de la clientèle des fermes agrotouristiques provient du Centre-du-Québec, alors que les autres régions du Québec fournissent 40 % des visiteurs. Pour leur part, les Européens constituent 7 % de la clientèle agrotouristique de la région, tandis que les autres provinces du Canada représentent seulement 2 % des touristes des fermes interrogées.

5.4 MRC DE L'ÉRABLE

Huit entreprises agrotouristiques sont présentes sur le territoire de la MRC dans 6 municipalités distinctes :

Princeville	- Verger des Bois-Francis - Jardinerie F. Fortier
Sainte-Sophie d'Halifax	- La Ferme Entre Deux Pays - Jardinerie F. Fortier
Plessisville	- Association de chasse et pêche
Saint Ferdinand	- Les Jardins de vos Rêves
Saint-Pierre-Baptiste	- Ferme Ryvona
Inverness	- La Petite Virée

Source : MAPAQ 2009

5.5 DIAGNOSTIC DE L'AGROTOUTRISME

5.5.1 Forces

- Le Québec compte plus d'une trentaine de circuits agrotouristiques sur son territoire. Ceux-ci peuvent inspirer le développement d'un circuit propre à l'identité du territoire de l'Érable;
- La MRC de L'Érable se situe à proximité d'un grand centre urbain comme Québec, ce qui offre une clientèle potentielle pour les entreprises agrotouristiques et le tourisme rural;
- **La canneberge ainsi que l'érable constituent des éléments identitaires importants;**

- La MRC a identifié formellement une aire de développement agrotouristique favorable à une concentration de l'offre et bénéficiant de la proximité d'une grande zone de villégiature.

5.5.2 *Faiblesses/contraintes*

- Une forte proportion (40 %) des entreprises agrotouristiques de la région ont moins de trois ans d'existence.

5.5.3 *Opportunités*

- En plus d'utiliser les atouts et les avantages qu'offre la production de la canneberge et de l'acériculture, **l'exploitation du secteur des productions animales doit avoir sa place dans une stratégie de développement de l'agrotourisme et du tourisme rural pour la MRC.** Plus de 56 % des fermes sont en productions animales, ce qui présente des alternatives pour mettre en valeur les pâturages, et l'ouverture qu'ils offrent sur les paysages en plus d'offrir des activités que la majorité des entreprises agrotouristiques du Québec n'offre pas car elles exercent leurs activités principalement en mettant de l'avant les productions végétales. Voilà un scénario pour stimuler l'offre agrotouristique et se démarquer de la concurrence;
- La géographie de la MRC possède un fort potentiel de développement agrotouristique. L'aspect pittoresque des Appalaches est un point distinctif de ce territoire ;
- La création d'une chaîne de valeurs des personnes et des réseaux en lien avec l'industrie du tourisme pourrait être bénéfique pour l'enrichissement collectif de la MRC (agriculteur-MRC-CLD-tourisme Centre du-Québec);
- La production et la transformation des produits laitiers, la culture et la transformation des petits fruits, la culture de la canneberge et les érablières sont des produits d'appel d'une grande richesse pouvant être utilisés collectivement à des fins agrotouristiques. Valoriser l'agrotourisme par l'entremise de ces productions permettrait de démontrer la vitalité du milieu et inciter les touristes à découvrir les produits et le territoire de la MRC ;
- Les sites touristiques déjà en place représentent un bon moyen à utiliser pour faire connaître le milieu rural et ses services en tourisme (ex. : les gîtes touristiques, séjour à la ferme, table champêtre, équitation, marché public, etc.) ;

- L'écotourisme et le tourisme d'aventure peuvent être en lien avec l'offre de services touristiques en milieu rural.

5.5.4 Menaces

- L'agrotourisme ne génère qu'une faible partie des revenus à la ferme. Présentement, vivre de l'agrotourisme est tout un défi pour une entreprise. Cette activité est pratiquée à temps partiel et les entrepreneurs doivent donc obtenir une source extérieure de revenu, ce qui peut occasionner une surcharge de travail et des conflits d'horaires à l'occasion.

5.5.5 Défis

Un des défis à relever est de faire en sorte que l'agrotourisme et le tourisme en général soient soutenus dans la zone agricole et que ces secteurs d'activités participent à la richesse des communautés en misant sur la valeur des produits distinctifs, un plan promotionnel stratégique et un soutien moral, financier et organisationnel à la hauteur des objectifs poursuivis.

L'agrotourisme peut être une occasion de nouvelles activités et de nouvelles implantations en zone agricole.

6. RELÈVE AGRICOLE

C'est bien connu, le nombre de fermes est en diminution au Québec et leur taille moyenne s'accroît continuellement. Cette tendance s'observe depuis déjà quelques décennies dans la quasi-totalité des pays industrialisés. La MRC de L'Érable n'y fait pas exception.

En parallèle, la valeur des actifs agricoles a connu des augmentations importantes. Aussi, l'exploitation d'une entreprise agricole exige aujourd'hui, non seulement beaucoup plus d'actifs productifs qu'auparavant (animaux, terre, quota), mais par surcroît des actifs dont la valeur est plus élevée que jamais.

Cette capitalisation à la hausse des fermes et l'endettement qui en résulte peuvent présenter des barrières de plus en plus contraignantes pour le jeune qui projette de prendre la relève dans une exploitation existante (majoritairement à l'intérieur du cadre familial) et, à plus forte raison, pour celui ou celle qui aspirent à démarrer une nouvelle entreprise agricole (majoritairement hors du cadre familial), alors que son patrimoine financier personnel et les garanties qu'il lui est possible de procurer à ses créanciers sont normalement limités en début de carrière.

Devant le portrait sombre qui est souvent dépeint de l'agriculture, des barrières financières de plus en plus difficiles à franchir, pourquoi et comment s'investir en agriculture quand on a vingt ou trente ans ?

Le taux de renouvellement des générations (le nombre d'agriculteurs de moins de 35 ans ÷ les agriculteurs de plus de 55 ans) en 2006 est de 35 % et ne cesse de décroître au Québec⁵⁵. Il y a donc un agriculteur sur trois qui est actuellement remplacé et si la tendance se maintient, il y aura moins de 10 000 fermes au Québec en 2040.

La relève sur le territoire de l'Érable

Actuellement, 11,5 % des fermes de la zone agricole de la MRC de L'Érable déclarent avoir une relève assurée. L'âge moyen des exploitants se situant à plus de 50 ans, on peut convenir que la relève est ici comme dans beaucoup de régions du Québec un enjeu de développement majeur.

⁵⁵ Diane Parent. L'agriculture ne peut faire l'économie de l'établissement hors du cadre familial. Université Laval. FSAA.

L'agriculture constitue un secteur d'emploi et une opportunité d'affaires. Le recrutement d'une relève compétente, formée et intéressée s'avère un enjeu fondamental de ce plan.

Au premier chef, la consolidation de l'industrie laitière, la base de l'économie agricole, en dépend. Il importe de rechercher des entrepreneurs et un mode de capitalisation qui leur permette de prendre place.

Par ailleurs, cette relève constitue à tous points de vue une opportunité de nouvelles implantations en zone agricole en fonction de la transition entre les exploitants actuels et cette relève.

7. ORGANISATION DES SERVICES

Au plan de **l'organisation des services** offerts aux entreprises du secteur agricole et agroalimentaire, la zone agricole de la MRC de L'Érable est bien servie (voir organigramme suivant). En effet, plus de cinquante organisations et entreprises publiques, parapubliques et privées interviennent auprès des entreprises agricoles et agroalimentaires de la MRC dont plus d'une vingtaine œuvrent directement sur le territoire de la MRC. Ces entreprises et organisations sont aux services des entreprises et des entrepreneurs et offrent de services de nature diverse. L'organigramme établi pour le besoin de ce diagnostic est divisé en huit secteurs de services qui regroupent chacun plusieurs entreprises et organisations:

- Innovation, développement (6);
- Transformation et commercialisation (8);
- Expertise et support-conseil (11);
- Financement (9);
- Formation et développement des compétences (6);
- Agrotourisme (7);
- Administration et gestion (6).

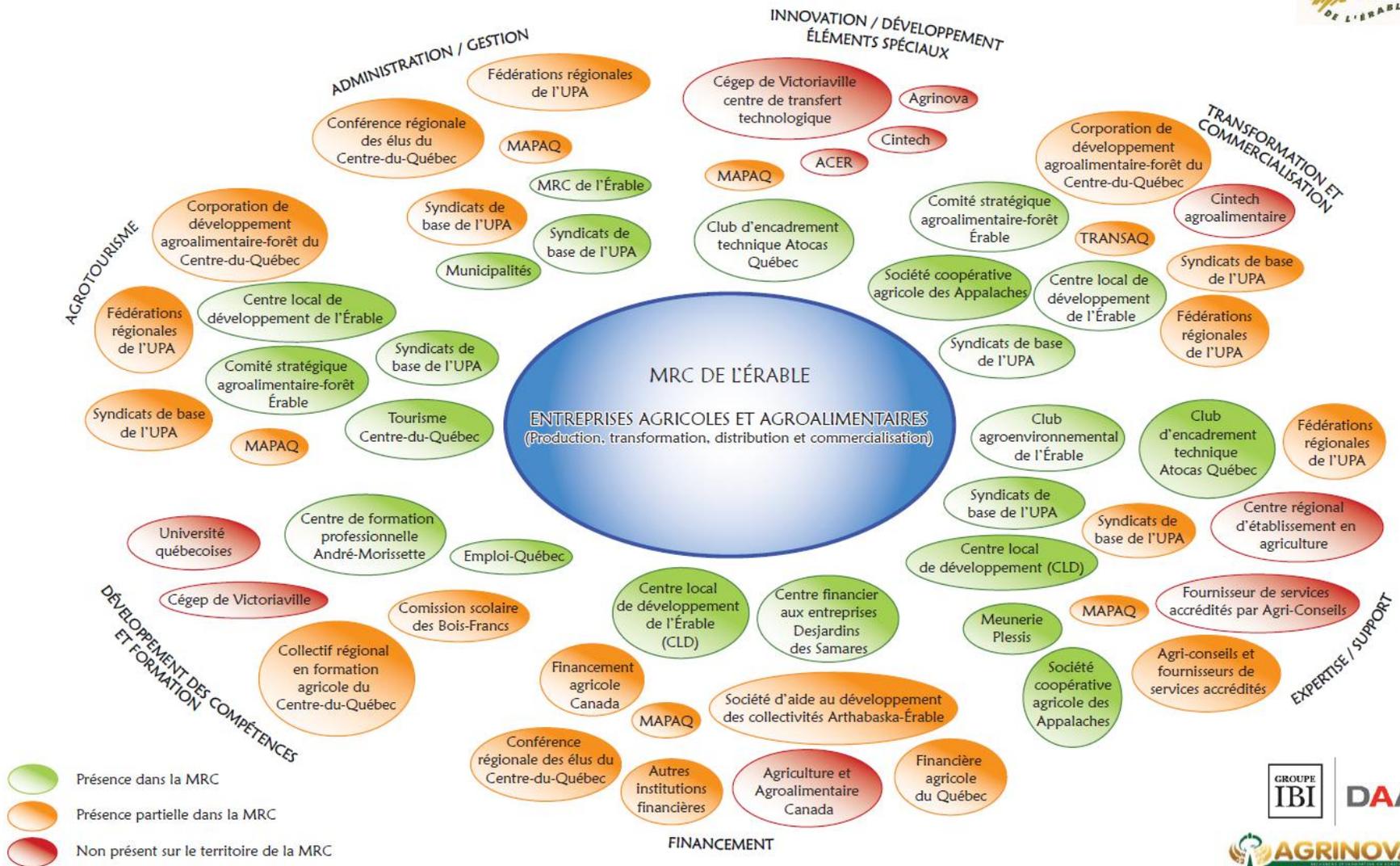
Le nombre d'organismes et d'entreprises de services n'est pas une garantie de qualité si aucune coordination et synergie dans l'offre de ses services n'est en place. L'organigramme de la page suivante est en place, mais n'est pas systématiquement coordonné.

La clientèle située sur le territoire de la MRC doit connaître l'offre de ce réseau de services et donc en être informée afin qu'elle puisse de se diriger facilement vers ceux qui répondent à ses besoins. Elle ne dispose pas d'un guichet unique qui lui donne accès à l'ensemble des services

Le nombre d'organisations en cause ici pose donc un défi d'organisation et de cohésion dans l'action. **Le défi demeure donc pour la MRC et ses partenaires de créer une synergie horizontale et verticale entre les nombreuses organisations et entreprises afin d'assurer que tous et toutes participent activement à l'évolution et au développement des entreprises présentes sur le territoire de la MRC.** Dans la mesure du possible, un guichet unique canalisant les interventions auprès des entrepreneurs existants ou nouveaux sera de nature à favoriser de nombreux établissements en zone agricole.

Figure 2

ORGANISATION DU MILIEU AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE



- Présence dans la MRC
- Présence partielle dans la MRC
- Non présent sur le territoire de la MRC





Centre local de développement

Plan de développement de la zone agricole de la MRC de l'Érable DEUXIÈME PARTIE: VISION STRATÉGIQUE ET PLAN D'ACTION



Juillet 2012



CONTEXTE

La zone agricole de la MRC représente 96 % de l'ensemble du territoire de la MRC. Son économie est largement fondée sur le secteur agroalimentaire. On conçoit dès lors que son intérêt converge avec celui de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles à l'égard de la protection et de la valorisation de sa zone agricole.

En contrepartie, le déclin démographique de la MRC a des effets importants sur la vitalisation des communautés et de leur économie. La population globale de la MRC s'est réduite de 2 589 personnes entre 1981 et 2006, soit 10 % de ses effectifs. Ce sont principalement les migrations qui l'ont affectée, touchant principalement les strates jeunes, lesquelles migrent souvent d'abord pour fins d'études, puis pour fins d'emploi. Les projections démographiques de l'ISQ sont peu reluisantes, prédisant une baisse de la population globale de l'ordre de 3,4 % à l'horizon 2026. On comprend bien que les courants migratoires affectant les cohortes jeunes, on assiste généralement à un vieillissement de la population.

C'est en réaction à une telle perspective que la MRC entend promouvoir une occupation plus importante de sa zone agricole au profit de ses communautés en y générant une activité économique de nature agricole et forestière pourvoyeuse d'emplois et partant, de rétention de population.

Dans le cadre de ce plan de développement de sa zone agricole, la MRC s'est donné une vision faisant en sorte de déployer un nouveau modèle d'occupation de sa zone agricole, où elle privilégierait l'association d'une production agricole ou forestière à la mise en place d'une nouvelle habitation. Dans sa vision stratégique, la MRC entend assumer un leadership fort en vue de supporter les acteurs dans une consolidation et un développement de son secteur agroalimentaire. Cette vision teintée d'une approche productive veut tenir compte des potentiels de la zone agricole, de leur valorisation, de la génération d'emplois et d'activités économiques qui seuls peuvent générer l'apport durable de nouvelle population. En associant des productions ou une mise en valeur à un établissement résidentiel, on favorise l'enrichissement des communautés en longue durée. C'est là le parti dont la MRC se fait le promoteur. Ce faisant la MRC associe à sa démarche la notion de durabilité.

On fait donc le pari qu'en associant une activité économique de nature agroalimentaire à une nouvelle implantation résidentielle, on est davantage susceptible d'attraction auprès de nouveaux ménages qui pourraient s'établir à long terme. Miser sur une « villégiature campagnarde » semble généralement donner peu de résultats et surtout ne s'inscrit pas formellement dans la durabilité.

Il y a ici nombre de terres ou lots vacants capables de supporter une activité économique productive à temps plein ou partiel, de diversifier le terroir, de générer des revenus et ce faisant, de supporter les communautés en les enrichissant de la présence de nouveaux ménages et de leur économie. Une telle orientation vise généralement les populations jeunes, lesquelles sont porteuses de dynamique démographique. Elle peut aussi intéresser les jeunes retraités ou des ménages qui chercheraient un retour sur leur territoire d'appartenance.

La MRC entend miser sur les ressources du territoire agricole, sur sa population, son ingéniosité, sa créativité, sur son économie globale (ex. l'exploitation de ses ressources, le tourisme...) pour supporter la structuration de ses communautés pour une occupation productive de la zone agricole.

C'est ainsi qu'elle se propose de déployer une stratégie d'occupation territoriale qui se veut un nouveau modèle d'occupation de sa zone agricole, laquelle s'appuierait sur une stratégie de diversification agricole et qu'elle viendrait mettre en œuvre dans le cadre d'une stratégie d'organisation appropriée. La vision stratégique qui structure le plan et chacune de ces stratégies et des actions qui en gouverneront la mise en œuvre sont présentées dans les pages qui suivent.

1. VISION STRATÉGIQUE

Vers un nouveau modèle d'occupation de la zone agricole

Dans un horizon de 10 ans, la MRC compte optimiser le développement et l'occupation de son territoire, de même que la consolidation de ses communautés, en misant sur l'importance et la diversité de son secteur agroalimentaire, sur ses composantes identitaires particulières que constituent l'érable et la canneberge, sur sa forêt, ses paysages et leur valeur au plan touristique.

Pour ce faire, la MRC entend exercer un leadership en mobilisant les acteurs, en misant sur la solidarité et l'innovation dans le soutien à une occupation productive de son territoire, au développement agroalimentaire sous l'angle d'une relève agricole durable, de même qu'à l'agrotourisme et au tourisme rural.

Ce faisant, la MRC privilégiera un nouveau modèle d'occupation de sa zone agricole lié à des activités productives réalisées à diverses échelles, avec des entrepreneurs à temps plein ou partiel, et recherchera une mise en valeur de l'ensemble de ses potentiels dans une perspective de cohabitation et de développement durable des communautés.

Optimiser le développement et l'occupation du territoire :

Implique que la MRC entend accroître sensiblement l'occupation et l'utilisation de sa zone agricole, en recherchant la mise en place de nouvelles implantations résidentielles associées à une utilisation productive du milieu et à une cohabitation des usages agricoles et non agricoles. La consolidation des fermes, le déploiement de nouvelles exploitations contribuant à l'occupation du territoire, la valorisation durable des terres en location, des propriétés vacantes, des friches offrant un bon potentiel de production, de même que la réalisation des potentiels autres qu'agricoles serviront de base à son action.

La consolidation de ses communautés :

Signifie que la MRC compte se servir de son secteur agricole, agroforestier et agroalimentaire y compris de ses assises touristiques pour assurer l'implantation de nouveaux ménages et de nouvelles familles dans le territoire agricole, dans le but de freiner l'exode démographique. Cette consolidation des communautés constitue une cible majeure du plan. Consolider les

communautés implique le maintien et la croissance des populations, de même que ceux des services communautaires, commerciaux, et d'infrastructures de qualité.

Miser sur l'importance et la diversité de son secteur agroalimentaire :

Se justifie par la présence de quelque 650 fermes sur le territoire, lesquelles se situent dans diverses sphères de production animale et végétale, tant au regard de la taille des entreprises que des marchés à combler (de masse ou de créneaux), avec des produits transformés à la ferme ou en usine et distribués par les grands circuits de commercialisation et les circuits courts. Miser sur son industrie agroalimentaire en place, c'est se saisir de l'ensemble des opportunités qu'elle offre et sur ses acteurs qui constituent des alliés incontournables dans la mise en œuvre d'une vision commune, partagée et synergique.

Miser sur ses composantes identitaires particulières que constituent l'érable et la canneberge :

L'érable et le secteur acéricole constituent une composante identitaire fondamentale, dans la dénomination de la MRC, au plan productif et au plan de la transformation et de la commercialisation. Ils sont inscrits culturellement dans la communauté. La canneberge est un secteur de production en émergence qui a connu un grand succès au plan de l'économie au cours des dernières années. Cette filière identifiée au Centre du Québec est bien implantée sur le territoire de la MRC. La MRC peut se réclamer d'être la capitale de l'érable et de participer à la région centrale de la canneberge et s'impliquer dans le développement de ces filières dans une perspective de gestion durable des ressources et de l'environnement, d'innovation et d'intégration, y compris au plan touristique.

Miser sur la forêt :

Signifie que la MRC tient compte du fait que 57% de son territoire est sous couvert forestier et qu'elle compte investir ce secteur pour tirer parti de sa biomasse au niveau de la production de bioproduits (énergie, résine, plastique...) et de sous produits alimentaires (ex. champignons).

Miser sur ses paysages et leur valeur au plan touristique:

Le paysage de la MRC est varié en fonction de la morphologie régionale et d'une séquence basses-terres, piémont et zone appalachienne, laquelle dessine des paysages divers, marqués par un tissu agraire parfois continu, intégrant souvent des plages forestières mis en valeur par une topographie changeante. Les paysages constituent une composante importante de l'attrait de la MRC, tant pour ses occupants que pour une clientèle touristique. Or, ces paysages sont grandement redevables à l'agriculture et à l'exploitation des ressources. Le déploiement de stratégies agroalimentaires visant la consolidation des communautés s'appuiera notamment sur cette valorisation des paysages et sur une occupation humaine qui s'y intègre et en tire parti. De plus, cette valorisation renforce le maintien de paysages agraires de qualité à l'encontre d'une évolution de la friche. La MRC veut faire valoir ses paysages appalachiens comme un attrait au plan de l'occupation du territoire (milieu de vie de qualité) et au plan touristique, notamment en valorisant un circuit appalachien, de concert avec des MRC et territoires voisins.

Exercer un leadership :

L'exercice du leadership implique l'action par opposition au laisser-faire, une action guidée par un plan, par des cibles. Être un leader, c'est diriger l'action en tenant compte des rôles de ses interlocuteurs, c'est synergiser les acteurs en vue de l'atteinte d'un résultat recherché par la MRC. Il ne s'agit donc pas de se substituer aux acteurs concernés et à usurper leurs rôles, mais à s'inscrire comme une force dont la légitimité est associée à la gestion du territoire, au développement de son économie et aux services à la population.

Mobiliser les acteurs :

Signifie qu'elle recherchera des partenariats et des alliances avec les acteurs du milieu agroalimentaire, du tourisme et des autres secteurs qui partageront la mise en œuvre de sa vision et qu'elle recherchera l'appui des acteurs gouvernementaux dans une perspective de synergie des actions.

Miser sur la solidarité :

La solidarité est au cœur d'une démarche réussie. On fera appel à divers niveaux de solidarité, la solidarité régionale au sens de la MRC pour assurer la meilleure contribution de chacun au succès, et de partenaires extérieurs à la MRC pour assurer une contribution commune au développement agroalimentaire et au développement régional.

Miser sur l'innovation :

La MRC entend innover dans ses processus, par son implication et dans le soutien à l'innovation technologique, à la créativité tant au niveau des processus que des techniques.

Le soutien à une occupation productive de son territoire :

La MRC veut mettre en œuvre des mesures favorables à l'occupation productive du territoire dans le cadre d'une demande à portée collective à la Commission de protection du territoire agricole (LPTA, art. 59). Elle vise à faire en sorte que l'implantation de résidences, en zone agricole soit justifiée et imbriquée à une utilisation agricole ou forestière du territoire, qu'elle soit rattachée à une superficie adéquate pour ne pas déstructurer le territoire agricole dans la perspective de son occupation à long terme, de la durabilité prévue à la Loi.

Au développement agroalimentaire sous l'angle d'une relève agricole durable :

Seulement 10% de 650 fermes seraient assurées d'une relève. C'est dire que pour maintenir une occupation du territoire dans un modèle fermier voisin de ce qu'il est, il importe de déployer un effort particulier pour susciter la relève. Il s'agit du principal effort à consentir au soutien de l'occupation du milieu, du maintien d'un modèle agricole habité. Cette relève vaut tant pour les entreprises existantes que pour de nouvelles entités, pour des entrepreneurs à temps plein ou partiel. Elle pourrait notamment miser sur le retour des régionaux ayant migrés au cours des dernières années.

Le soutien à l'agrotourisme et au tourisme rural :

Le tourisme est relativement peu développé dans la MRC et représente une avenue de développement compte tenu notamment de la valeur des paysages. Le tourisme rural, le tourisme gourmand, l'agrotourisme et leur intégration à un ou plusieurs circuits touristiques offrent des opportunités certaines. La MRC sera proactive notamment en s'associant l'image de l'érable, comme une image forte et articulée et en recherchant des partenariats profitables avec les MRC voisines, notamment au regard d'un festival de la canneberge et d'un circuit touristique appalachien.

Un nouveau modèle d'occupation de sa zone agricole lié à des activités productives :

Un nouveau modèle d'occupation de la zone agricole vise à y introduire de nouveaux ménages, associant une occupation à des activités productives tenant compte du potentiel du milieu, soit agricole ou forestier soutenue par une charte d'occupation et de cohabitation du territoire à laquelle adhérerait les nouveaux occupants. Le modèle est nouveau par la flexibilité recherchée au regard notamment de l'application de la Loi, mais aussi en associant la notion de productivité du milieu à une occupation résidentielle, en favorisant diverses échelles de production en cohabitation, en recherchant la valorisation de l'ensemble des potentiels de la zone agricole et par la mise en place d'une charte territoriale.

Leadership :

Pour ce faire, on formera une organisation tirant parti des leaders, permettant de générer une action productive, la mise en place de chaînes de valeur, un développement de filière, l'accompagnement des promoteurs existants et nouveaux dans leurs projets, l'organisation de la relève, etc.

2. PLAN D'ACTION

2.1 NOUVEAU MODÈLE D'OCCUPATION TERRITORIALE

2.1.1 *Stratégie*

La MRC de L'Érable propose un nouveau modèle d'occupation territoriale dans le but de consolider ses communautés, visant ainsi à établir une nouvelle population en s'appuyant sur les ressources de son territoire agricole. Ce modèle d'occupation est fondé sur le lien ténu unissant une occupation résidentielle et une mise en valeur agricole ou forestière qui lui serait associée. Cette stratégie veut faire valoir l'agriculture à temps plein ou partiel, la foresterie et l'agrotourisme comme des facteurs de peuplement et de développement communautaire. La MRC utilisera les pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (article 59) pour assurer la mise en œuvre de sa stratégie.

2.1.2 *Déploiement en fonction des grandes affectations territoriales*

Le déploiement d'une occupation résidentielle en zone agricole permanente sera modulé selon les grandes affectations concernées et prévues au schéma d'aménagement révisé pour tenir compte de leur intensité de mise en valeur, de leur productivité, de même que de leur situation territoriale. Les aires d'affectation concernées sont les suivantes :

- Affectation agricole dynamique;
- Affectation agricole viable;
- Affectation agrotouristique;
- Affectation forestière.

En vue d'assurer une adéquation de ces aires d'affectation avec les principes de zonage, les limites devraient en être précisées sur la base de limites territoriales plutôt que biogéographique (ex. : aire d'affectation agrotouristique).

On conçoit que les paramètres supportant la filiation d'une activité agricole, forestière et agrotouristique à une occupation résidentielle varieront selon le type d'affectation. Ils sont exposés dans les sections qui suivent. On conçoit que les unités foncières vacantes au rôle

d'évaluation, c'est-à-dire libres de constructions résidentielles, supportent la stratégie de déploiement d'une nouvelle population sur le territoire.

2.1.2.1 *Affectation agricole dynamique*

Dans l'affectation agricole dynamique, l'implantation d'une unité résidentielle, au-delà de la réglementation actuelle, devrait être associée à la mise en place d'une nouvelle ferme et à une propriété dont la superficie est d'au moins 40 hectares. De plus, l'unité productive devrait générer une viabilité à long terme et créer au moins un emploi en équivalent temps plein. On conçoit que la résidence demeurerait rattachée à l'unité fermière. Ces conditions devraient faire l'objet à la fois d'un plan de ferme et d'un plan d'affaires élaborés par des professionnels compétents.

À l'intérieur de l'affectation agricole dynamique, selon la base de données de la MRC portant sur l'évaluation, 53 unités foncières ou emplacements de 40 hectares ou plus sont vacants, totalisant 3000 hectares et pourraient donc être considérés dans une telle demande.

2.1.2.2 *Affectation agricole viable*

Dans l'affectation agricole viable, le territoire comporte des plages agricoles et forestières qui s'imbriquent. C'est plus particulièrement dans cette affectation que la MRC attend une diversification de son activité agricole et de nouvelles implantations résidentielles qui y seraient associées. Dans cette aire d'affectation, les projets agricoles pourraient requérir des superficies variables. On conçoit ici que, davantage que dans l'aire agricole dynamique, des projets d'agriculture à temps partiel supporteraient avantageusement une diversification des productions et une occupation durable du territoire. L'implantation d'une unité résidentielle devrait y être associée à une activité agricole à temps plein ou partiel où la superficie en production ou les paramètres de production acéricole soient modulés selon le type de production et au minimum :

- De 5 hectares dans le cas d'une production légumière ou fruitière ;
- De 10 hectares en culture dans le cas d'une production animale ;
- Dans le cas d'une érablière en production, elle devrait comporter 2500 entailles ou plus si un projet agrotouristique ou de transformation y est rattaché et 5000 entailles ou plus, si elle ne comporte que la production acéricole.

La production agricole et ses activités périphériques devraient faire l'objet à la fois d'un plan d'affaires et d'un plan agronomique (plan de ferme). De plus, dans cette zone, l'agrotourisme (gîte, table champêtre) pourrait être associé à la ferme à la condition que la production soit installée. De plus, la résidence serait là encore rattachée à la ferme. Les activités devraient générer l'équivalent d'un demi-emploi au minimum couvrant la production et la transformation à la ferme (incluant les activités multiressources) et un emploi à temps plein si des activités d'accueil à la ferme (gîte, table champêtre) y sont intégrés.

Dans le cas d'un projet acéricole, il devrait comporter 2500 entailles ou plus si un projet agrotouristique ou de transformation y est rattaché et 5000 entailles ou plus, si elle ne comporte que la production acéricole.

Dans le cas d'un projet mixte, les superficies ou la production acéricole pourrait être appréciées en fonction du pourcentage du projet affecté à l'une ou l'autre production. Notons que l'exercice d'un usage agrotouristique requiert une autorisation de la part de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

À l'intérieur de l'affectation agricole viable, un projet forestier devrait s'associer à la mise en valeur agricole. Il ne pourrait avoir pour effet de remettre sous couvert forestier des terres défrichées. Un tel projet typiquement agroforestier devrait porter sur au moins 30 hectares d'espace forestier. Sa contribution au seuil d'emploi recherché sera prise en compte dans l'évaluation du projet.

À l'intérieur de l'affectation agricole viable, selon la base de donnée de la MRC portant sur l'évaluation foncière, 282 unités foncières ou emplacements de 5 hectares ou plus sont vacants et totalisent 8890 hectares ; on y retrouve 200 unités foncières ou emplacements de 10 hectares et plus totalisant 8175 hectares. Ces terrains pourraient donc être considérés dans une telle demande. Le calcul des superficies de 30 hectares ou plus sous couvert forestier associées à une production agricole n'est pas disponible.

2.1.2.3 Affectation agrotouristique

L'affectation agrotouristique veut tirer parti de la présence d'aires de villégiature à l'est de la MRC pour structurer une offre auprès d'une clientèle dont une bonne partie provient de l'extérieur de cette dernière. Elle pourrait aussi favoriser l'éclosion d'un noyau de fermes s'intégrant à un réseau agrotouristique.

Dans le cadre d'une demande à portée collective, on cherchera à structurer une occupation du territoire en lien avec cette clientèle. En conséquence, on privilégiera la mise en place de productions originales, de cultures favorisant l'auto-cueillette, de kiosques à la ferme, de transformation à la ferme, de gîtes et tables champêtres. Bref, on cherchera des voies d'enrichissement de l'économie agrotouristique.

La mise en place d'une unité résidentielle devrait être associée à des activités agricoles, agrotouristiques et d'accueil touristique permettant la création d'un emploi en équivalent temps plein. La superficie agricole en production ou les paramètres de production acéricole devraient y être modulées selon le type de production et être au minimum :

- De 5 hectares dans le cas d'une production légumière ou fruitière ;
- De 10 hectares dans le cas d'une production animale ;
- Dans le cas d'une érablière en production, elle devrait comporter 2500 entailles ou plus si un projet agrotouristique ou de transformation y est rattaché et 5000 entailles ou plus, si elle ne comporte que la production acéricole.

L'exercice d'une activité agrotouristique telle que visite à la ferme, gîte ou table champêtre ne devrait être réalisé que si elle est développée concurremment à l'activité agricole minimale ou à la suite de la mise en exploitation agricole recherchée.

Dans le cas d'un projet mixte, les superficies ou la production acéricole pourrait être appréciée en fonction du pourcentage du projet affecté à l'une ou l'autre production. Une résidence y demeurerait rattachée à la ferme.

Une demande en vue d'implanter une résidence devrait être accompagnée d'un plan agronomique (plan de ferme) et d'un plan d'affaires sur 5 ans élaborés par des professionnels compétents.

À l'intérieur de l'affectation agrotouristique, selon la base de données de la MRC portant sur l'évaluation foncière, 35 unités foncières ou emplacements de 5 hectares ou plus sont vacants et 18 unités foncières ou terrains vacants de 10 hectares et plus pourraient être considérés dans une telle demande.

2.1.2.4 Affectation forestière

Dans les aires d'affectation forestière, les préoccupations de la MRC, en lien avec les orientations de durabilité prévues à l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des

activités agricoles, tiennent à l'assurance d'une réelle mise en valeur de l'emplacement pour lequel une implantation résidentielle serait requise. Une telle mise en valeur peut consister en une activité forestière traditionnelle. Elle peut aussi comporter une fraction agricole, la récolte de produits forestiers non ligneux et l'acériculture notamment. On pourrait aussi y joindre des activités agrotouristiques ou d'accueil à la ferme, de même que des activités de transformation.

On reconnaît généralement que la superficie minimale d'une ferme forestière viable, autre qu'une érablière et pouvant soutenir un emploi à plein temps est de l'ordre de 400 hectares.

La mise en place d'une résidence pourrait être assujettie à la production d'un plan de gestion forestière et à une superficie fermière équivalent à 15 à 20% de cette superficie, au minimum de 60 hectares lorsque le projet vise une exploitation forestière conventionnelle.

Toutefois, un projet pourrait aussi y comporter des activités agricoles, des activités multiresources (ex. produits forestiers non ligneux), ou l'acériculture. Un projet pourrait associer des activités agrotouristiques ou d'accueil à la ferme (gîte, table champêtre). Dans ce cas, la superficie pourrait être réduite sans être moindre que 30 hectares.

Dans le cas d'un projet acéricole seul, il devrait comporter au moins 2500 entailles ou plus si un projet agrotouristique ou de transformation y est attaché et 5000 entailles ou plus, s'il ne comporte que la production acéricole.

Un projet de ferme forestière devrait générer :

- au moins 0,2 emploi s'il vise la seule activité associée à la matière ligneuse;
- et au moins 0,5 emploi si une activité de type touristique, acéricole ou multiresources y est associée.

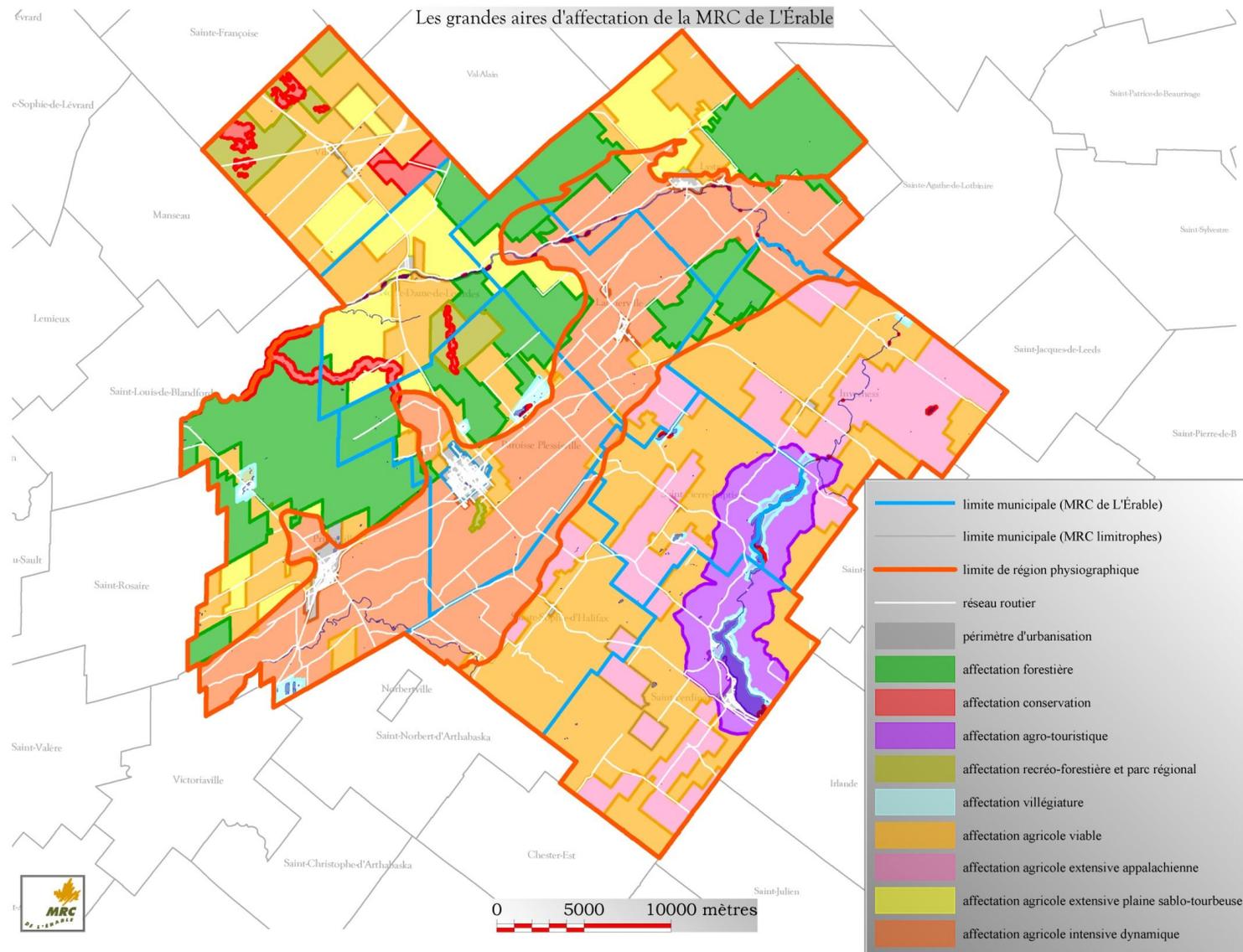
Dans le premier cas, en vue de l'implantation d'une résidence, un plan de gestion forestière portant sur une période de 5 ans minimum devrait être déposé. Dans le second, un plan de ferme et un plan d'affaires devraient être produits avec la demande.

À l'intérieur de l'affectation forestière, selon la base de donnée de la MRC portant sur l'évaluation foncière, 37 unités foncières ou emplacements de 60 hectares ou plus ou 151 unités foncières ou emplacements de 30 hectares et plus sont vacants et pourraient donc être considérés dans une telle demande.

Tableau 24 : Synthèse des critères applicables en vue d'une nouvelle construction résidentielle en lien avec un projet d'agriculture à temps partiel

Affectations visées par le PDZA et la PPAZA	Superficie minimale de la propriété (en hectares) exigée pour un projet de construction d'une habitation				Superficie minimale de l'érablière dans la propriété (en hectares) exigée pour un projet de construction d'une habitation (sur une base de 225 entailles /ha)		Emplois à temps plein créés au minimum
	Projet légumier ou fruitier (cultures végétales)	Projet d'élevage (cultures animales)	Projet forestier	Projet forestier avec volet accessoire agricole, agrotouristique, commercial ou transformation	Projet acéricole (5 000 entailles min.)	Projet acéricole (2 500 entailles min.) avec volet accessoire agrotouristique, commercial ou transformation	
Agricole intensive dynamique	40	40	n/a	n/a	n/a	n/a	1
Agricole extensive plaine sablo-tourbeuse	10	20	30	30	22	11	0,2 (forestier) à 0,5 (agricole ou acéricole)
Agricole extensive appalachienne	10	20	30	30	22	11	0,2 (forestier) à 0,5 (agricole ou acéricole)
Agricole viable	5	10	30	30	22	11	0,2 (forestier) à 0,5 (agricole ou acéricole)
Agrotouristique	5	10	n/a	30	22	11	0,5
Forestière	30	30	60	30	22	11	0,2 (forestier) à 0,5 (agricole ou acéricole)

Figure 3



ACTION 1 : Production d'une demande

La loi sur la protection du territoire et des activités agricoles fait état en son article 59 de la possibilité pour la MRC de déposer auprès de la Commission de protection du territoire agricole une demande à portée collective en vue d'implanter des résidences à l'intérieur de la zone agricole. Cet article en considération avec l'article 62 de la même Loi précise les paramètres d'une telle demande. Ces articles se lisent comme suit :

59. Une municipalité régionale de comté ou une communauté peut soumettre une demande à la commission aux fins de **déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles** pourraient être implantées en zone agricole.

Espace visé.

La demande porte :

1° sur un îlot déstructuré de la zone agricole ;

2° sur des lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole, situés dans des **secteurs identifiés au schéma d'aménagement** et de développement ou à un projet de modification ou de révision d'un tel schéma.

Renseignements requis.

Elle est accompagnée de tous les renseignements exigés par la commission, notamment ceux requis pour l'application des articles 61.1 et 62.

59.2. Pour l'examen de cette demande, la commission, outre qu'elle doit considérer les critères prévus à l'article 62, doit être satisfaite que **l'autorisation conditionnelle recherchée traduit une vue d'ensemble de la zone agricole** et s'inscrit dans une perspective de développement durable des activités agricoles.

62. La commission peut autoriser, aux conditions qu'elle détermine, l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, le lotissement, l'aliénation, l'inclusion et l'exclusion d'un lot ou la coupe des érables.

Exigences.

Pour rendre une décision ou émettre un avis ou un permis dans une affaire qui lui est soumise, la commission doit se baser sur:

- 1° le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants;
- 2° les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture;
- 3° les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants notamment, compte tenu des normes visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes aux activités agricoles découlant de l'exercice des pouvoirs prévus au paragraphe 4° du deuxième alinéa de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1);
- 4° les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale;
- 5° la disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement telle que définie par Statistique Canada ou sur un lot compris dans le territoire d'une communauté;
- 6° l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles;
- 7° l'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région;
- 8° la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture;
- 9° l'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique;

10° les conditions socioéconomiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie.

Le législateur a voulu que les autorisations délivrées en vertu de l'application de l'article 59 soient encadrées par **une vue d'ensemble de la zone agricole dans une perspective de durabilité**, c'est le sens de ce plan de développement, et le soient sur des lots de superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole. Elle confère aussi un rôle au schéma d'aménagement et de développement, lequel constitue l'assise de la planification régionale. Une demande à portée collective constitue certes un allègement de l'application de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, mais se situe dans une perspective de protection de la zone agricole.

La production d'une demande à portée collective, nécessitera au-delà des orientations et des paramètres liés aux différentes affectations, la production d'une analyse technique de chacun des lots ou de chacune des unités d'évaluation concernées pour en établir les caractéristiques et la capacité de support d'un projet fermier et résidentiel. Une coordination à cet effet avec la Commission de protection du territoire agricole est recommandée.

ACTION 2 : **Règlement sur les usages conditionnels**

Un règlement sur les usages conditionnels appartient aux règlements d'urbanisme que peut adopter une municipalité en vertu de l'application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Un tel règlement, on le conçoit, est en mesure d'encadrer la mise en place de résidences en lien avec les conditions énoncées précédemment, l'usage résidentiel étant ici un usage conditionnel autorisé, aux conditions énoncées au règlement, lesquelles font référence au projet fermier recherché et à sa planification. Il s'agit donc de traduire en mode réglementaire les paramètres énoncés dans la présente section et de garantir la mise en œuvre des conditions énoncées.

Lors d'une demande d'usage conditionnel par un citoyen, le comité consultatif d'urbanisme municipal doit donner un avis au Conseil approuvant ou désapprouvant la demande, à la suite de quoi, le Conseil statue en autorisant ou non l'inspecteur des bâtiments à émettre ou non un permis.

La MRC propose ici une particularité ou une condition particulière. Ainsi, le comité consultatif d'urbanisme ne pourrait statuer sur une demande qu'après que le comité consultatif agricole (CCA) de la MRC ait étudié une demande et donné son avis. On s'assure

ainsi que des représentants du secteur agricole aient pu apprécier la demande et fait valoir leur point de vue.

Un projet de règlement sur les usages conditionnels en lien avec les conditions énoncées à ce chapitre est proposé en annexe. Le projet de règlement permettrait de formaliser la mise en œuvre des résultats de la demande à portée collective. On y retrouve aussi un schéma illustrant la procédure proposée.

Telle que proposée, la demande à portée collective de la MRC de L'Érable favorisera une occupation agricole dynamique du territoire en y associant une activité productive et les emplois liés. Toutefois cet instrument à lui seul ne saurait garantir de résultat sans un démarchage approprié proposé à ce plan. De plus une expertise sectorielle en matière d'agrotourisme et d'accueil touristique pourrait bénéficier à ce plan.

ACTION 3 : Charte d'occupation et de cohabitation en zone agricole

Une charte d'occupation et de cohabitation en zone agricole se veut un instrument témoignant de l'adhésion des acteurs concernés à son contenu.

Cette charte aura pour objet d'établir les principes reliés à l'occupation du territoire agricole et surtout à la cohabitation des usages. Elle touchera bien sûr, les usages résidentiels et leur interface avec la mise en valeur agricole, mais elle s'intéressera aussi aux grands acteurs économiques pouvant implanter des équipements et activités dans le milieu, notamment l'industrie de l'énergie.

La MRC établira le contenu de cette charte, les principes auxquels elle réclamera l'adhésion et s'assurera que les demandeurs de droits à l'intérieur de la zone agricole l'aient paraphée.

2.2 CONSOLIDATION ET DIVERSIFICATION DES ACTIVITÉS AGROALIMENTAIRES

2.2.1 *Stratégie*

La consolidation et la diversification des activités agroalimentaires s'associe d'une part, à la stratégie d'occupation territoriale de la MRC laquelle interpelle une activité agricole au soutien de l'occupation, d'autre part à une augmentation sensible de la mise en valeur du territoire sous l'angle agroalimentaire, de la production agricole même, de la transformation et l'ajout de valeur de la mise en marché et l'agrotourisme.

La stratégie préconisée par la MRC s'inscrit en conséquence dans quatre voies :

- Une consolidation et une diversification ciblée des productions animales et végétales;
- une consolidation de la transformation, en particulier au niveau de l'abattage sous l'angle des chaînes de valeur;
- une mise en marché davantage intégrée et resautée;
- le développement d'un axe agrotouristique intégré.

2.2.2 *Consolidation et diversification des productions et axes de transformation*

ACTION 4 : **Consolider, augmenter et diversifier les productions animales**

1. Consolider les entreprises en production animale des secteurs en difficulté

Plusieurs causes peuvent fragiliser les entreprises agricoles. Parmi celles-ci plusieurs sont hors de portée des agriculteurs par leur nature comme la fluctuation des prix des produits et intrants qui sont eux-mêmes influencés par le marché mondial, ou les mauvaises conditions météorologiques. D'autres facteurs peuvent par contre être plus facilement contrôlés par l'agriculteur comme l'endettement excessif, le problème de main-d'œuvre, les techniques de production, la santé animale. La consolidation des entreprises consiste à agir sur les résultats obtenus (bénéfices d'exploitation) par l'entreprise pour la ramener sur la voie de la réussite et de la rentabilité selon les objectifs de l'agriculteur. Pour ce faire le service de l'entreprenariat du CLD offrira aux agriculteurs visés un accompagnement qui les aideront à diagnostiquer le ou les problèmes nuisant à l'atteinte des résultats souhaités. Les

services conseils en gestion technico-économique et financière sont à privilégier dans beaucoup de situation de consolidation d'entreprises agricoles en temps d'incertitude. Cet accompagnement se fera entre autre en collaboration avec le MAPAQ via son programme d'appui à l'efficacité des entreprises lié aux modifications de l'ASRA ».

2. Cibles d'augmentation selon les productions

La stratégie d'augmentation et de diversification s'applique dans le cadre de ce plan d'action à 4 productions animales ciblées soit les productions **ovine, caprine, bovine et le veau d'embouche**. Ce choix n'exclut pas l'arrivée sur le territoire de nouvelles productions ou d'une augmentation du cheptel dans d'autres secteurs, bien au contraire. Mais pour une question de réalisme et d'efficacité, mieux vaut cibler quelques secteurs de production et y investir l'énergie nécessaire pour atteindre nos objectifs. Pour chacune des productions retenues ici, déjà présentes sur le territoire de la MRC, un objectif d'augmentation du cheptel est fixé tel que transcrit dans le tableau suivant. De plus, il est proposé d'évaluer le marché du chevreau de lait et, si concluant, d'encourager cette production et le développement d'entreprises liées.

Cibles d'augmentation des productions animales

Productions	Nombre de têtes supplémentaires sur 5 ans	Nombre de troupeaux supplémentaires (à titre indicatif) ⁵⁶	% d'augmentation par rapport à la production actuelle
Ovine	800	2	15
Caprine	200	2	20
Bovine	1300	13	10
Veaux d'engraissement	600	2	10

Ces objectifs d'augmentation et de diversification des productions pourront être atteints par une combinaison de projets, soit la venue de nouveaux éleveurs sur le territoire de la MRC

⁵⁶ Le nombre de troupeaux ou de fermes supplémentaires variera selon les objectifs de production des promoteurs, selon qu'ils soient en entreprise à temps plein ou à temps partiel. Les données du tableau à cet égard sont donc à prendre à titre indicatif et ont été établies en fonction de la moyenne de tête par troupeau en inventaire sur le territoire actuellement.

ou une augmentation du cheptel chez ceux déjà en production. Cette augmentation de production doit être accompagnée d'efforts de commercialisation et de mise en marché des produits. Les augmentations du cheptel sont de l'ordre de 10 à 20 % selon la production sur une période de 5 années et le nombre de têtes en plus varie de 200 à 1 300. Le développement de produits bénéficierait d'initiatives d'innovation permettant de les différencier et de prétendre à un accès au marché sous l'angle de cette différenciation. La recherche, le développement, l'audace et la synergie sont ici les conditions en support à une telle action.

- **Échéancier :** 0 – 10 ans
- **Responsable :** CLD
- **Collaborateurs :** MAPAQ, TRANSAQ, UPA, Fédérations de producteurs, abattoirs locaux et régionaux, organismes de financement publics et privés, distributeurs et détaillants régionaux et locaux dont les restaurants
- **Indicateurs de suivi :** Augmentation du cheptel, de valeurs ajoutées et des ventes chez les producteurs.
- **Ressources financières requises :**
 - Intégré dans les budgets de la MRC et du CLD.

3. Déployer les augmentations recherchées selon le mode des chaînes de valeur et une offre de produits différenciés

Pour assurer le succès de cette stratégie d'augmentation du cheptel, un travail doit être fait pour créer un lien d'affaires entre les éleveurs et les transformateurs et, le cas échéant, si le transformateur n'est pas lui-même un distributeur, avec un distributeur. Ces derniers sont souvent très proches du marché et des acheteurs et donc au fait des goûts et des tendances dans la consommation de viande. Le territoire de la MRC compte un petit abattoir de proximité situé à Ste-Sophie d'Halifax. Celui-ci est en expansion dans le but d'augmenter sa capacité d'abattage et de diversifier les produits vendus. Les entrepreneurs souhaitent vitaliser la région, mettre dans les assiettes des consommateurs des produits du terroir tout en respectant la nature et l'environnement. Tout en privilégiant le succès de cet abattoir, mentionnons que trois autres abattoirs multi espèces se trouvent dans la région du Centre-du-Québec soit l'abattoir de Manseau, la boucherie Alphonse Côté de Ste-Eulalie et l'abattoir de Bécancour. Ces entreprises peuvent répondre à certains besoins des éleveurs de la MRC en fonction de leurs services. Dans ce contexte, le CLD et le commissaire agroalimentaire doivent chercher à créer des liens d'affaires sous forme de partenariat avec ces entreprises et toutes entreprises de transformation de produits agricoles en fonctions des besoins des éleveurs, des besoins du marché dans le contexte d'une stratégie de chaîne de valeur.

3.1 Chaînes de valeur

- Identifier les problématiques, établir l'offre de services des abattoirs et autres entreprises de transformation et les faire connaître aux éleveurs; cette offre devrait être concertée entre les 4 abattoirs de la région afin d'y assurer un support au niveau de l'innovation et de la différenciation des produits, de tisser une offre différenciée et complémentaire et de supporter leur mise en marché. Le maintien et le développement de ce service importe en vue de consolider et de développer la production et la mise en marché des viandes produites sur le territoire de la MRC.
- Cerner les besoins en transformation et innovation des éleveurs;
- Établir un partenariat «gagnant-gagnant» entre les producteurs, les entreprises de transformation et de distribution pour répondre aux besoins des consommateurs. Développer des cahiers de charges pour les producteurs et les transformateurs où Ce partenariat implique un partage d'information entre les acteurs, le financement des projets, l'innovation pour donner une saveur du territoire aux produits.
- Organiser de la formation sur le mode de gestion par chaîne de valeur et sur la mise en marché et la commercialisation des produits agricoles.

3.2 Chaînes de valeur

- Accompagner la transformation en mode artisanal à la ferme par un appui de la part du service d'entreprenariat proposé à la section suivante;
- Valoriser les initiatives telles que celle entreprise par Prolacto qui est à développer une chaîne de valeur dans le veau de lait avec des producteurs non intégrés et s'en inspirer, le cas échéant.
 - **Échéancier :** 0 – 2 ans
 - **Responsable :** CLD
 - **Collaborateurs :** Entreprises de transformation et de distribution, MAPAQ, MRC, Gouvernements supérieurs, TRANSAQ, Table agroalimentaire, UPA et fédérations spécialisées, Fonds de développement de la transformation alimentaire (FDTA)
 - **Indicateurs de suivi :**
 - Nouveaux produits, augmentation des volumes d'abattage et d'affaires.
 - **Ressources financières requises :**
 - Intégré dans les budgets de la MRC.

ACTION 5 : Diversifier et augmenter les productions végétales

1. Cibles d'augmentation et de diversification selon les productions

Les productions suivantes sont ciblées pour en augmenter les superficies et les quantités de produits récoltés sur une période de 5 années (tableau suivant). Bien entendu, cet objectif d'augmentation des superficies en culture est tributaire des marchés et donc de la demande. Pour les cultures cibles, tenant compte de l'expertise en place, du niveau de production actuelle et des marchés (de proximité, de masse, d'exportation) les augmentations sont :

Productions	Augmentation des Superficies en culture (ha) sur 5 ans	Superficie en culture actuelle estimée (ha)
Canneberge	500	534
Légumes	300	108
Petits fruits	250	88
Canola	250	103
Érable	1 000	8 372
Soja	250	1631
Foin et pâturage	1600	18240

Ici comme pour ce qui est des productions animales, l'utilisation du mode de gestion par chaînes de valeur soutiendrait un apport accru de ces productions.

2. Interventions proposées selon les productions

a) La canneberge

Dans la **canneberge** compte tenu de son caractère identitaire, de l'expertise présente sur le territoire de la MRC, du dynamisme des entrepreneurs présent dans ce secteur, des marchés d'exportation et de la capacité d'entreposage et de transformation présente dans la région, une augmentation de 500 ha en production est l'objectif retenu pour cette production. La canneberge pourrait être associée à d'autres productions animales et végétales pour en faire des produits distincts, source d'innovation pour la MRC de L'Érable. Pour réaliser l'objectif poursuivi, il faudra :

- Travailler de concert avec les leaders de l'industrie, l'Association des producteurs, les ministères et les municipalités impliquées pour arriver à un plan de développement concerté de la production sur le territoire de la MRC.
- Développer de nouveaux produits associés aux productions animales et végétales
 - **Échéancier :** 0 – 5 ans
 - **Responsable :** CLD
 - **Collaborateurs :** Entreprises de transformation, MAPAQ, MDDEP MRC, Gouvernements supérieurs, Association des producteurs de canneberges du Québec, Club d'encadrement technique, Cintech agroalimentaire (développement nouveaux produits)
 - **Indicateurs de suivi :** **plan de développement concerté**, nouveaux produits et volumes de récoltes et de ventes supplémentaires satisfaisant les besoins du marché.
 - **Ressources financières requises :**
 - À valider avec l'industrie (diversification de produit).

b) Les fruits et légumes

La production de **fruits et légumes** est très peu présente sur le territoire de la MRC avec des superficies en culture de moins de 200 ha. Étant donné la tendance marquée du développement de la commercialisation de proximité pour rejoindre les consommateurs de plus en plus conscients de la provenance des produits alimentaires et de leur mode de production, l'augmentation des superficies qui est suggérée ici pour ces productions semble très réaliste sur une période de 5 ans. Pour assurer l'atteinte de l'objectif visé, les moyens suivants sont proposés :

- Évaluer le potentiel de production de fruits et légumes en mode conventionnel et biologique sur le territoire de la MRC en fonction d'une commercialisation locale, régionale et provinciale (étude de marché).
- Créer un regroupement de producteurs de fruits et légumes (modèle coopératif par exemple) dont le mandat serait de créer un mouvement de solidarité marqué par l'échange d'informations techniques en production et professionnelles sur les marchés, le regroupement de l'offre et la mise en marché en commun, le partage de points de vente, le partage d'équipements agricoles et de main-d'œuvre, et pour se donner des moyens de transformation.

- **Échéancier :** 0 – 5 ans
- **Responsable :** CLD
- **Collaborateurs :** MAPAQ, UPA, TRANSAQ, distributeurs, restaurants et institutions
- **Indicateurs de suivi :** Nouvelles surfaces en culture; augmentations des ventes à la ferme et occupation du marché local et régional.
- **Ressources financières requises :**
 - 20 000 \$

c) Le canola

La production de **canola** est appelée à se développer au cours des prochaines années grâce à la construction de l'usine TRT-ETGO à Bécancour. Celle-ci est entrée en production en 2010. On y fait la trituration des grains de canola et de soya ainsi que le raffinage d'huile végétale. Les besoins annuels de l'usine sont de 1 000 000 de tonnes métriques de canola et de soya dans les proportions respectives de 60 et 40 %. Selon l'agronome de la compagnie, **l'objectif est de favoriser l'approvisionnement régional**. Un projet-pilote avec six producteurs du Centre-du-Québec est actuellement en cours afin de tester l'adaptation du canola aux conditions climatiques de la région. Un objectif d'augmentation de la superficie en production sur le territoire de la MRC de 1 000 ha a donc été fixé dans ce contexte. Des liens sont donc à établir avec cet industriel afin d'agencer l'offre de production de canola à la demande de l'usine. L'action proposée pourrait consister ici à :

- Évaluer à partir de l'expérimentation en cours avec les producteurs du Centre-du-Québec, les conditions de production à la ferme sur le territoire de la MRC et selon les résultats, poursuivre cette expérimentation pour une autre année.

Selon les résultats de l'évaluation proposée au point précédent, s'ils sont positifs :

- Créer une association ou une coopérative de producteurs de canola de l'Érable dont le mandat serait d'offrir aux membres les conditions de production et de mise en marché qui assurent la rentabilité de cette production.

- Établir un contrat de production entre l'association ou la coopérative de producteurs et l'usine TRT-Etgo qui garantisse un volume de production et un prix de la tonne vendue.
 - **Échéancier :** 0 – 3 ans
 - **Responsable :** CLD
 - **Collaborateurs :** Usine TRF-ETGO, MAPAQ, UPA, club agroenvironnemental, CEROM, chercheurs universitaires.
 - **Indicateurs de suivi :** Création d'une coopérative ou association de producteurs, entente de production avec l'usine, Augmentation du volume de production et des ventes sur le territoire et atteinte de l'objectif d'une augmentation de 1 000 ha.
 - **Ressources financières requises :**
 - Intégré dans les budgets de la MRC.

d) L'érable

L'Érable est l'emblème de la MRC et donc un produit identitaire. À ce titre et compte tenu du potentiel de production non exploitée sur le territoire de la MRC, la production acéricole offre des possibilités d'affaires pour de nouveaux entrepreneurs qui voudraient s'établir dans la MRC. Le marché de proximité et les liens découverts récemment dans le milieu de la recherche avec les bénéfices que procureraient les produits de l'érable sur la santé humaine, sont favorables à une augmentation de la production fixée à 1 000 ha au cours des 5 prochaines années. Tout comme la canneberge, les produits de l'érable doivent être associés à d'autres productions animales et végétales en termes de valeur ajoutée (produits alimentaires à saveur d'érable). Par exemple, l'abattoir de Ste-Sophie d'Halifax disposera d'un fumoir. Certaines pièces de viandes pourraient donc être éventuellement fumées à l'érable marquant ainsi la créativité des entrepreneurs tout en offrant de nouveaux produits sur le marché local et régional. Des liens sont à établir avec le Centre collégial de transfert technologique Cintech agroalimentaire dans le cas du développement de nouveaux produits. Divers moyens peuvent être envisagés pour assurer l'atteinte des objectifs visés et plus particulièrement :

- Doter la MRC de L'Érable d'un plan concerté de développement de la production acéricole pour le territoire avec l'ensemble des acteurs et les leaders comme Citadelle par exemple, en tenant compte des contingents et de la différenciation des produits vendus en circuits court de commercialisation.

- Offrir au Centre Acer un laboratoire de production et de transformation de l'eau d'érable spécifique à la MRC de L'Érable et sur ses propriétés. La créativité et l'innovation seraient la marque de commerce du plan concerté de développement de la production de l'Érable grâce à des procédés de production durable (gestion sylvicole), de transformation et la création de nouveaux produits à saveurs d'érable (produits animaux et végétaux). Une action portant spécifiquement sur l'énergie est aussi proposée ultérieurement.

- **Échéancier :** 0 – 5 ans
- **Responsable :** CLD
- **Collaborateurs :**
 - Acer, MAPAQ, Fédération des producteurs acéricoles du Québec, Citadelle, Cintech agroalimentaire, SADC;
 - Nouvelles aires en production (cible 1 000 ha);
- **Indicateurs de suivi :** nouveaux procédés de production plus efficace et durable, augmentation de la production et des ventes, création de nouveaux produits.
- **Ressources financières requises :**
 - 50 000\$

e) Les productions en émergence

La MRC se doit d'accueillir, d'accompagner et d'encourager les nouveaux entrepreneurs qui souhaitent exploiter des entreprises agricoles dans des productions en émergence telles que le chèvrefeuille comestible (camerise), le cerisier nain et l'amélanchier à feuille d'aulne. Ces productions présentent un bon potentiel de développement et l'expertise technique se développe au Québec depuis plusieurs années. L'objectif de diversification de la production agricole sur le territoire de la MRC cadre bien avec l'implantation de ces productions sous forme de produits de niche et de créneau frais et transformés. Une fois de plus, cette action interpelle **la créativité et l'innovation** des entrepreneurs, marque de commerce de la MRC, plus particulièrement par le déploiement des interventions suivantes :

- Mettre en place des parcelles expérimentales pour ces productions, suivis et évaluation;
- Développer des produits transformés à valeur ajoutée;
- Développer les marchés pour la vente des produits frais et transformés par une commercialisation en circuit court.

- **Échéancier :** 0 – 7 ans
- **Responsable :** CLD
- **Collaborateurs :** MAPAQ, SADC, Agriculture et agroalimentaire Canada (centre de recherche en horticulture), chercheurs universitaires d'ici et de la Saskatchewan.
- **Indicateurs de suivi :** Nouvelles productions et nouveaux produits, nouvelles superficies en production, organisation de la mise en marché en circuit court.
- **Ressources financières requises :**
 - 50 000 \$

f) Incubateur de production

La MRC pourrait évaluer l'opportunité d'un incubateur de production agricole, associé à de petites productions. Il s'agirait ici de mettre à la disposition de nouveaux producteurs des ressources (terres, bâtiments...) permettant le démarrage de leur entreprise. À cet égard, il serait judicieux de valider la possibilité d'un partenariat avec Semican, en relation avec d'autres productions que les céréales et oléagineux qu'ils effectuent déjà sur le territoire.

- **Échéancier :** 0 – 5 ans.
- **Responsable :** CLD.
- **Collaborateurs :** MAPAQ, SADC.
- **Indicateurs de suivi :**
 - Présence de l'incubateur;
 - Nombre d'entreprises.
- **Ressources financières requises :**
 - 100 000 \$.

g) Incubateur de transformation

La MRC pourrait envisager la mise en place d'un incubateur industriel lequel viendrait soutenir des entreprises industrielles en démarrage. Elle pourrait aussi tirer parti de CITAN à Nicolet, du centre de formation André-Morissette ou d'équipements existants dans des établissements industriels ou des fermes existants. Il faudrait, dans un premier temps, identifier ces opportunités.

- **Échéancier :** 0 – 2 ans.
- **Responsable :** CLD.
- **Collaborateurs :** MAPAQ, SADC.
- **Indicateurs de suivi :**
 - Présence de l'incubateur;
 - Nombre d'entreprises.
- **Ressources financières requises :**
 - 250 000 \$.

2.3 MISE EN MARCHÉ

2.3.1 Contexte

La MRC possède déjà deux marchés publics qui permettent une valorisation des produits locaux et un circuit court de commercialisation. Compte tenu de la présence d'une villégiature concentrée importante, elle a identifiée une affectation agrotouristique afin de favoriser une meilleure intégration de la valorisation du territoire agricole à cette clientèle. La MRC compte sur son territoire ou à sa périphérie de grands leaders de l'industrie agroalimentaire. Enfin, dans sa stratégie d'occupation territoriale, la MRC favorise l'intégration d'initiatives telles que gîtes, transformation à la ferme, tables champêtres, lesquelles favorisent une commercialisation des produits du terroir.

Au plan stratégique, l'action de la MRC se situe principalement dans un axe de réseautage et de communication.

ACTION 6 : Consolidation des marchés publics

La consolidation des marchés publics existants importe comme composante structurante du marché de proximité. Cette consolidation pourrait notamment s'inscrire dans un axe associé au tourisme, à l'événementiel et valoriser divers moments festifs dans l'année, soit marché de Noël, le temps des récoltes (ex. : Action de grâce), le temps des sucres pour mentionner ces exemples. La promotion des marchés publics et des événements devrait faire l'objet d'une communication par le centre d'entrepreneuriat proposé ou par une coopérative de mise en marché.

Cette consolidation des marchés publics pourrait aussi être orchestrée régionalement par le biais de la Corporation de développement agroalimentaire du Centre-du-Québec.

- **Échéancier :** 0 – 1 an.
- **Responsables :** CLD (Communications) Gestionnaires des marchés publics ou Coopérative de mise en marché à former;
- **Collaborateurs :** Entreprises agroalimentaires, table agroalimentaire.
- **Indicateurs de résultat :**
 - Volume de ventes.
- **Ressources financières requises :**
 - 5 000\$ – 10 000\$/an.

ACTION 7 : Mise en marché des petites productions

La mise en marché des productions agricoles emprunte trois voies, soit :

- Une concertation des abattoirs régionaux proposée précédemment;
- La création d'un organisme de distribution et de mise en marché des petites productions, laquelle pourrait être une coopérative; le Centre d'entrepreneuriat agroalimentaire proposé plus loin pourrait appuyer la formation d'un tel organisme. On devrait aussi évaluer l'échelle soit régionale ou la MRC pour l'exercice d'une telle action, compte tenu de paramètres de viabilité.
- La valorisation des produits et des producteurs régionaux devrait faire l'objet d'une communication publique sur le Web, soit au sein du centre d'entrepreneuriat agroalimentaire proposé, soit par la coopérative de mise en marché proposée;

Dans un premier temps, cette communication devrait être de l'ordre de l'information (entreprises, produits, marché publics, kiosques, autres lieux de distribution, ...). Ultérieurement, la création d'un site transactionnel (e marketing) pourrait être envisagée.

Cette communication publique devrait faire appel à la solidarité des régionaux au regard de la valorisation des producteurs locaux et de la consommation des produits régionaux.

- **Échéancier :** 0 à 2 ans.
- **Responsable :** CLD.
- **Collaborateurs :** Producteurs, transformateurs.
- **Indicateurs de résultat :**
 - Création d'un site;
 - Création d'un organisme de distribution et de mise en marché;
 - Augmentation des ventes.
- **Ressources financières requises :**
 - 10 000 \$ pour la conception du site;
 - 10 000\$ - 15 000 \$ (si conception d'un site transactionnel).

ACTION 8 : Synergie des grands acteurs

Les grands acteurs industriels tels que citadelle ou l'industrie de la canneberge constituent des ambassadeurs et des têtes de réseaux de commercialisation. Ils représentent aussi des histoires à succès. Ces acteurs peuvent contribuer à la mise en marché des productions régionales par le biais de leurs réseaux, de leurs conseils, de leur action synergique.

Dans ce contexte, la création d'une tribune de ces grands acteurs par le centre d'entrepreneuriat proposé a pour objet de bénéficier de leur apport, d'appuyer activement le développement du secteur agroalimentaire. Bien que leur aire d'action déborde du territoire, il s'agit ici de tabler sur leur ancrage territorial, de même que sur la fierté de les compter sur le territoire.

- **Échéancier :** 0 – 2 an.
- **Responsables :** CLD.
- **Collaborateurs :** Les grands producteurs, MAPAQ.
- **Indicateurs de résultat :**
 - Nouveaux produits mis en marché;
 - Nouveaux produits issus de chaînes de valeur.
- **Ressources financières requises :**
 - Intégrées aux ressources du CLD.

ACTION 9 : Réseautage

Le réseautage constitue un moyen privilégié à la fois de création de chaînes de valeur (intégration de producteurs et de produits) et de mise en marché. La communication constitue un outil privilégié pour le supporter.

Plus particulièrement, il s'agit ici d'évaluer les opportunités de liens interentreprises. Quelles sont les entreprises qui offrent un potentiel de réseautage au niveau soit la production / transformation croisée soit au niveau de la commercialisation de leurs produits.

Puis, il s'agit d'assurer les communications appropriées, entre les producteurs concernés par et par le site WEB du centre de l'entrepreneuriat agroalimentaire du CLD.

- **Échéancier :** 0 – 5 ans.
- **Responsables :** CLD, producteurs, entreprises agroalimentaires.
- **Collaborateurs :** MAPAQ, CRE.
- **Indicateurs de résultat :**
 - Nouveau produits;
 - Création d'une signalisation, présence sur le site Web du CLD.
- **Ressources financières requises :**
 - Intégrées aux ressources du CLD.

2.4 DÉPLOIEMENT D'UN RÉSEAU AGROTOURISTIQUE

Dans son schéma d'aménagement et de développement révisé, la MRC intègre formellement une aire d'affectation agrotouristique appuyée sur une importante zone de villégiature existante. Par ailleurs, les érablières constituent des sites d'accueil touristique. L'agrotourisme est inscrit formellement dans les fibres de l'érable.

Enfin, dans sa stratégie territoriale énoncée dans la première section de ce plan d'action, la mise en valeur proposée encourage la mise en place de gîtes, tables champêtres, kiosques à la ferme et la transformation artisanale, lesquels peuvent s'y intégrer à un projet fermier.

ACTION 10: Le déploiement d'un réseau agrotouristique

L'action proposée ici est essentiellement une intervention de réseautage et de communication et se décline comme suit :

- Identifier le réseau des établissements agrotouristiques, soit les gîtes, tables champêtres, kiosques à la ferme, site d'autocueillette en s'assurant de valoriser plus particulièrement mais non exclusivement la zone d'affectation agrotouristique;
- Établir une signalisation intégrée du réseau agrotouristique de la MRC;

- Promouvoir auprès des entreprises toutes les activités d'information ou de réseautage des partenaires en ce qui a trait au marketing et à la diversification, etc.
- Assurer une communication sur le site Web du CLD ou d'une organisation touristique sur le territoire, telle que l'Association touristique régionale (ATR). Le site proposé pourrait évoluer, au besoin vers un site transactionnel (e marketing) et offrir un forfaitage dans le but d'assurer une rétention de la clientèle. De plus, inscrire la division tourisme du CLD sur les réseaux sociaux.
- **Échéancier :** 0 – 5 ans (continu);
- **Responsable :** CLD;
- **Collaborateurs :** Industrie touristique, producteurs.
- **Indicateurs de suivi :**
 - Mise en place de la signalisation;
 - Présence sur le Web;
 - Augmentation de la clientèle;
- **Ressources financières requises :**
 - 25 000 \$ - 50 000 \$.

ACTION 11 : Synergie touristique régionale

Les frontières touristiques transcendent celles de la MRC. Dans le cadre de ce plan d'action, l'une des activités régionales à laquelle on pourrait se lier est le festival de la canneberge. La MRC devrait entreprendre une concertation avec les acteurs concernés pour tirer parti de ce festival sur son territoire, soit par des événements ou par ses établissements de restauration. Par ailleurs, l'érable constitue aussi un fort identificateur à potentiel événementiel. On pourrait notamment créer des liens avec le Centre d'interprétation de la canneberge, afin de tirer parti de sa présence et d'en élargir la portée sur le territoire de la MRC.

- **Échéancier :** 0-5 ans.
- **Responsable :** MRC; CLD.
- **Collaborateurs :** Industrie touristique régionale
- **Indicateurs de suivi :**
 - Déclinaison d'événement sur le territoire de la MRC.
- **Ressources financières requises :**
 - Intégrées aux ressources du CLD.

2.5 AGROFORESTERIE

La MRC compte des paysages forestiers importants lesquels s'associent principalement aux reliefs appalachiens. La forêt constitue un milieu diversifié, un habitat, un lieu de ressources, tant au plan de la matière ligneuse que les sous-produits forestiers (non ligneux).

La MRC propose une stratégie d'optimisation de la mise en valeur de ses espaces forestiers tant au plan de la productivité forestière même, que des produits non ligneux. Les activités récréotouristiques en milieu forestier pourraient aussi faire partie du réseautage proposé pour le secteur agricole. Deux actions sont proposées au regard de la foresterie, soit un encouragement à la production de plans d'aménagement forestiers et le développement d'une filière de produits forestiers non ligneux.

ACTION 12 : Plan de gestion forestière

Une optimisation des rendements forestiers constitue un vecteur d'économie et d'emploi. Le concept de « ferme forestière » par opposition à un habitat en milieu forestier privilégie la recherche d'une telle optimisation.

Dans ce contexte, avec l'appui des organisations afférentes, dans le cadre de ce plan, on encouragera et soutiendra la réalisation de plans de gestion forestière à l'échelle de la ferme, lesquels pourraient aussi s'intéresser aux produits forestiers non ligneux. Le CLD informera les propriétaires de boisés quant aux modalités de tels plans. Une concertation avec l'agence forestière serait pertinente à cet égard.

Au surplus, dans le cadre de sa stratégie d'occupation, de tels plans de gestion sont requis lorsqu'une nouvelle occupation résidentielle est recherchée.

En conséquence, on appuiera les producteurs au regard du démarchage de tels plans et on assurera les communications adéquates sur le site Web du CLD.

- **Échéancier :** 0 – 5 ans et en continu.
- **Responsable :** CLD.
- **Collaborateurs :** Ministère des ressources naturelles, sociétés sylvicoles, groupements forestiers, Agence forestière du Centre-du-Québec.
- **Indicateurs de suivi :**
 - Nombre de plans de gestion réalisés.
- **Ressources financières requises :**
 - Ressources existantes (ministères, sociétés sylvicoles, groupements forestiers, Agence forestière...).

ACTION 13: Produits forestiers non ligneux

Les produits forestiers non ligneux (PFNL) constituent une production qui se situe encore à un stade de démarrage et souvent à celui de la recherche et du développement. Les produits forestiers non-ligneux sont nombreux et appartiennent à des produits divers soient :

- Produits alimentaires (petits fruits, champignons, noix,..);
- Matériels et produits manufacturiers (adhésifs, huiles essentielles, résines, ...);
- Produits sanitaires et curatifs (médicaments, cosmétiques, ...);
- Produits décoratifs et esthétiques (produits d'artisanat, teintures naturelles);
- Produits environnementaux;
- Produits horticoles (arbres décoratifs, paillis).

La filière des produits forestiers non ligneux offre des perspectives de développement d'autant plus intéressantes que certaines zones forestières sont intensément occupées par les producteurs (érablières).

En vue de soutenir une telle mise en valeur, dans un premier temps, il s'agirait d'établir les conditions de faisabilité et d'opportunité afférentes par :

- Évaluer les diverses sources d'information à cet égard, dont une étude réalisée par la CRÉ de la Mauricie et une autre par le CÉPAF et, au besoin, réaliser un inventaire des produits forestiers non ligneux possédant un intérêt économique;
- La réalisation d'une filière expérimentale associée à un promoteur privé ou collectif incluant la récolte (ou la production), la transformation et la mise en marché. Cette filière pourrait par exemple débiter à l'intérieur du parc régional des Grandes Coulées;
- Orchestrer une formation des travailleurs concernés, de concert avec Emploi Québec et avec le collectif régional en formation agricole du Centre-du-Québec;
- Si les résultats sont concluants, généraliser l'expérience à l'ensemble du territoire.

- **Échéancier :** 0 – 5 ans.
- **Responsable :** Coopérative, groupement forestier ou regroupement de producteurs acéricoles.
- **Collaborateurs :** CLD, Société sylvicole, le Regroupement des agroforestiers centricois, le Syndicat des producteurs de bois Mauricie-Centre-du-Québec.
- **Indicateurs de suivi :**
 - Réalisation du projet expérimental
- **Ressources financières requises :**
 - Inventaire (zone expérimentale) : 25 000 \$
 - Opportunité et faisabilité : 10 000 \$.

2.6 ÉNERGIE

La question de l'énergie de veut d'une actualité probante sur le territoire de la MRC de L'Érable dans la mesure où un projet éolien y est projeté et où on y envisage aussi l'exploitation des gaz de schistes, ces projets affectant, bien sûr, la zone agricole. Par ailleurs, on conçoit que la production d'énergie à même la biomasse agricole et forestière se veut d'intérêt en vue de supporter l'occupation du territoire. Enfin, on sait que l'énergie constitue une composante importante de l'exploitation des érablières.

La question énergétique interpelle, en conséquence, ce plan de développement sous divers aspects. Quatre actions sont en conséquence proposées à cet égard.

ACTION 14: Production agricole énergétique

La production de biomasse agricole à des fins énergétiques constitue un potentiel d'occupation des sols agricoles et d'activité économique.

Dans ce contexte, dans le cadre de cette action, il s'agirait d'évaluer l'opportunité d'une telle production énergétique et ses conditions (ex. : nombre d'hectares requis, volumes de production...) et sa faisabilité aux plans technique et financier.

Dans le contexte d'une chaîne de valeur, il faudrait ici identifier un transformateur qui en assurerait la mise en marché et démarcher la production sur le territoire pour répondre à ses besoins.

Il s'agit ici d'envisager le développement d'une nouvelle filière sur le territoire, laquelle au besoin pourrait en déborder, sous l'angle de son opportunité. Pour ce faire les interventions proposées sont les suivantes :

- Assurer une vigie technologique et socio-économique;
- Si le développement de ce secteur est souhaité, opter pour des plantes fourragères (ex. millet perlé ou sorgho sucré) qui semblent proposer des produits répondant tant aux besoins pour l'alimentation animale que les besoins énergétiques;
- Favoriser des endroits moins propices à la culture par exemple les bandes riveraines, ou autres superficies à valoriser;
- Tenter de donner à ce projet un rayonnement régional centricois pour optimiser les conditions de succès.
- **Échéancier :** 0 – 5 ans;
- **Responsable :** CLD
- **Collaborateurs :** MAPAQ, industrie
- **Indicateurs de suivi :**
 - Superficies en production
- **Ressources financières requises :**
 - 25 000 \$ - 50 000 \$ Études d'opportunité et de faisabilité.

ACTION 15: Biomasse forestière

La biomasse forestière offre une valeur certaine au plan énergétique, en particulier dans le cadre de projets de cogénération. Il existe des précédents au Québec de valorisation à des fins industrielles (insertion dans un procédé) ou à des fins formelles de production d'énergie électrique.

Il s'agit ici de réaliser une étude d'opportunité du déploiement d'une telle filière, laquelle rechercherait aussi ces paramètres de faisabilité. On pourrait ici tant envisager un entrepreneur privé que communautaire dans la mise en œuvre d'une telle démarche.

- **Échéancier :** 0 – 5 ans.
- **Responsable :** CLD.
- **Collaborateurs :** Producteurs ou coopérative.
- **Indicateurs de suivi :**
 - Consommation de biomasse;
 - Volume d'énergie produite.
- **Ressources financières requises :**
 - 10 000 \$ – 25 000 \$ pour une étude d'opportunité;
 - 10 000 \$ - 25 000 \$ pour un inventaire de la biomasse disponible.

ACTION 16 : L'énergie et les érablières

L'énergie constitue une composante majeure du coût d'exploitation des érablières. Dans ce contexte, de concert avec les partenaires experts de cette industrie et des filières énergétiques (ex.: Acer, Agrinova), il s'agit ici d'envisager comment la production énergétique ou les techniques d'évaporation pourraient permettre de diminuer les coûts énergétiques et d'améliorer aussi la productivité.

Dans la mesure où la MRC possède une petite érablière, elle pourrait avec les intervenants pertinents faire en sorte que ces derniers y réalisent un laboratoire. Ces investissements pourraient aussi ce faire de concert avec un producteur acéricole.

- **Échéancier :** 0 – 5 ans.
- **Responsable :** Organisation experte.
- **Collaborateurs :** CLD.
- **Indicateurs de suivi :**
 - Réalisation du laboratoire.
- **Ressources financières requises :**
 - Intégrées au fonctionnement du CLD;
 - À prévoir pour l'organisme expert.

ACTION 17: Les filières énergétiques en développement

Les filières énergétiques en développement sur le territoire interpellent la zone agricole, en particulier sous l'angle de la cohabitation des usages. À cet égard, la charte d'occupation et de cohabitation de la MRC devra établir les principes de cohabitation recherchée.

Au-delà de cette question de la cohabitation, l'exploitation des ressources en particulier énergétiques, aura un impact sur la zone agricole.

Bien sûr, l'acceptabilité sociale et environnementale des projets fait l'objet des démarches prévues à la Loi sur la qualité de l'environnement.

La MRC et le CLD, comme organisation de développement économique constituent des organismes publics dont la mission relève du développement du territoire et de la communauté. À ce titre, la MRC comme organisation politique et le CLD pourraient établir une politique au regard de la valorisation des ressources, laquelle serait associée à la nécessité pour les promoteurs d'optimiser les retombées économiques dans le milieu même, que ce soit lors des activités de construction et d'exploitation des projets et au regard des redevances financières, de leur partage et surtout de leur contribution à un réel développement de la collectivité.

L'action privilégiée ici est donc celle de l'adoption d'une politique formelle encadrant ces grands projets d'exploitation des ressources.

- **Échéancier :** 0 – 5 ans.
- **Responsable :** Conseil de la MRC.
- **Collaborateurs :** MRC, CLD.
- **Indicateurs de suivi :**
 - Disponibilité et performance de la politique.
- **Ressources financières requises :**
 - Intégrées aux ressources du CLD.

3. MISE EN OEUVRE

La mise en œuvre des stratégies d'occupation territoriale et de diversification en zone agricole nécessite qu'on se préoccupe d'organisation. La mobilisation des ressources internes de la MRC et du CLD, mais surtout celle de l'ensemble des acteurs régionaux interpellés par le plan de développement de la zone agricole s'avèrent de toute première importance pour assurer la mise en œuvre et la vitalité de ce plan. En outre, l'audace, la créativité dans les mécanismes et les actions posées pourraient permettre à la MRC de surpasser ses objectifs premiers.

3.1 STRATÉGIE

La MRC veut assurer un leadership en intégrant une structure misant sur une gestion performante du territoire, en se donnant les ressources et les outils appropriés pour supporter le développement, l'occupation du territoire et la promotion du secteur agroalimentaire⁵⁷. Elle souhaite mobiliser son milieu pour faire du développement agroalimentaire un projet collectif marqué par l'innovation, l'audace et la solidarité.

3.2 STRUCTURE D'ACTION

La MRC est responsable de la gestion du territoire de son aménagement, son développement et son contrôle réglementaire. Elle demeure responsable du Plan de développement de la zone agricole (PDZA).

Le CLD est en appui à la MRC en matière de développement économique. Celui-ci aura un rôle majeur à jouer dans la réalisation et l'actualisation du plan de développement de la zone agricole.

Trois actions sont proposées au regard de l'adoption de la structure et des rôles assumés par les organisations concernées :

⁵⁷ Lorsque le terme agroalimentaire est utilisé dans le texte, celui-ci englobe le secteur agricole, la transformation des aliments et la distribution.

ACTION 1 : Doter le CLD d'un poste de commissaire agricole et agroalimentaire

Le commissaire agricole et agroalimentaire doit avoir une vision générale du plan, des structures et des secteurs concernés. Il doit avoir des habiletés de gestionnaire, de démarcheur et de communicateur. C'est par analogie avec les commissaires industriels et leurs fonctions que le terme « commissaire » est utilisé. Il s'adresse à l'entreprise agricole et agroalimentaire et véhicule l'entrepreneuriat comme cible.

Ses rôles s'énoncent comme suit :

- Gestionnaire du plan de développement de la zone agricole : réalisation, suivi, mise à jour.
- Appuyer le démarrage et le développement des entreprises agricoles et agroalimentaires plus particulièrement lorsqu'il s'agit de nouvelles productions et de nouveaux procédés ainsi que pour les aspirants agriculteurs à temps plein ou à temps partiel;
- Agir comme catalyseur des services professionnels et techniques auprès des entreprises;
- Assurer une veille stratégique en ce qui a trait aux politiques, programmes et innovations (recherche et développement) dans les domaines agricole, agroalimentaire et forestier;
- Coordonner la synergie entre les acteurs concernés, plus particulièrement les ressources de la MRC et du CLD et de la tribune de concertation proposée à l'action suivante, de même que les divers acteurs concernés par le plan;
- Coordonner le plan de communication prévu au plan;
- Accompagner les entrepreneurs dans le déploiement de leurs projets (production, transformation et mise en marché);
- Démarcher les éléments fondamentaux de ce plan, en particulier le déploiement de la relève, l'occupation du territoire, l'agrotourisme...

ACTION 2 : Création d'une tribune permanente (Table agroalimentaire de concertation)

C'est pour supporter une mobilisation la mise œuvre et l'actualisation du Plan de développement de la zone agricole en rassemblant les forces vives du milieu agroalimentaire, qu'est recommandé la création de cette tribune.

Elle pourrait être formée du commissaire agroalimentaire du CLD, du préfet ou d'un représentant du Conseil de la MRC, d'un représentant du Comité consultatif agricole, d'agriculteur (1 ou 2), de représentants de l'industrie agroalimentaire (2 personnes représentant la transformation et la distribution), du MAPAQ, d'un organisme de financement agricole et d'organisations liées au support technique (1 ou 2 personnes). Par une telle formation, elle comporterait les acteurs en mesure de supporter le CLD et d'agir sur l'ensemble des composantes du plan.

Cette tribune serait coordonnée par le commissaire agroalimentaire aurait principalement comme mission de :

- S'approprier le plan de développement et plus particulièrement son plan d'actions;
- Favoriser la concertation et la mobilisation des acteurs du secteur agroalimentaire;
- Aviser la MRC et le CLD au regard des besoins du milieu, des opportunités de développement (production, transformation, marché...);
- Supporter le commissaire agroalimentaire dans le déploiement du plan, du développement du territoire agricole et de ses communautés;
- Assurer un suivi régulier et une actualisation du plan de concert avec le commissaire agroalimentaire.

ACTION 3 : Création d'un Centre de l'entrepreneuriat agroalimentaire

La MRC souhaite par cette action développer une stratégie entrepreneuriale de développement pour permettre à sa communauté d'entamer un changement de perspective et de se placer au centre des efforts de développement économique et social effectués sur son territoire. Le centre de l'entrepreneuriat agroalimentaire dirigé par le commissaire, sera dédié spécifiquement à la clientèle agroalimentaire. Le centre supportera les entrepreneurs avec l'aide de l'ensemble de ses partenaires, dont le MAPAQ, la table agroalimentaire incluant le secteur forestier, les centres de formation, de recherche, les clubs-conseils, etc., la MRC et les municipalités. Le centre d'entrepreneuriat se veut le véhicule du démarchage des projets initiés par des promoteurs du milieu, de leur accompagnement auprès de l'ensemble des ressources avec lesquelles ils doivent créer des liens d'affaires. Il est aussi au cœur des activités de démarchage proposées au plan.

De plus, le centre d'entrepreneuriat supportera l'intégration des experts pouvant contribuer à appuyer le développement d'entreprises. Ainsi, pour stimuler la créativité et l'innovation, le centre de l'entrepreneuriat pourrait offrir des espaces aux organisations de savoir (Université, Cégep, centre de recherche, que ce soit sous forme de laboratoire-terrain (ex. : Acer), de stages professionnels, de terrain de recherche. Le centre d'entrepreneuriat pourrait notamment stimuler les intérêts de recherche de ces organisations afin d'être en mesure, selon l'intérêt, de les traduire en action sur le territoire. Ainsi, s'il est illusoire de déplacer le centre où se déploie la recherche, rien n'interdit d'offrir un terrain à cette recherche sur le territoire de la MRC et ainsi de tirer parti de ses fruits.

Pour ce faire, des travaux devront être réalisés :

- Identifier le profil entrepreneurial et les besoins des promoteurs de projets agricoles et agroalimentaires;
- Répertorier les services de soutien à l'entrepreneuriat mis au service des intervenants du secteur;
- Établir une démarche d'accompagnement-type pour les promoteurs, incluant les phases de prédémarrage, de démarrage, de suivi, d'expansion ou de réorientation;
- Identifier et rendre disponible des plans d'affaires-types;
- Créer des occasions d'échanges entre les entrepreneurs;

- Encourager la formule de parrainage entre les entrepreneurs (les nouveaux, ceux avec expérience et les anciens qui veulent partager avec les plus nouveaux leur expérience);
 - Favoriser le partenariat et l'échange d'information portant sur la gestion par le développement de « chaînes de valeur »⁵⁸;
 - Stimuler la créativité et l'innovation chez les entrepreneurs et au sein des entreprises, par l'expertise offerte et la formation;
 - Faire connaître les rôles et les services du centre d'entrepreneuriat auprès de ses clientèles.
- **Échéancier :** 0 – 6 mois (centre d'entrepreneuriat).
 - **Responsables :** CLD.
 - **Collaborateurs :** la CRÉ, organismes de financement, Centre régional d'établissement en agriculture (CRÉA Centre-du-Québec), Collectif régional en formation agricole (CRFA), UPA, MAPAQ, TRANSAQ, Centre de formation professionnelle André-Morissette, UQTR et son Institut de recherche sur les PME.
 - **Indicateurs de résultat :**
 - Existence du centre d'entrepreneuriat et ses activités;
 - Nouvelles entreprises créées ou consolidées.
 - **Ressources financières requises :**
 - Intégrées à la stratégie d'organisation.

⁵⁸ http://www.fdta.qc.ca/11-chaines_de_valeur

3.3 INSTRUMENTATION DE LA DÉMARCHE

Les 4 actions qui suivent ont pour objet d'orienter le centre d'entrepreneuriat et le commissaire agroalimentaire pour instrumenter la démarche du plan.

ACTION 4: Déployer des outils de travail

Afin de bien outiller le commissaire agroalimentaire, la tribune agroalimentaire et le Centre d'entrepreneuriat, d'ajuster l'offre à la demande de services, certaines actions devront être réalisées.

1. **Identifier les besoins des entreprises** en réalisant une collecte d'informations auprès des 675 fermes qui permettront de connaître :
 1. L'état de la relève en entreprise identifiée et potentielle;
 2. Les besoins en main-d'œuvre;
 3. Les besoins financiers selon le stade de développement des entreprises;
 4. Les besoins de formation;
 5. la connaissance des services et programmes aptes à appuyer la prise de décision.
 - **Échéancier :** 0 à 12 mois.
 - **Responsable :** CLD.
 - **Collaborateurs :** MAPAQ, TRANSAQ, UPA, Emploi-Québec.
 - **Indicateurs de résultat :** Existence de la base de données.
 - **Ressources financières requises :**
 - 25 000 \$.

2. **Identifier les opportunités d'affaires** pour faire de l'agriculture à temps plein ou partiel, plus particulièrement:
 1. Par l'identification des fermes équipées pour la production animale (bâtiments), inopérantes et disponibles pour de nouveaux entrepreneurs (inventaire);

 2. En établissant la vocation actuelle des terres en location et leur disponibilité pour des nouveaux entrepreneurs;

3. Par un inventaire, une caractérisation du potentiel et de la disponibilité des terres vacantes et de terres en friche en vue de soutenir de nouveaux projets agricoles;
 4. Par un inventaire des opportunités d'hybridation d'entreprises agricoles et de produits.
- **Échéancier :** 0-1 an.
 - **Responsable :** CLD.
 - **Collaborateurs :** MAPAQ, UPA.
 - **Indicateurs de résultat :** Inventaires disponibles.
 - **Ressources financières requises :**
 - Ressources internes plus 15 000 \$ - 20 000 \$.

3. Déployer des solutions financières offertes aux entrepreneurs.

1. **En identifiant et répertoriant les programmes** disponibles aux entreprises et leur application;
2. **En créant un fonds d'opportunités agroalimentaires** géré par le centre d'entrepreneuriat du CLD et pouvant supporter des besoins divers (ex. : fonds destiné à la relève, incubateur d'entreprises, innovation, appui à la gestion des entreprises, etc.).
 - **Échéancier :** 0 – 5 ans (continu).
 - **Responsable :** Conseil de la MRC et CLD.
 - **Collaborateurs :**
 - **Indicateurs de suivi :** Nombre d'entreprises appuyées.
 - **Ressources financières requises :** 100 000 \$/année, à revoir annuellement selon la performance et les besoins.
3. **En prévoyant un programme de crédit de taxe foncière** pour des nouveaux entrepreneurs et pour les investissements significatifs réalisés par des entreprises situées sur le territoire de la MRC. Ce crédit de taxes pourrait s'étaler sur une période de 3 à 5 ans.

Le crédit de taxes pourrait s'établir (hauteur) à partir de certains critères tels que la contribution du programme de crédit de taxes à la vitalité de l'entreprise et du milieu à moyen et long terme (nouvelle entreprise occupant le territoire).

- **Échéancier :** 0 – 5 ans (continu).
- **Responsable :** MRC et municipalités.
- **Collaborateurs :**
- **Indicateurs de suivi :** Nombre d'entreprises bénéficiaires et valeur du crédit.
- **Ressources financières requises :**
 - Nulles, manque à gagner.

ACTION 5: Réaliser une campagne agressive de recrutement de nouveaux entrepreneurs et de candidats à la relève agricole

La capacité du secteur agroalimentaire à attirer et à retenir les jeunes agriculteurs est un défi de taille. La création de nouvelles entreprises et le recrutement d'une relève compétente s'inscrit donc dans une démarche coordonnée auprès de la relève agricole en place sur les fermes et auprès des étudiants des diverses écoles d'agriculture du Québec. Il s'agit ici de susciter la demande en réponse à l'offre des opportunités d'affaires potentielles sur le territoire de la MRC. Pour ce faire, il est prévu de :

- Rencontrer la relève existante sur les fermes afin d'identifier ses besoins éventuels, et le cas échéant, en assurer le démarchage. Cet exercice peut se faire dans le cadre de l'enquête prévue dans le cadre de l'action précédente.
- Procéder à des rencontres structurées avec des étudiants de collèges, de Cégeps et d'universités pour faire valoir les opportunités d'affaires potentielles en agriculture et agroalimentaire, ainsi que l'encadrement offert (accompagnement, aide financière à l'établissement (Fonds disponibles d'investissement...) par le CLD et de son centre d'entrepreneuriat. De telles rencontres devraient être réalisées à des moments stratégiques à chaque année, auprès des finissants de ces institutions.

Ces rencontres devront être supportées par le matériel promotionnel adéquat. Il faudra identifier les personnes intéressées et conserver un contact actif avec ces dernières, en vue des relances opportunes.

- **Échéancier :** 0 – 2 ans; continu.
- **Responsables :** CLD;
- **Collaborateurs :** UPA, institutions d’enseignement;
- **Indicateurs de résultat :**
 - Nombre d’événements tenus et de personnes rencontrées;
 - Relève présente dans les entreprises et la venue de nouveaux promoteurs.
- **Ressources financières requises :**
 - Matériel promotionnel : 10 000 \$;
 - Démarchage : 35 000 \$/5 ans.

ACTION 6: Développer un plan d’intervention en matière de main-d’œuvre afin de répondre aux besoins des entreprises agricoles et agroalimentaires.

La main-d’œuvre demeure généralement une problématique sensible pour les entreprises agricoles et agroalimentaires. C’est pourquoi il importe de déployer des actions permettant d’articuler une démarche cohérente auprès de bassins potentiels de main-d’œuvre tels que les immigrants et les clientèles scolaires, en procédant aux démarches qui suivent :

- De concert avec Emploi-Québec, développer un plan d’intégration de la main-d’œuvre au secteur agricole et agroalimentaire;
- Réaliser une démarche avec les organismes du milieu concernés;
- Faire la promotion auprès des agriculteurs d’outils d’aide à la gestion de la main-d’œuvre tels que la Coopérative d’utilisation en commun de la main-d’œuvre (CUMO);
- Préparer du matériel promotionnel et rencontrer les étudiants dans les écoles d’enseignement agricole et de formation professionnelle en agroalimentaire (boucher, marketing, gestion, etc.) pour présenter les opportunités d’emplois en agroalimentaire sur le territoire de la MRC. Offrir ainsi des opportunités d’avenir aux personnes concernées afin de favoriser leur l’établissement dans la région et sur le territoire de la MRC.

- **Échéancier :** 2 – 5 ans;
- **Responsables :** CLD et Centre d'emploi agricole (CEA);
- **Collaborateurs :** MAPAQ (politique jeunesse du MAPAQ, volet établissement et relève agricole), UPA, Cégep de Victoriaville, Commissions scolaires, fondation des entreprises en recrutement de main-d'œuvre agricole étrangère;
- **Indicateurs de résultat :**
 - Nombre d'emplois créés.
- **Ressources financières requises :**
 - Intégrés au volet organisation et au fonds d'opportunités agroalimentaires.

ACTION 7: Structurer un programme de communication :

- En lien avec l'image de marque de la MRC misant sur la **créativité**, se doter d'un plan de communication propre au secteur agricole et agroalimentaire :
 - En intégrant l'information pertinente du secteur agricole et agroalimentaire au portail du CLD, lequel pourrait comporter une section interactive et un forum de discussion. Le portail est une occasion de décrire et de valoriser le secteur agricole et agroalimentaire de la MRC ainsi que les entrepreneurs, de diffuser les témoignages d'entrepreneurs créatifs, innovateurs et qui ont trouvé des façons originales de s'établir dans le secteur agroalimentaire;
 - En identifiant les opportunités d'affaires;
 - En développant des instruments de promotion spécifiques dédiés au démarchage de la relève, soit : les documents supportant d'éventuelles démarches directes auprès des clientèles scolaires (universités, Cégep-options spécialisées, et autres formations professionnelles);
 - En utilisant les médias locaux et régionaux pour faire valoir le plan et faire connaître ses succès.
 - En valorisant les leaders agroalimentaires et leurs actions.

- **Échéancier :** 0 – 5 ans (continu).
- **Responsable :** MRC et municipalités.
- **Collaborateurs :** MAPAQ, UPA, médias régionaux, municipalités.
- **Indicateurs de suivi :** réalisation du programme de communication et le succès obtenu dans la transmission des messages passés auprès de la population visée.
- **Ressources financières requises :**
 - 5 000 \$ la première année (portail);
 - 5 000 \$ – 10 000 \$ pour les documents de promotion⁵⁹;
 - 5 000 \$ par an pour les autres éléments de communication.

⁵⁹ Le développement de contenus serait réalisé au centre d'entrepreneuriat.

CONCLUSION

Le plan de développement de la zone agricole de la MRC de L'Érable lui permet d'intervenir dans son industrie agroalimentaire aux fins de la consolider et de la diversifier. Elle situe la MRC et son CLD comme des acteurs synergiques dans la mobilisation des acteurs régionaux associés à cette industrie, comme un partenaire de l'industrie agroalimentaire, des producteurs, des instances gouvernementales.

La MRC entend utiliser sa zone agricole en vue de rééquilibrer sa dynamique démographique et de soutenir ses communautés. Le plan de développement intègre, en conséquence, une stratégie majeure misant sur une demande à portée collective auprès de la Commission de protection du territoire agricole, laquelle encadre un modèle d'occupation territoriale fondée sur une activité fermière. Dans le cadre de ce plan, les fondements de cette occupation sont établis en mode opératoire.

Bref, ce plan est étroitement teinté des orientations de la MRC quant à la valorisation et l'utilisation de son territoire agricole. Sa mise en œuvre sera tributaire de l'implication de l'ensemble des acteurs régionaux, de leur dédication, de leur audace.